

# Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION  
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13358 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 9 JANVIER 1988

BOURSE	
Paris	27
Amsterdam	11
Bombay	14
Hong Kong	27
London	28
Madrid	29
Mexico	28
Stockholm	28
Tokyo	31

## Effusions

Le chef de l'Etat d'Orsay vient d'annoncer que M. Jean-Bernard Raimond, se rendra le samedi 9 janvier à Tunis pour prendre contact avec les nouvelles autorités du pays, le président Ben Ali et le premier ministre, M. Hédi Baccouche. Le ministre français rencontrera aussi son collègue M. Mahmoud Messiri, avec lequel il s'est entretenu à Paris, au mois de novembre, au lendemain de la déposition de M. Habib Bourguiba.

## M. Raimond à Tunis enfin...

Mieux vaut tard que jamais ! Le chef de l'Etat d'Orsay vient d'annoncer que M. Jean-Bernard Raimond, se rendra le samedi 9 janvier à Tunis pour prendre contact avec les nouvelles autorités du pays, le président Ben Ali et le premier ministre, M. Hédi Baccouche. Le ministre français rencontrera aussi son collègue M. Mahmoud Messiri, avec lequel il s'est entretenu à Paris, au mois de novembre, au lendemain de la déposition de M. Habib Bourguiba.

## Au conseil des ministres

## Les droits de la France en mer polynésienne

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## Le code de la nationalité

## La visite à Paris de M. Honecker

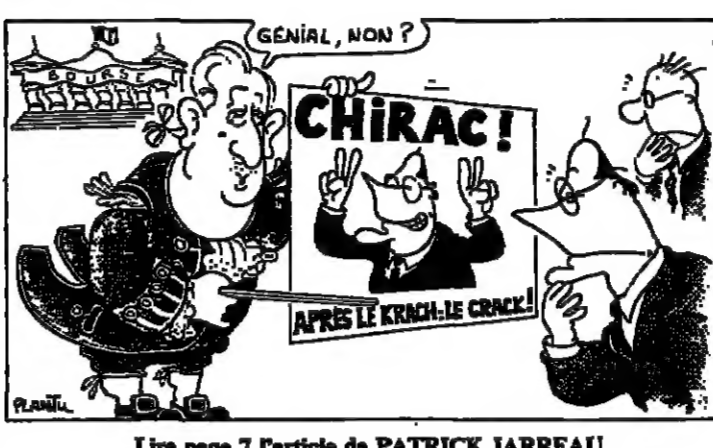
## M. Mitterrand veut réconcilier la France et « tous les Allemands »

En visite officielle à Paris, M. Erich Honecker a rencontré, le vendredi 8 janvier, M. Jacques Chirac. Jeudi soir, M. Mitterrand avait exprimé devant le numéro un est-allemand la volonté de la France d'une réconciliation « avec tous les Allemands ». Avant de quitter Paris samedi, M. Honecker devait recevoir MM. Raymond Barre, Lionel Jospin et Georges Marchais.

## Cohabitation et élection présidentielle

## Face à M. Barre, M. Chirac accélère sa campagne et vante son bilan

M. Chirac a réuni les membres RPR du gouvernement, le jeudi 7 janvier, à l'Hôtel Matignon, pour organiser sa campagne dans les régions. Le premier ministre, soucieux de ne pas laisser le terrain libre à M. Barre et de mobiliser ses partisans, accélère le programme qu'il s'était initialement fixé et a décidé de valoriser le bilan de son gouvernement.



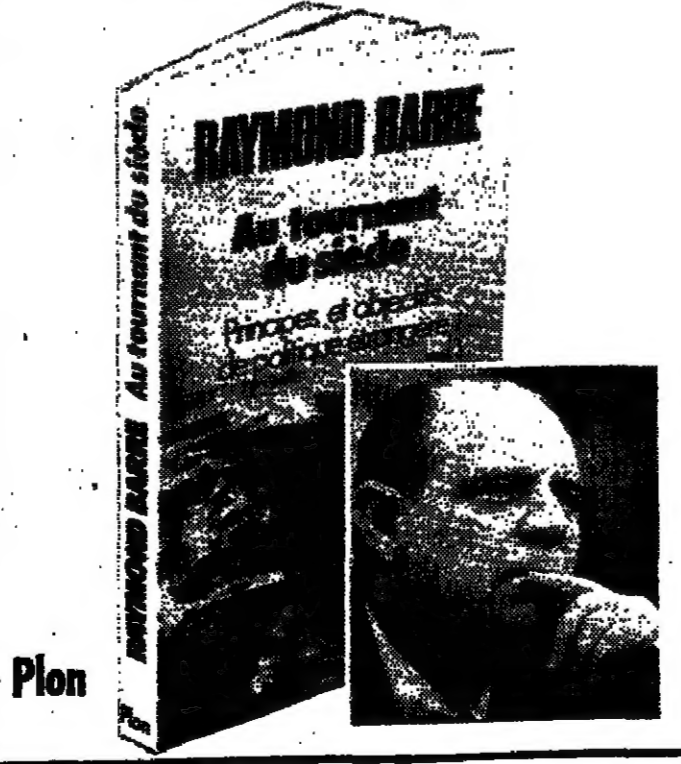
Lire page 7 l'article de PATRICK JARREAU

## Les propositions des « sages » sur le code de la nationalité

## Français de naissance et Français d'adhésion

Remis au premier ministre le jeudi 7 janvier, le rapport de la commission de la nationalité préconise de faciliter l'accès à la citoyenneté de certains jeunes étrangers, dès seize ans, mais en exigeant d'eux une adhésion individuelle. Aucune condamnation pénale ne sera opposable jusqu'à leur majorité.

## Barre, la France, l'Europe, le monde



## Les insuffisances des expertises médico-légales

## Affaire Boulin : suspicion sur un suicide

Depuis la découverte, le 30 octobre 1979, dans la forêt de Rambouillet, du corps de Robert Boulin, alors ministre du travail et de la participation, l'incertitude est demeurée sur les causes de cette mort. Si l'enquête officielle a conclu à un suicide, la famille affirme que le ministre « a été suicidé ».

## Nouveaux affrontements à Gaza

Huit Palestiniens blessés par balles. PAGE 3

## Budget ouest-allemand

Bonn contraint d'accepter un déficit important. PAGE 24

## Conseil constitutionnel : deux annulations

La loi sur le contrôle parlementaire du budget social, et des dispositions sur la privatisation du Crédit agricole. PAGE 6

## Le Monde

SANS VISA

- Les oiseaux de Bodega.
- Escapes. ■ La table.
- Jemx.

Pages 13 à 16

## Imagina

Au royaume des nouvelles images. PAGE 17 à 19

## « Le Matin » suspend sa parution

Le quotidien absent des kiosques vendredi, dans l'attente d'une solution financière. PAGE 21

Le sommaire complet se trouve en page 28

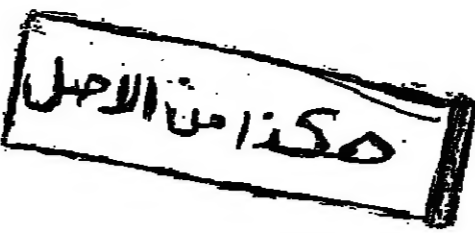
Le Monde  
Bourse  
L'Économiste

M 0147 - 0109 0 - 4 50 F  
3790147004500 01090

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,80 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$ ; Côte d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 165 pes. ; G.-B., 80 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1.700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 \$ ; USA (West Coast), 1,75 \$.

سكنا من الاصل

# Etranger



Le mouvement de solidarité avec les réfugiés iraniens expulsés

## Les gestes sans équivoque de M. et M<sup>me</sup> Mitterrand

M. Charles Pasqua aurait-il sous-estimé la combativité des Moudjahidines du peuple lorsqu'il prit la décision, début décembre, d'expulser au Gabon quatorze des membres ou sympathisants de cette organisation d'opposition iranienne ? La façon expéditive dont il mena l'opération commença par soulever un tollé général à l'étranger, où l'on vit immédiatement dans cette mesure l'un des termes du marché passé entre Paris et Téhéran en vue de la libération des otages français.

Ce fut ensuite au tour du Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) de s'émouvoir des ententes faites aux règles internationales et de rappeler la France à ses devoirs, la plupart des expulsés bénéficiant du statut de réfugié politique. Puis vint la constance des opposants iraniens à poursuivre une grève de la faim qui dure maintenant depuis plus de trente jours et a entraîné plusieurs hospitalisations.

Cette affaire est aujourd'hui en passe de provoquer des accords dans la cohabitation, au lendemain de vœux présidentiels et gouvernementaux qui se voulaient pourtant franchement cohabitationnistes. Jeudi 7 janvier, l'Élysée a en effet apporté un soutien sans équivoque aux réfugiés iraniens, qui réclament à cor et à cri le retour en France de leurs camarades exilés à Libreville par M. Pasqua. M. Mitterrand a reçu le haut commissaire aux réfugiés, M. Jean-Pierre Hocké, auquel il a apporté son « plein soutien » et qu'il a encouragé à poursuivre son action.

Dans le même temps, l'épouse du chef de l'État recevait longuement les familles des réfugiés iraniens expulsés. « *Bouleversée par les témoignages de ces mères et de ces enfants* », M<sup>me</sup> Mitterrand décidait alors de se rendre sur les lieux mêmes où les opposants à l'imam Khomeiny font la grève de la faim. Elle agissait en tant que présidente de l'association France-Libéris.

### Islamisme pur et dur

Si le ministre de l'intérieur comptait sur le temps pour éroder le vivier des opposants iraniens et évacuer ainsi le problème, c'était ignorer la détermination habituelle des Moudjahidines. Une organisation qui bénéficie de deux atouts majeurs : d'une part, une forte implantation dans la plupart des pays occidentaux de militants étroitement encadrés, prompts à sensibiliser et à mobiliser parlementaires et autres personnalités politiques pour les mener en groupes de pression ; d'autre part, une expérience du combat militaire et politique vieille de plus de vingt ans, qui a permis de forger un instrument dont l'efficacité repose sur une discipline de fer.

Les encarts publicitaires et motions de soutien signées par des dizaines de parlementaires européens et américains — la dernière en date de ces motions comporte trois cent dix noms — sont là pour attester la force de mobilisation des Moudjahidines. M. Pasqua lui-même a signé en juillet 1985, alors qu'il siégeait au Sénat, un texte de soutien à l'organisation de M. Masoud Radjavi avant de mettre en cause son caractère démocratique et d'en expulser des membres *manu militari*.

Solidement structurée, l'organisation des Moudjahidines du peuple, qui se réclame d'un islamisme pur et dur teinté de marxisme, a une longue expérience de la lutte armée, aussi bien sous le régime du chah que sous celui de l'imam Khomeiny. Objet d'une répression impitoyable, le mouvement a passé le plus clair de son existence dans la clandestinité, réussissant à survivre malgré la perte de milliers de militants. Il a, de son côté, porté des coups sévères au régime, n'hésitant pas à recourir aux attentats. Nombreux sont les militants réfugiés en Europe qui ont

eu l'occasion de s'agresser et de s'endosser dans les affrontements contre les gardiens de la révolution ainsi que dans les prisons islamiques.

Le chef des Moudjahidines, M. Radjavi, pour sa part, a été condamné à mort sous le chah avant de voir sa peine commuée en détention à vie et d'être libéré à la veille de la révolution. Depuis son départ en exil pour la France en 1981 avec l'ex-président Bani Sadr, dont il fut un temps le gendre et l'allié politique, — certains ont pu lui reprocher d'avoir développé au sein de son organisation un culte certain pour sa propre personne.

Maintenant réfugié à Bagdad, où il a établi son quartier général, M. Radjavi dispose d'une force militaire — l'Armée de libération nationale de l'Iran — qui revendique régulièrement des opérations sur le front contre les troupes iraniennes. Cette activité aux côtés des forces irakiennes a d'ailleurs valu aux Moudjahidines une hostilité croissante de la part des autres mouvements d'opposition au régime de Téhéran.

YVES HELLER.

### Le sort des otages d'Abou Nidal

## M. Bitterlin : les deux petites filles françaises seront libérées avant la fin janvier

M. Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA), est rentré jeudi 7 janvier de Tripoli avec l'assurance que les deux petites Françaises prisonnières de l'organisation terroriste palestinienne Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal seraient relâchées avant le 31 janvier. M. Bitterlin, qui agit, souligne-t-il, « sans mandat officiel » des autorités françaises, pour faciliter la libération de Marie-Laure, six ans, et de sa sœur Virginie, âgée de quatre ans, « informera » le ministre des affaires étrangères de la teneur de ses entretiens avec les membres du groupe Abou Nidal qu'il a rencontrés lors de ses séjours à Beyrouth, puis en Libye.

Reste, a indiqué M. Bitterlin, à organiser les modalités pratiques de la libération des deux petites filles, selon un « processus de transfert » garantissant « sécurité et discrétion » au groupe Abou Nidal. Cette libération pourrait éventuellement se faire par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Pour le président de l'ASFA, qui ne se veut « ni le porte-parole ni le faire-valoir du Fatah-CR », Marie-Laure et Virginie sont « sans aucun doute au Liban ». Elles ont été enlevées début novembre en même temps que six autres

personnes, leur mère, M<sup>me</sup> Jacqueline Valente, et une famille belge qui formaient l'équipage d'un bateau de plaisance — le *Silco* — détourné en Méditerranée par un commando du groupe Abou Nidal.

Si les deux petites Françaises doivent être relâchées sans contrepartie, le sort des six autres prisonniers du Fatah-CR reste incertain. Le groupe Abou Nidal « les considère toujours comme suspects d'espionnage au profit d'Israël », a déclaré M. Bitterlin à son retour de Tripoli. Leurs ravisseurs leur avaient attribué, dans un premier temps, la nationalité israélienne, ce qu'il fut formellement démenti les familles des détenus, de même que les autorités françaises, belges et hollandaises.

Le détournement du *Silco*, estime-t-on de sources françaises, pourrait n'être en fait que le résultat d'une erreur de la part des hommes d'Abou Nidal, et le principal obstacle à la libération des détenus tiendrait essentiellement à la nécessité pour les ravisseurs de ne pas perdre la face, de même qu'à la difficulté de trouver un pays arabe disposé à servir d'intermédiaire sans donner l'impression d'être complice du groupe terroriste.

Y. H.

### LIBAN

## L'affaire de l'hélicoptère détourné par un druze provoque une avalanche de contrecoups

BEYROUTH de notre correspondant

La « guerre de l'hélicoptère » aura-t-elle lieu ? Probablement pas, bien que les efforts pour dénouer l'imbroglio sur lequel s'est ouverte l'année au Liban — à la suite du détournement par un militaire druze d'un appareil de l'armée — soient actuellement dans l'impasse. Mais la situation n'est dégradée au point que les quelques signes de détente apparus en fin d'année se sont envolés et qu'on en est maintenant revenu à un blocage total des institutions.

Les Libanais ont pu s'apercevoir à cette occasion que le moindre incident déchaînait maintenant une avalanche de contrecoups, dans des domaines en principe complètement étrangers au cœur du problème : le cours des devises a bondi de 10 % en une journée, une nouvelle pénurie d'électricité s'annonce et la distribution de l'électricité ne se porte pas mieux.

Plus d'une semaine, donc, après le détournement de l'hélicoptère — « un coup de Jarnac pour accentuer le démantèlement », selon la thèse du camp chrétien et du commandement, « un incident démentiellement grossier », à en croire le camp musulman où, toutefois, les attitudes des deux moines homologues que celle de la Syrie est loin d'être claire, — chacune des parties en présence campe sur ses positions.

### Blocus et contre-blocus

L'état-major, légaliste et établi dans le réduit chrétien, exige le retour avant toute chose de l'hélicoptère à sa base de départ, Adma, près de Jouzbein. Le PSP (druze) de M. Jumblatt pose, pour sa part, tout le problème de la réforme de l'armée et, comme condition préalable, la levée du blocus maritime frappant « sa » côte : 12 kilomètres du littoral situé immédiatement au sud de Beyrouth-Ouest et où se trouvent deux ports qu'il exploite. En même temps qu'elle proclamait sa détermination de récupérer l'hélicoptère détourné « par tous les moyens », ce qui, en pratique, ne signifie pas grand-chose, l'armée a en effet imposé un blocus de « fenêtre » maritime du territoire druze. Un cargo grec, l'*Amarthia*, qui sortait du port druze de Jiyeh, a ainsi été arraisonné par la marine

libanaise et se trouve depuis lors bloqué.

Le PSP a riposté en amonçant un contre-blocus du littoral chrétien allant de Beyrouth-Est à Madfoun. Mais il ne possède pas de marine et, s'il veut l'appliquer, ne peut recourir qu'à... un bombardement. On a cru que l'on y était, mercredi, lorsque l'attaché commercial soviétique est venu au port de Beyrouth donner l'ordre à deux cargos battant pavillon de l'URSS, en pleine opération de déchargement, d'appareiller aussitôt. Dans le petit monde portuaire, ce fut la panique : « *Joumbilat avertit ses amis soviétiques qu'il*

allait commencer à bombarder. » Les deux cargos sont sortis du port et rien ne s'est passé.

Les médiateurs s'activent pour trouver une solution. Les leaders sunnites préconisent la modification. A l'exception de Hezbollah qui s'est déclaré prêt à combattre l'armée aux côtés du PSP, les chiites ont adopté une attitude nuancée, malgré d'acertes critiques à l'adresse du commandement auquel, tout comme les sunnites d'ailleurs, ils reprochent sa passivité dans l'enquête sur l'assassinat du chef du gouvernement Rachid Karamé.

LUCIEN GEORGE.

### ÉGYPTE

## Vive polémique sur la liberté d'expression entre la presse étatique et les journaux d'opposition

LE CAIRE de notre correspondant

Une vive polémique oppose depuis quelques jours en Égypte la presse d'opposition et les journaux appartenant à l'État sur les questions de la liberté d'expression et de la démolition. Attaques et contre-attaques ont commencé à la suite de la décision, adoptée samedi 2 janvier par les conseils d'administration de la presse étatique, interdisant à ses journalistes de travailler, à partir du 15 janvier, pour la presse d'opposition.

Lundi 4 janvier, les chefs des quatre partis égyptiens d'opposition condamnant la mesure, qualifiée d'« atteinte à la liberté d'expression », ils décidèrent, dans un communiqué commun, de suspendre la publication de leurs journaux hebdomadaires à partir du lundi 11 janvier, en signe de protestation. Le syndicat des journalistes, saisi de l'affaire, a estimé que le délai accordé à la presse d'opposition « pour se tenir sur ses propres pieds » devrait être prolongé jusqu'à la fin de 1988.

Les interprétations sur les motivations de cette mesure sont également divergentes selon les moqueries d'ouï chanta le mezzoun. Selon les responsables de la presse officielle, les journalistes travaillent pour leurs journaux en même temps que pour la presse d'opposition

« manquant à deux rétroviseurs », ils reçoivent leur salaire principal des journaux étatiques qu'ils fournissent le plus clair de leur travail à la presse d'opposition.

Les journalistes concernés voient les choses autrement. Pour les jeunes, travailler aussi pour la presse d'opposition est non seulement une manière d'augmenter un salaire déjà meagre, mais aussi l'occasion d'acquérir de l'expérience. Pour les journalistes plus âgés, la presse d'opposition constitue une tribune leur permettant de publier des opinions et des articles qui seraient rejetés par leur propre journal.

La presse d'opposition estime que la mesure annoncée la prive non seulement des grandes signatures, mais aussi de tout ce qui fait la colonne vertébrale d'un journal : les jeunes reporters, les techniciens et les ouvriers.

Selon des responsables de l'opposition, cette mesure a été dictée par le gouvernement, en réaction à la suite de la campagne menée contre le ministre de l'Intérieur. Ce dernier, rappelé-on, avait eu un violent accrochage verbal avec les journalistes le mois dernier. Quelques jours après, les journaux, appartenant pour la plupart à la presse d'opposition, avaient alors organisé un sit-in de protestation.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

**Le Monde**

7, RUE DES ITALIENS, 75477 PARIS CEDEX 09  
TÉLÉPHONE MONDIPAR 45-23-96-91  
TÉLÉCOPIEUR : (1) 45-23-96-91  
TÉL. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Bonnier-Méry (1944-1969) Jacques Fauriol (1969-1982) André Lemaire (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Bonnier-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wozniak

Rédacteur en chef : Daniel Vernet

Correspondant en chef : Claude Salaes

**Le Monde PUBLICITE**

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS  
TÉL. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71  
Téléc. MONDIPUB 286 136 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL  
36-15 - Tappez LEMONDE, code d'accès ABO  
365 jours par an, 24 heures sur 24

ABONNEMENTS

BP 507 09  
75422 PARIS CEDEX 09  
TÉL. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
L - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F
IL - SUISSE TUNISIE	594 F	972 F	1 404 F
Par voie aérienne : tarif sur demande.			
Changements d'adresse détaillés ou provisions : nos abonnés sont tenus d'annuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.			
Veuillez adresser l'obligation d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.			

**Le Monde**

TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tappez LEMONDE

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437  
ISSN : 0395 - 2037

## Diplomatie

Après l'attribution à la France d'une concession dans le Pacifique

## L'exploitation des nodules métalliques des fonds marins n'est pas pour demain

La commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal du droit de la mer a accepté, le 17 décembre 1987, la démarche en vue de l'enregistrement d'une demande de concession pour l'exploitation des nodules polymétalliques présentés par la France. M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, en a informé le conseil des ministres du 6 janvier (Le Monde du 8 janvier).

Désormais la France, déjà reconnue par les cent cinquante-neuf signataires de la Convention du droit de la mer adoptée à New-York, le 30 avril 1982, comme « investisseur pionnier du premier groupe » (1), dispose donc, dans une zone du Pacifique couvrant 75 000 kilomètres carrés, de droits exclusifs d'exploration et, éventuellement, d'exploitation des nodules polymétalliques présents sur le fond de l'océan.

Cette situation est le résultat d'années de négociations, car les concessions sous-marines demandées par la France, le URSS, l'URSS et les consortiums internationaux se recouvraient en partie. En 1984, un premier accord a été conclu entre le Japon, la France et les consortiums internationaux. Ont suivi, en 1985, un deuxième accord entre le Japon, la France et l'URSS, puis, en août 1987, un troisième accord entre les consortiums et l'URSS. Dans le même temps, les États-Unis se dotaient d'une législation nationale autorisant le gouvernement fédéral à

attribuer des concessions aux sociétés de droit américain, à la grande fureur du groupe des « 77 » (les quelque cent trente-cinq pays en voie de développement).

Tout cela ne signifie nullement que la pêche aux nodules va commencer dans un avenir prévisible. A l'origine, les nodules polymétalliques des fonds marins avaient donné naissance à un véritable mythe : il y avait sous la mer un formidable Eldorado, un pactole inépuisable, dans lequel l'humanité trouverait les ressources minérales dont elle a besoin et qu'on avait peur de ne plus trouver sur la terre ferme ou dans des pays politiquement instables.

### Un investissement de 10 à 15 milliards de francs

Certes, les nodules polymétalliques existent en quantités énormes sur les fonds de tous les océans. Mais seuls sont « bons » ceux dans lesquels le nickel, le cuivre et le cobalt additionnés représentent au moins 2,6 % de leur poids sec. Or, au fil de l'exploration des fonds marins, on a compris que ceux-ci ont une topographie tourmentée, que la densité et la composition des nodules sont très irrégulières ; puis on a réfléchi aux techniques permettant de ramasser sous 4 500 à 5 500 mètres d'eau, de remonter en surface et de traiter 3 ou 4 millions de tonnes de nodules par an, pendant dix ou vingt ans. Le tout — sauf le traitement — en plein océan, à 2 000 ou 3 000 kilomètres des côtes les plus proches... On en a conclu que les investissements seraient nécessairement énormes : de l'ordre

de 10 à 15 milliards de francs au moins.

La Convention du droit de la mer a prévu toute une organisation pour gérer les ressources minérales des grands fonds marins, proclamées « patrimoine commun de l'humanité » en 1970. Une autorité réunira tous les pays parties à la Convention et agira comme le propriétaire de la zone, c'est-à-dire de tous les grands fonds marins situés au-delà des juridictions nationales. Elle sera assistée d'un conseil de trente-six membres, qui réglementera, taxera et administrera la zone pour les concessions de laquelle seront payées des redevances. L'exploitation directe des concessions attribuées à l'autorité (2) sera confiée à l'entreprise. Les différends seront réglés par le Tribunal de la mer.

Cette organisation lourde et coûteuse sera mise en place lorsque la Convention entrera en vigueur, c'est-à-dire lorsque celle-ci aura été ratifiée par soixante pays. Comme dans toute administration relevant des Nations unies, les dépenses et charges seront réparties entre les pays membres, selon un barème fondé, notamment, sur le PNB de chacun. Les États-Unis en ont ainsi à leur charge 25 %, l'URSS 11,1 %, le Japon, 9,58 %, l'Allemagne fédérale 8,31 %, la France 6,26 %, la Grande-Bretagne 4,1 %, l'Italie 3,45 %, le Canada 3,28 %. Les cent cinquante et autres membres des Nations unies se partagent les 28,50 % des charges restantes.

Or, d'une part, les États-Unis, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne n'ont pas signé la Convention, et les États-Unis au moins refusent déjà de participer aux dépenses

du régime transitoire actuel pendant lequel la commission préparatoire est le seul organe existant. D'autre part, la Convention a été ratifiée à ce jour par trente-cinq pays, qui contribuent à eux tous pour moins de 2,90 % aux frais des Nations unies.

Cependant, même si elle n'est pas encore entrée en vigueur, la Convention est déjà entrée en grande partie dans les faits et les coutumes de la mer : l'arpent de 12 milles nautiques (22,22 kilomètres) des eaux territoriales, zones économiques exclusives s'étendant jusqu'à 200 milles (370,4 kilomètres) des côtes, partage des plateaux continentaux entre les pays riverains, etc.

YVONNE REBEYROL.

(1) L'Inde, le Japon et l'URSS ont le même titre d'investisseur pionnier du premier groupe ; les États-Unis, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, qui n'ont pas signé la Convention, ne peuvent prétendre à ce titre. Parmi des groupes industriels américains sont leaders de quatre consortiums internationaux réunissant des sociétés américaines, canadiennes, japonaises et belges ; ils ont travaillé ou travaillent encore au ralenti sur les nodules polymétalliques. D'autres pays industrialisés, comme le Canada ou l'Italie, pourraient demander bientôt des concessions à titre d'investisseur pionnier du second groupe.

(2) Les concessions demandées par des pays (investisseurs pionniers pour le moment) sont partagées en deux : une partie est attribuée au demandeur, l'autre à l'Autorité, qui, à son profit exclusif, la fera exploiter directement par l'entreprise ou indirectement par un opérateur choisi par elle.

# Proche-Orient

## L'agitation dans les territoires occupés et les réactions internationales

- Nouveaux et violents affrontements à Gaza
- M. Shamir refuse de recevoir le secrétaire général adjoint de l'ONU

Huit Palestiniens ont été blessés par balles, dont deux très gravement, lors d'affrontements qui se sont produits tard dans la soirée du jeudi 7 janvier, à Gaza, dans les camps de réfugiés de Minazi et de Nusseirat. Les heures ont été marquées par des prises de plusieurs centaines de manifestants qui lançaient des pierres. L'armée a démenti qu'un Palestinien ait été tué dans ces incidents comme on l'a annoncé de source palestinienne.

En Cisjordanie, le sénateur américain John Chafee (Rhode-Island) a été accueilli à coups de pierres et par des jets de bouteilles par des résidents du camp de Kalandia, près de Jérusalem, qu'il

entendait visiter avec des membres de l'UNRWA. Sous le déluge de projectiles, le sénateur Chafee a dû rebrousser chemin.

Alors qu'une grève des commerçants se poursuivait çà et là dans la région de Ramallah, tous les commerces ont fermé jeudi dans la rue principale de Jérusalem-Est, où s'est déroulée une manifestation de jeunes gens, dispersée par la police en fin de matinée. Des renforts de police exceptionnels étaient mobilisés vendredi matin autour de la vieille ville pour la prière hebdomadaire des musulmans.

Le mouvement de protestation dure maintenant depuis près d'un mois, et cela fait bientôt deux semaines que les autorités annoncent

chaque jour le retour au calme. Elles ont indiqué jeudi que dix Palestiniens, parmi les centaines de personnes arrêtées, venaient d'être condamnés à des peines de détention administrative.

Le premier ministre, M. Shamir, a d'autre part déclaré qu'il refuserait catégoriquement de recevoir l'envoyé spécial de l'ONU, M. Marrack Goulding, secrétaire général adjoint, venu enquêter sur la situation. Cependant, des personnalités palestiniennes ont annoncé le lancement d'une campagne de désobéissance civile non violente qu'ils ont présentée comme le « début d'une longue marche ».

## Le désarroi de l'intelligentsia palestinienne

JÉRUSALEM de notre correspondant

On s'en doutait un peu, les temps sont durs pour les « pragmatiques », ceux qui, dans les deux camps, — israélien et palestinien — préféraient le compromis à la fidélité au dogme et à la logique de l'affrontement. Ils paraissent aujourd'hui plus marginalisés que jamais, impuissants à donner une traduction politique à ces trois semaines de violence en Cisjordanie et à Gaza. Comme s'il était de plus en plus difficile d'apporter une réponse à la question du jour : comment sortir du combat de rue et de la répression ? La journée du jeudi 7 janvier en a fourni l'illustration, alors que se poursuivaient çà et là des incidents sporadiques.

Trois semaines après le début du mouvement de protestation dans les territoires occupés, le camp nationaliste modéré, côté palestinien, voulait donner une tournure plus politique à l'explosion de colère. Le rédacteur en chef du quotidien arabe de Jérusalem-Est *Al Fajr*, M. Hanna Siniora, un partisan déclaré de l'OLP, proposait de lancer une grande campagne de désobéissance civile non violente.

Pour s'opposer aux mesures de banissement qu'entend prendre le gouvernement et l'inciter à la négociation avec les Palestiniens, il s'agissait de rendre l'occupation coûteuse à l'occupant. On boycotterait le fic et les produits israéliens qui inondent la Cisjordanie et Gaza : les quelques cent vingt mille Palestiniens qui s'en vont chaque jour travailler en Israël commencent, dans la mesure du possible, à chercher un emploi de remplacement dans les territoires mêmes. Bref, Israël allait enfin éprouver que l'occupation a un prix ; qu'elle peut être un processus douloureux, au moins à ce niveau-là.

Il a fallu en rebattre, sans même qu'il ait été besoin de s'interroger sur le caractère quelque peu utopique de la proposition. Après vingt ans d'occupation, l'économie des territoires est intimement liée à

celle d'Israël, et ce lien d'extrême dépendance n'est pas si facile à casser. Mais la remise en cause est apparemment venue d'une considération plus simple. Si sincères que soient les nationalistes de la trempe de M. Siniora, il est douteux que

ceux et plus que symbolique. Dans une première étape, on se contentera d'appeler à un boycott des tabacs israéliens (dont les fabricants sont d'ailleurs en grève). Quitte à donner par la suite plus d'ampleur au mouvement.

les militaires, pour le regretter, sans doute un peu tard. Tout aussi décalé, du côté israélien, est apparu le talentueux Abba Eban, président de la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset. Ce gentleman polyglotte est minoritaire parmi les siens : solitaire et professoral, campant à la gauche du Parti travailliste, il est naturellement à des lieues des superpatriotes du Likoud (ceux qui n'envisagent aucun compromis territorial).

### M. Eban : « Une impasse sans précédent »

Sans jamais se départir de son immense civilité, c'est néanmoins un discours de Cassandre qu'il a tenu jeudi devant la presse étrangère. Première cible : le chef du gouvernement et du Likoud, M. Shamir. Celui-ci vient de rappeler, cette semaine encore, qu'il n'envisageait pas qu'une période d'autonomie consentie aux Palestiniens des territoires puisse déboucher sur autre chose qu'une annexion pure et simple de la Cisjordanie et de Gaza.

Commentaire de M. Eban : avec un tel discours, « l'impasse actuelle dans le processus de paix est sans précédent ». « Il n'y a jamais eu une période comme celle-ci, sans le moindre scintillement d'espoir à l'horizon », dit-il, ajoutant : « A cause de l'opposition d'une majorité du gouvernement [le Likoud] au principe d'une conférence internationale, nous sommes en danger d'assister au tragique renversement d'une tradition : ce n'est plus dans le monde arabe que va se trouver le camp du refus, c'est Israël qui va jouer ce rôle. » Conclusion : hors de toute perspective de compromis territorial, « les Palestiniens ont le sentiment qu'il n'y a plus d'option diplomatique, que la seule qui leur reste est celle de la radicalisation ».

Mais les travaillistes ne sont pas égarés, notamment ceux du courant central qu'incarne M. Rabin. Le ministre de la Défense ne cesse de répéter que les Palestiniens n'obtiendront rien par la violence et qu'il n'est pas question de débattre d'une solution politique avant le retour à l'ordre. « C'est un peu comme si l'on disait, observe M. Eban, qu'il faut attendre que la maladie soit guérie avant d'appeler le docteur. » Il juge au contraire que la crise doit fournir « une raison supplémentaire » pour relancer un processus de négociations, « puisque on ne peut tout de même pas dire aux Palestiniens : attendez, faites-nous confiance ».

ALAIN FRACHON.



leur mot d'ordre puisse trouver un large écho auprès de la nouvelle génération des Palestiniens qui vient d'affronter l'armée dans la rue.

### Réajustement tactique

Aussi M. Siniora et ses amis ont-ils reporté la conférence de presse qui devait être réunie jeudi pour annoncer le lancement de cette campagne. Motif avancé par le rédacteur en chef d'*Al Fajr* : les autorités avaient interdit à certaines des personnalités palestiniennes des territoires de se rendre à cette conférence. D'autres sources avançaient cependant une raison plus politique. M. Siniora et ses amis auraient compris que leur initiative avait, pour le moment au moins, peu de chance d'être largement suivie. Ils se sont repliés sur un objectif moins ambi-

ce « réajustement » tactique est révélateur d'une incontestable coupure existant entre les personnalités nationalistes reconnues des territoires, notables souvent proches de l'OLP, et cette population adolescente qui affronte l'armée à coups de pierres. Entre ces journalistes, médecins et avocats et les jeunes des camps qui donnent le ton de cette révolte, il n'y a pas ou peu de ponts.

L'intelligentsia palestinienne, elle qui exerce, en principe, une maîtrise de leadership politique dans les territoires (quand elle n'est pas mise en prison), celle qui frétille sur le nationalisme, celle qui, sur l'échiquier du nationalisme, représenterait le centre gauche, cette intelligentsia a été hors du coup, surprise, elle aussi, par l'ampleur du mouvement sur la rue. Il se trouve bon nombre d'Israéliens, y compris chez

## A TRAVERS LE MONDE

### Autriche

#### Le président Waldheim ne se rendra pas à Mauthausen avec le pape

Le président autrichien, M. Kurt Waldheim, n'accompagnera pas Jean-Paul II à l'ancien camp de concentration nazi de Mauthausen lors de la visite officielle que le pape effectuera à partir du 23 juin en Autriche, a indiqué Mgr Johann Weber, un des organisateurs de la visite papale.

Le chef de l'Etat autrichien sera toutefois présent à l'arrivée du pape le 23 juin à l'aéroport de Vienne et à son départ le 28 à Innsbruck. Il offrira également le soir de l'arrivée du Saint-Père une réception en son honneur au palais de la Hofburg, à laquelle seront conviés les membres du gouvernement et du corps diplomatique. « Il serait impensable de ne pas respecter cet usage », a déclaré Mgr Weber.

Ces précisions font suite à une critique du comité juif international pour le dialogue interconfessionnel, qui aurait adressé une lettre de protestation contre la nouvelle rencontre entre M. Waldheim et Jean-Paul II au cardinal Willebrand au Vatican, apprend-on à Vienne. Une telle prise de position est « regrettable », compte tenu des « efforts continus de l'Eglise catholique autrichienne en faveur du dialogue judéo-chrétien », a déclaré jeudi 7 janvier Mgr Jakob Mayr, président du comité d'organisation épiscopal de la visite du pape en Autriche.

Jean-Paul II avait été, le 25 juin dernier, le premier chef d'Etat à recevoir officiellement le président autrichien après son élection le 8 juin 1988. — (AFP.)

### Iran

#### L'imam Khomeiny veut renforcer les pouvoirs du gouvernement

L'imam Khomeiny, Guide de la révolution iranienne, a rappelé à l'ordre, jeudi 7 janvier, le président Ali Khamenei, en se prononçant en faveur du renforcement des « prérogatives » du gouvernement islamique, selon Radio-Téhéran captée à Paris. Dans une lettre à M. Khomeiny, l'imam a rejeté les récentes affirmations du président iranien, qui avait déclaré, à la prière du vendredi à Téhéran, que « le pouvoir islamique ne doit s'exercer que dans le cadre des lois religieuses ».

Le Guide de la révolution, estimant que le chef de l'Etat a mal compris les directives données à ce sujet, a affirmé que l'action du gouvernement islamique « prime sur les lois secondaires de la religion », le gouvernement étant ainsi autorisé à prendre des décisions qui vont à l'encontre de ces lois. Parmi celles-ci, l'imam a cité la loi (pèlerinage), affirmant que « le hajj (pèlerinage) a le droit d'annuler provisoirement le pèlerinage s'il le faut ».

Ces déclarations de l'imam Khomeiny, renforçant la position du gouvernement, font suite à plusieurs initiatives de dirigeants iraniens qui lui avaient demandé de trancher des différends opposant une fraction du pouvoir (partisan de l'islam traditionnel) au gouvernement de M. Mir Hossein Mousavi. Ce dernier est appuyé par le président du Parlement, l'homme d'Etat Hachemi Rafsanzani. — (AFP.)

### Suède

#### L'assassin d'Olof Palme est-il toujours en vie ?

Pour le président de la Cour d'appel suédoise, M. Carl-Ivar Skarstedt, tout porte à croire que l'assassin d'Olof Palme — tué le 28 février 1986, à Stockholm, d'une balle de revolver — n'est plus en vie. « De deux choses l'une : il a été éliminé ou il s'est suicidé », a-t-il déclaré à la presse, le jeudi 7 janvier, en précisant qu'il exprimait une opinion « personnelle », reposant sur l'étude d'affaires criminelles du même genre. Il n'exclut pas toutefois que la police retrouve la trace d'éventuels commanditaires du meurtre.

M. Skarstedt dirigeait la commission de juristes désignée par le gouvernement qui a présenté en mai et décembre de l'année dernière deux rapports sur le travail des enquêteurs après le crime. Cette commission avait sévèrement critiqué le manque de coordination des opérations policières et les fâcheuses rivalités qui existaient entre les responsables de la police et les magistrats du parquet sur la façon de mener les investigations.

Le ministre de la Justice, M<sup>me</sup> Anna-Greta Leijon, a qualifié d'« étonnantes » les déclarations du président de la Cour d'appel alors que l'enquête se poursuit. « Je n'ai aucune raison de penser, a-t-elle dit, que le meurtrier d'Olof Palme ne sera pas arrêté. » — (UPL.)

● ETATS-UNIS : nomination de l'Agence pour le désarmement. — Le président Ronald Reagan a nommé, jeudi 7 janvier, à la tête de l'agence pour le désarmement le général William Burns, actuellement sous-secrétaire d'Etat adjoint pour le contrôle des armements et le désarmement, a annoncé la Maison Blanche. — (AFP, Reuters.)

## M. Shultz insiste sur la « force de l'amitié » qui unit les Etats-Unis et Israël

WASHINGTON de notre correspondant

Très discret ces dernières semaines à propos des événements dans les territoires occupés, le secrétaire d'Etat américain George Shultz a rompu le silence pour rappeler le caractère « inébranlable » des relations entre les Etats-Unis et Israël. « Il est important que tout le monde comprenne que les Etats-Unis considèrent leurs relations avec Israël comme des relations stables, des relations inébranlables », a déclaré M. Shultz au cours d'une conférence de presse, le jeudi 7 janvier.

Le secrétaire d'Etat, qui avait reçu la veille une délégation de responsables juifs américains, et recevait le jour même l'ambassadeur d'Israël à Washington, a apparemment voulu remettre en perspective le récent vote par lequel les Etats-Unis s'étaient associés à tous les autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies pour demander à Israël de renoncer à expulser des Palestiniens. « Nul ne doit se méprendre sur le sens d'un vote », a expliqué M. Shultz, voulant dire qu'il ne s'agissait nullement de condamner d'une manière générale l'attitude israélienne, et insistant au contraire sur la « force de l'amitié » qui unit les deux pays, en dépit de « désaccords occasionnels ».

M. Shultz a ajouté qu'Israël avait le « devoir d'assurer le maintien de l'ordre », mais qu'il pouvait le faire « sans faire usage de moyens mortels ». « Bien sûr, nous sommes bouleversés par les violences en Cisjordanie et à Gaza », a encore déclaré M. Shultz, mais il a rappelé qu'Israël vivait sous la constante menace du terrorisme.

Sur le fond, les commentaires de M. Shultz ne diffèrent guère de ceux qui ont été émis par le porte-parole de son propre ministère ou de la Maison Blanche, mais le secrétaire d'Etat a, de toute évidence, mis beaucoup plus nettement l'accent sur le soutien des Etats-Unis à Israël.

### Commentaires inhabituels

Cependant, cette différence d'accent reflète peut-être moins une évolution de l'attitude américaine que la sensibilité propre de M. Shultz, toujours très attentif aux préoccupations israéliennes, mais qui semble éprouver plus de difficultés à saisir celles des Palestiniens. Ainsi, lors de sa visite en Israël, en octobre, il avait déploré en termes assez vifs que les notables pressentis aient décliné son invitation, et à un journaliste qui lui demandait pourquoi il parlait de « droits de l'homme » à propos de l'URSS, mais pas des territoires occupés, il avait répondu sur le mode caustique : « En Israël, il n'y a pas de limitation à l'émigration... »

L'agitation et la répression dans les territoires occupés continuent cependant d'être suivies avec attention aux Etats-Unis, au point de susciter des commentaires inhabituels de la part d'hommes politiques pourtant connus pour leur position d'habitude résolument pro-israélienne. Le sénateur Robert Dole, l'un des deux principaux candidats républicains à l'élection présidentielle, a ainsi déclaré mercredi, à propos de l'attitude des forces israéliennes : « Quand on se met à tirer à balles réelles sur des jeunes gens et des mères de famille, c'est qu'on a un problème, et pas seulement un problème de relations publiques. » J. K.

### A Bagdad

## Réunion du conseil central de l'OLP

Le conseil central de l'OLP (CCOLP) a commencé ses travaux jeudi 7 janvier à Bagdad, et décidé d'accorder la priorité à la situation dans les territoires occupés, a-t-on appris de source palestinienne à Bagdad.

Le CCOLP, instance intermédiaire entre le comité exécutif de l'OLP (CEOLP) et le Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil), a chargé la commission juridique du CNP d'examiner la question de l'éventuelle création d'un gouvernement palestinien en exil, qui ne figure pas à l'ordre du jour officiel de la réunion, a indiqué M. Bassam Abou Chérif, conseiller du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. Celui-ci a

présenté un rapport « détaillé » sur le « soulèvement » palestinien dans les territoires occupés et les réactions qu'il avait provoquées dans le monde. Pour sa part, le président du CNP, cheikh Abdel Hamid el-Sach, a souligné la nécessité d'adopter des mesures de soutien à ce « soulèvement ».

M. Arafat avait indiqué, mardi, dans une interview publiée par le quotidien koweïtien *Al-Anba*, que la formation d'un gouvernement en exil faisait l'objet de « discussions sérieuses ». Une source palestinienne autorisée avait auparavant affirmé de Bagdad que cette question serait examinée en priorité par le CCOLP. — (AFP.)

1987 1988

## La performance. Placez-vous bien.

Tenir bon en pleine crise boursière, anticiper les évolutions des marchés. C'est la performance des gestionnaires financiers du Groupe CIC.

Les actionnaires des Sicav du Groupe CIC sont bien placés pour le savoir : Aurélic + 14,53 %\*, 2<sup>e</sup> meilleure performance des Sicav actions.

Crédinter, SNI, Francic, Francic-Régions, Francic-Pierre, Technocic et Japacic résistent. Les Sicav obligations progressent.

Les Banques du Groupe CIC vous offrent une gamme complète de produits financiers pour permettre une adaptation permanente de vos placements à la conjoncture variable des marchés. Elles peuvent assurer la sécurité de votre épargne en limitant vos risques. Demandez conseil à la Banque du Groupe CIC la plus proche de votre domicile.

Les Sicav du Groupe CIC La force de la compétence

**GRUPE CIC**

\* Classement Paribas pour la période du 1.1.87 au 11.12.87, coupons réinvestis.

détourné par un drame...  
che de contre-coups...  
Vive polémique...  
liberté d'expression...  
la presse étatique...  
journaux d'opposition...  
EGYPTE...  
dans le Pas...  
marins n'est pas pour...

سكنا من الاجل

# Europe

## GRANDE-BRETAGNE : les carences du système de santé

### Des infirmières se mettent en grève pour la première fois dans l'histoire du pays

LONDRES de notre correspondant

Un tabou a été brisé le jeudi 7 janvier en Grande-Bretagne. Pour la première fois dans l'histoire du pays, des infirmières se sont mises en grève. Il ne s'agissait que d'un arrêt de travail de vingt-quatre heures observé par une quarantaine d'entre elles dans un seul hôpital, celui de Manchester Nord, au cœur de la vieille Angleterre industrielle. Mais un précédent a été créé et le mouvement pourrait fort bien rebondir dans d'autres hôpitaux et dans d'autres régions.

En tout cas, les infirmières de Manchester interrogées jeudi soir à la télévision espèrent visiblement que leur action serait imitée ailleurs. « Nous voulons montrer à M<sup>me</sup> Thatcher qu'elle avait tort de croire que nous ne ferions jamais grève », déclarait l'une d'elles. La cause immédiate de leur mécontentement est la décision du gouvernement d'intégrer désormais diverses primes, notamment pour le travail de nuit et du week-end, dans le salaire des infirmières dans tout le pays. Celui-ci sera, en conséquence, souvent diminué. Les infirmières de Manchester, les seules jusqu'ici à avoir réagi à cette décision nationale, affirment qu'elles perdront en moyenne l'équivalent de 400 F par mois.

Les raisons profondes de cette rupture avec la tradition sont paradoxales : les infirmières ont longtemps accepté d'avoir les salaires les plus bas du pays. Ceux-ci oscillaient entre 6 000 F et 7 000 F par mois (les surveillantes touchant pour leur part 10 000 F). Voilà des mois que les médecins et le public se plaignent de la dégradation du service national de santé. M<sup>me</sup> Thatcher avait cru bien faire à la fin de l'année dernière en prononçant un slogan remarqué de la seule catégorie médicale qui ne se plaignait pas : le corps des infirmières, et en annonçant une « forte augmentation de leur revenu ».

Celle-ci a été de 4 %. Les infirmières, après tout le bruit fait autour d'elles, attendaient beaucoup mieux et ont été déçues. « Cette augmentation a été l'insulte finale », déclarait jeudi soir une infirmière de Manchester. Le climat est d'autant plus tendu que M. Lawson, le chancelier de l'Echiquier, a fait état de rentrées fiscales inespérées et a choisi... de procéder à des réductions d'impôts.

Le service national de santé suscite chaque jour de nouvelles critiques. Des salles d'opération toutes neuves restent inutilisées faute de personnel compétent. Des lits sont « fermés » par manque de crédits de fonctionnement. La presse populaire multiplie les reportages à sensation

sur d'honnêtes citoyens qui sont depuis des mois sur une liste d'attente pour se faire opérer. Les Britanniques sont conscients que leurs hôpitaux sont moins bien équipés que ceux de pays de niveau économique comparable. Le Royaume-Uni consacre, selon une étude de l'Observer, 5,9 % de son produit national aux dépenses de santé, alors que cette proportion est de 10,5 % aux Etats-Unis et de 8,6 % en France.

Les hommes politiques ont immédiatement senti que l'affaire était importante. M. David Owen, ancien dirigeant du Parti social-démocrate, lui-même médecin, a affirmé jeudi que le moral était au plus bas dans le service national de santé. M. Kinnoch, le leader travailliste, a critiqué la réforme du mode de calcul du salaire des infirmières et exhorté une fois de plus le gouvernement à consacrer davantage de crédits aux hôpitaux.

A son retour d'Afrique, M<sup>me</sup> Thatcher risque donc d'être confrontée, pour la première fois depuis sa triomphale réélection de juin, à un problème social aigu. Voilà longtemps que les mineurs ont lassé l'opinion, et les mouvements sporadiques qui agitent les puces ne font guère recette. Les infirmières, en revanche, bénéficient d'une image intacte.

DOMINIQUE DHOMBRES.

## La visite du numéro un est-allemand à Paris

(Suite de la première page.)

A l'issue du premier entretien entre le président Mitterrand et M. Erich Honecker à l'Elysée, le porte-parole de la présidence française a immédiatement tenu à rappeler que « les armes françaises à courte portée ont un caractère stratégique, et non pas tactique », qu'elles n'étaient pas « un appendice de notre armement conventionnel », et donc qu'elles « ne peuvent être intégrées dans une négociation de type conventionnel ».

« La possibilité d'une négociation sur ce type d'armement, a ajouté le porte-parole, est envisageable, mais il est important que le débat ne soit pas ouvert trop tôt par rapport à d'autres aspects du processus de désarmement. » Il a rappelé que, pour la France, la réduction des armements stratégiques des deux superpuissances était « une priorité importante ».

Le porte-parole de la partie est-allemande, M. Wolfgang Mayer, a qualifié pour sa part de « constructive et de franche » l'atmosphère de l'entretien. Selon lui, M. Honecker a souligné au cours des discussions que « l'urgence de l'entente et d'actions positives en faveur du désarmement et d'une bonne coopération entre l'Est et l'Ouest donne un poids particulier à l'échange de vues, notamment en cette période mouvementée ». Mettant l'accent sur le désir de la RDA de développer de « très bonnes relations avec la France », il a rappelé la position de son pays sur l'élimination des armes

nucléaires tactiques, en indiquant qu'il n'y avait pas nécessairement un lien avec les problèmes de désarmement conventionnel. La RDA, a-t-il ajouté, est prête à envisager « d'autres solutions proposées par d'autres ».

Le chef de l'Etat est-allemand a consacré jeudi soir, au dîner de l'Elysée, l'essentiel de son discours à un rappel des positions de son pays sur ces questions de désarmement. Tout en évitant de mettre l'accent sur les points de divergence, il a insisté sur l'intérêt tout particulier de la RDA, compte tenu de sa place en Europe, pour une limitation des armements conventionnels et son soutien à des accords régionaux, comme l'établissement d'une zone dénucléarisée au centre de l'Europe. Son allocution, aussi tournée que la lecture d'un communiqué du pacte de Varsovie, s'est cependant bornée à évoquer des positions générales.

### Developper le dialogue

M. Honecker n'a fait aucune allusion à certaines des préoccupations de la RDA, à propos notamment du développement de la coopération entre la France et la RFA en matière de défense ou des propositions préparées par les trois puissances occidentales responsables du statut de Berlin pour apporter des aménagements à ce statut.

Cette première journée de la visite du numéro un est-allemand à

Paris — la première après d'une des trois puissances occidentales exerçant des responsabilités sur Berlin — s'est déroulée comme si chacun avait dans l'esprit de bien délimiter le champ dans lequel il entend voir se développer des relations bien comprises entre les deux pays. Sans doute M. Honecker, pour lequel cette visite, après celle qu'il vient d'effectuer en RFA, représente une initiative diplomatique de premier grandeur, avait-il besoin de rassurer ses propres amis de l'Est sur ses intentions.

M. François Mitterrand a lui-même soigneusement balancé ses propos pour bien marquer vis-à-vis des Allemands de l'Ouest que si la venue à Paris de M. Honecker devait être perçue comme un approfondissement de la « réconciliation entre les Français et les Allemands, tous les Allemands », elle ne devait pas faire oublier le reste. Il a su trouver à propos de la nécessité de la libre circulation des hommes et des idées quelques formules-chocs qui devraient être bien comprises outre-Rhin, rappelant notamment qu'il était impensable que « les Européens s'accordent sur la paix s'ils ne s'accordent sur la liberté ».

Ce rappel des grandes positions de principe ne saurait cependant faire oublier le souhait émis de part et d'autre d'une coopération plus approfondie. Aussi bien M. Honecker que M. Mitterrand ont tenu à souligner au cours de leurs allocutions que les différences de systèmes et d'alliance ne devaient pas faire de la porte au dialogue et que les efforts effectués ces dernières années pour développer les relations commerciales et culturelles devaient être poursuivis.

HENRI DE BRESSON.

## ITALIE

### Le Parti radical refuse le saut dans l'inconnu « transnational »

ROME de notre correspondant

« Transnationaux », oui, mais avec prudence. Les radicaux italiens, réunis en congrès du 2 au 6 janvier à Bologne, ont finalement refusé le saut dans l'inconnu que leur proposait leur leader, M. Marco Pannella, en demandant que le parti devienne le « sel de l'Europe » (le Monde du 1<sup>er</sup> janvier).

Première conséquence de cet ultime revirement : mis en minorité, M. Pannella ne fait plus partie pour l'instant du moins de la direction suprême du PR. Sur sa proposition personnelle, le congrès a

élu M. Bruno Zevi, architecte mondialement connu, à la présidence du mouvement. C'est un des amis de M. Pannella, M. Sergio Stanzani, un ingénieur bolognais de soixante-cinq ans, qui assurera les fonctions de secrétaire général.

En fait, c'est un compromis qui a prévalu. Péneusement élaboré entre le « transnational » extrême de M. Pannella et le souci de préserver une forte présence en Italie, il permet de sauver l'unité du parti libertaire, considérée comme essentielle : 71 % des délégués ont en effet voté une motion, signée par tous les dirigeants du PR, sauf deux, dont M. Pannella, qui confirme l'orientation européenne du parti. Mais, contrairement à ce que souhaitait le leader charismatique, le document n'impose pas de calendrier précis ni ne menace le parti d'autodissolution s'il ne réalise pas ses objectifs. Des objectifs ambitieux : trois mille inscrits étrangers et 4 milliards de lires (environ 20 millions de francs) de contributions en un an.

L'attitude future de M. Pannella reste incertaine. « Le parti doit apprendre à vivre dans l'après-Pannella », a-t-il dit, et Pannella doit apprendre aussi. D'autre part, il a annoncé qu'il allait consacrer davantage de temps que par le passé à son action de simple militant.

Marqué par une grande confusion, la dernière journée du congrès a toutefois apporté une petite consolation aux radicaux : Hans Staller, alias « Cicciolina », la vedette pornographique, a renoncé à briguer la direction du parti.

(Interim.)

### Le ministre des affaires étrangères à Paris

### Malte souhaite se rapprocher de l'Europe

M. Vincent Tabone, ministre maltais des affaires étrangères, a effectué, le jeudi 7 janvier, une visite officielle « de travail » à Paris. Au cours de ses entretiens avec son homologue français, M. Jean-Bernard Raimond, et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Didier Barinon, il a souligné que le gouvernement nationaliste arrivé au pouvoir à La Valette après les élections de mai 1987 avait donné de nouvelles orientations à la politique extérieure maltaise et souhaitait « réchauffer » ses relations avec les pays d'Europe occidentale, et particulièrement avec la France. « A terme, a déclaré M. Tabone, nous comptons devenir des partenaires à part entière de l'Europe et du Marché commun ».

Le précédent cabinet travailliste, qui avait établi des rapports étroits avec la Libye et les Etats socialistes, suscitait une certaine méfiance dans les capitales occidentales. M. Barinon a rendu hommage à cette politique nouvelle qui s'est traduite notamment par les votes de Malte en faveur de la France lors des débats de l'ONU sur les questions de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte.

Sur le plan bilatéral, les discussions ont porté en particulier sur trois projets dans les domaines de l'énergie (construction d'une centrale thermique), des télécommunications (modernisation du réseau) et du tourisme. Des pourparlers sont en cours sur l'ouverture d'un village de vacances du Club Méditerranée dans l'île.

## Les allocutions

### M. Mitterrand : « Puisse l'esprit de liberté redevenir le bien commun de toute l'Europe »

Situant d'emblée la visite de M. Erich Honecker sous le signe de la volonté de réconciliation « entre les Français et les Allemands, tous les Allemands, où qu'ils se trouvent », le président Mitterrand a ouvert jeudi soir 7 janvier au numéro un est-allemand pour prononcer un vibrant plaidoyer en faveur de la libre circulation des hommes et des idées en Europe.

« Quelqu'un veut sincèrement la paix, a-t-il dit, doit s'attacher sérieusement à restaurer la confiance (...). Ce que nous attendons aussi, dans tous les pays européens, ce sont des progrès constants en ce qui concerne la liberté de circulation, la multiplication des contacts, le libre débat des idées. Quel pays cela serait-il au moment où, de part et d'autre (...), s'intensifient les échanges de biens matériels et de marchandises, les entraves anachroniques à la circulation des personnes et des idées n'étaient pas également démantelées ».

Évoquant les négociations sur le désarmement, le président Mitterrand a souligné que « l'Europe ne doit pas être le témoin muet et l'enjeu passif des relations Est-Ouest (...). La personnalité européenne doit s'y exprimer, fortement, ne serait-ce que parce que les intérêts de sécurité de l'Europe ne s'identifient qu'imparfaitement avec ceux des deux blocs en présence ».

Dans une allusion aux récents appels de la RDA en faveur d'une dénucléarisation toujours poussée de l'Europe, le chef de l'Etat a tenu à rappeler le rôle de la dissuasion nucléaire dans l'état de non-belligérance qu'a connu le Vieux Continent depuis quarante ans. « On retourne aujourd'hui, a-t-il dit, de proposer une solution de remplacement offrant les mêmes

garanties ? La France, quant à elle, ne menace personne. Elle assure sa sécurité au seul minimum de crédibilité. Elle continuera de le faire en encourageant le processus de désarmement ».

« Il faudra une longue patience, a-t-il poursuivi, et une grande prudence pour déplacer peu à peu les lignes d'un horizon immobile depuis quarante ans. Mais c'est aussi notre responsabilité, à nous Français, aux Allemands de part et d'autre de l'Elbe, de reconstruire, avec les autres nations de l'Est et de l'Ouest, en jouant sur les complémentarités plus que sur les différences, une Europe vivable, porteur d'espoir parce qu'elle aura surmonté ses divisions (...). Mon pays, qui entretient avec la République fédérale d'Allemagne des liens profonds, solides,

nourrit le désir de parvenir sa réconciliation avec tous les Allemands, et veut aussi poursuivre le dialogue avec la République démocratique allemande ».

« Le passé ne s'oublie pas, comme ne peut s'effacer, chez les Français, le souvenir des efforts héroïques de tous les Allemands qui, comme vous, monsieur le Président, se sont opposés au nazisme », a-t-il déclaré en conclusion. « L'esprit de liberté animait alors, contre le même ennemi, les combattants de tous les horizons. C'est cet esprit qui inspire depuis bientôt deux siècles notre conception de la démocratie pluraliste et des droits du citoyen. Puisse-t-il redevenir le bien commun de toute l'Europe ! Car comment imaginer que les Européens s'accordent sur la paix s'ils se séparent sur la liberté ? »

### M. Honecker : « Les différences de systèmes sociaux ne sauraient faire obstacle à notre dialogue »

« Notre dialogue, a déclaré pour sa part M. Honecker, constitue un signal (de la volonté) de relâcher au second plan les différences, certaines idées reçues au profit d'une large coalition de toutes les forces de la paix, du bon sens et du réalisme. Les différences des systèmes sociaux et des valeurs ne sauraient y faire obstacle ».

Après avoir rappelé l'intérêt « tout particulier » de la RDA pour « une réduction radicale aussi des armements conventionnels », et pour les « démarches régionales entreprenant en Europe afin de réduire la tension, la confrontation et le danger », il ajoute : « Notre

objectif demeure un monde sans armes nucléaires, un monde à l'abri de la guerre et de la violence ».

« C'est avec satisfaction, a conclu le chef de l'Etat est-allemand, que nous constatons l'essor considérable qu'ont pris les relations entre la République démocratique allemande et la République française sur la base de l'estime réciproque et du respect des réalités. Elles se développent pour le bien de nos deux peuples et symbolisent la vitalité de la politique de la coexistence pacifique. Le dialogue entre nos deux Etats joue un rôle de premier plan pour cultiver la confiance ».

## Afrique

### GUINÉE

### Deux jours de manifestations contre la vie chère

Conakry. — La situation était redevenue calme, le jeudi 7 janvier, à Conakry, après quarante-huit heures de manifestations provoquées par la hausse des produits de première nécessité.

Mardi, plusieurs centaines de personnes, en majorité des étudiants et des chômeurs, ont envahi les marchés, pillant, sacquant les écaux et les boutiques. Plusieurs manifestants ont été blessés, mais la mort de l'un d'eux n'a pas été confirmée par les autorités.

La police et la gendarmerie sont intervenues pour ramener le calme dans les marchés et, jeudi, elles contrôlaient toujours l'université, où une cinquantaine d'étudiants, soup-

onnés d'être des meneurs, ont été arrêtés, et les cours n'ont pas repris.

Ces manifestations faisaient suite à la flambée des prix consécutive au relèvement de 80 % des salaires des fonctionnaires et à l'augmentation de 78 % du prix du carburant, deux mesures annoncées le 31 décembre par le chef de l'Etat.

Le président Conté a réussi à désamorcer le tension en convoquant mercredi au Palais des Nations de Conakry les représentants des commerçants.

Dans une longue allocution, il s'en est pris vivement aux « commerçants véreux » et a dénoncé les « saboteurs » de l'économie. Il a souligné que, dès le 1<sup>er</sup> janvier, de

nombreux détaillants avaient doublé ou triplé sans raison les prix des denrées de première nécessité.

Il a annoncé un blocage des prix et un retour obligatoire à tous les prix existant avant le 31 décembre. Aucune majoration n'est autorisée pour les transports publics et les propriétaires de villas ne sont plus autorisés à toucher de loyers et devises. Il a toutefois précisé que ces mesures autoritaires n'entraînent en rien la politique de libéralisation de l'économie entamée après son arrivée au pouvoir, en avril 1984.

Il a rappelé que l'Etat s'était totalement retiré du secteur commercial pour le confier à des entreprises et à des détaillants privés, et que le gouvernement ne reviendrait pas sur cette politique. — (AFP).

### La question sud-africaine a été au centre de la visite de M<sup>me</sup> Thatcher au Nigéria

Lagos. — L'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Afrique du Sud a été au centre de la visite de M<sup>me</sup> Thatcher au Nigéria. Commentant au Kenya, la tournée africaine du premier ministre britannique devait s'achever vendredi 6 janvier par une excursion à Kano, la grande métropole du nord du pays.

« Maggie, championne de l'apartheid ! », « L'apartheid est un crime ! », « L'Afrique doit être libre ! », a pu lire sur les pancartes de plusieurs centaines de manifestants M<sup>me</sup> Thatcher dès son arrivée à l'aéroport de Lagos, jeudi. Le général Babangida a fait de l'apartheid le thème essentiel de son allocution de bienvenue, déclarant : « Vous comprendrez, j'espère, que nous, Nigériens, aspirons à ce que la Grande-Bretagne, sous votre direction, joue un rôle important dans la

réalisation du but le plus universellement désiré sur le continent africain. C'est un but que nous aborderons longuement, sans aucun doute, au cours de votre bref séjour dans notre pays ».

M<sup>me</sup> Thatcher est restée sur ses positions dans une allocution prononcée au cours du dîner officiel de jeudi. Répétant que l'apartheid est « un système répugnant et détestable », elle a affirmé une fois de plus que l'idée de l'abandonner grâce à la destruction de l'économie sud-africaine était « une illusion ». Les sanctions économiques « aggraveraient encore les souffrances des Noirs d'Afrique du Sud et de leurs enfants », a-t-elle expliqué. « Le changement en Afrique du Sud ne se fera pas vite, mais il faut qu'il se fasse et il se fera », a-t-elle conclu. — (AFP)

**isth** Institut privé des Sciences et Techniques Nouvelles depuis 1954

**NOUVEAU PROGRAMME 1988**

**SCIENCES-PO**

2<sup>e</sup> Année

• Enseignements complets

• JANVIER à JUIN

Cours de réussite confirmés

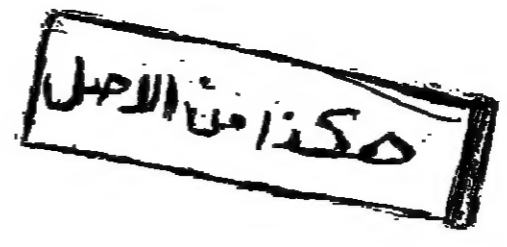
**HEC-ESCP** 2<sup>e</sup> Année

• Préféré des étudiants

• Enseignements séquentiels écrits et oraux de JANVIER à MAI

• Stages intensifs de 5 semaines en JUILLET-AOÛT

**TÉL. : 42.24.10.72**  
**45.85.59.35**



... est-allemand à Paris

... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...

**Malgré le danger**  
... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...

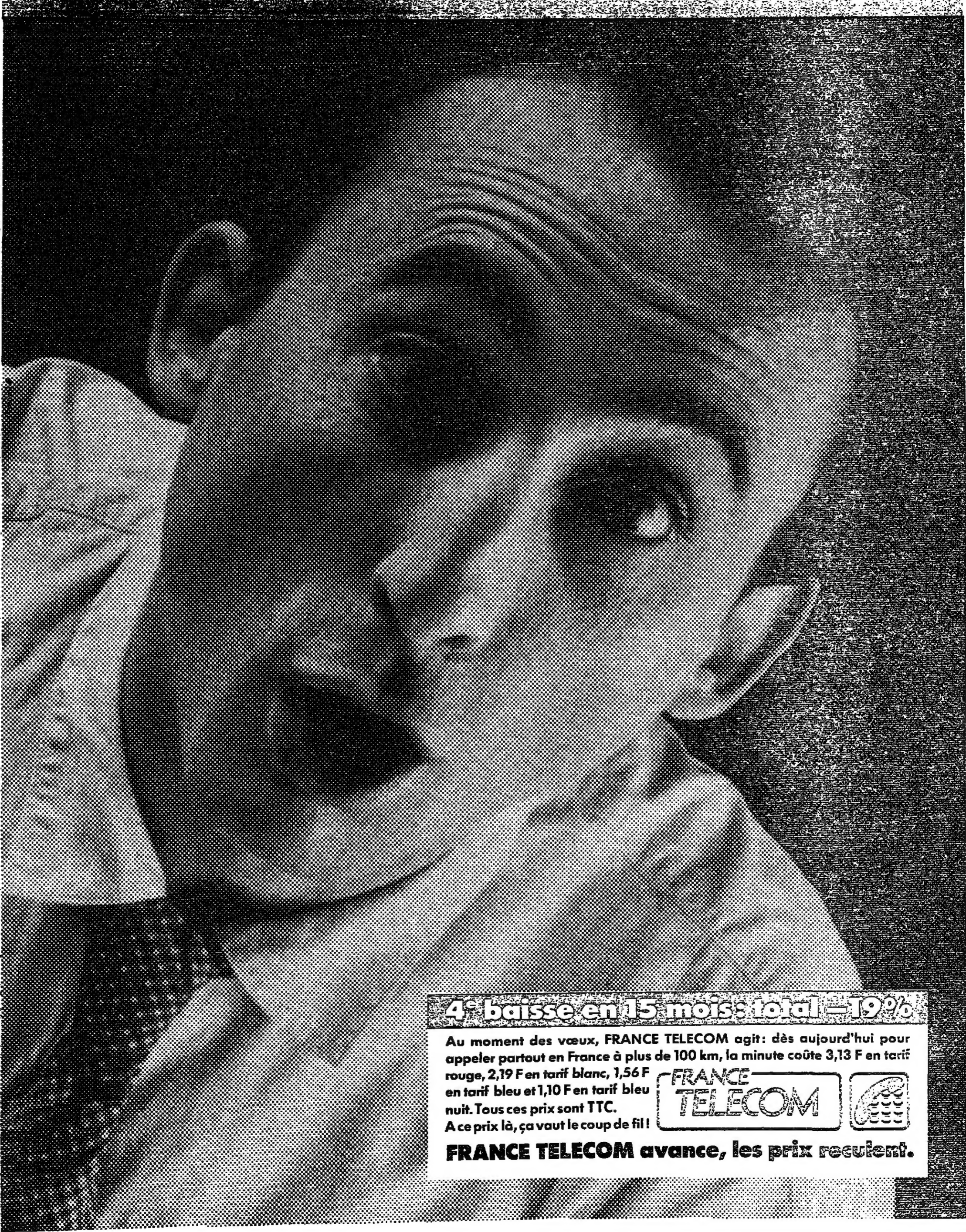
**La puissance de l'esprit de liberté**  
... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...

... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...

**M. Honecker : Les systèmes sociaux socialistes**  
... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...

... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...  
... de l'Allemagne...

# Téléphone interurbain, encore une baisse: -7%. L'année commence bien!



**4<sup>e</sup> baisse en 15 mois: total -19%**

Au moment des vœux, FRANCE TELECOM agit: dès aujourd'hui pour appeler partout en France à plus de 100 km, la minute coûte 3,13 F en tarif rouge, 2,19 F en tarif blanc, 1,56 F en tarif bleu et 1,10 F en tarif bleu nuit. Tous ces prix sont TTC. A ce prix là, ça vaut le coup de fil!

**FRANCE TELECOM**



**FRANCE TELECOM avance, les prix reculent.**

صكذامن الاصل

صحة من الاجل

# Politique

## Deux annulations du Conseil constitutionnel

- **Crédit agricole : pas de majorité aux agriculteurs**
- **Sécurité sociale : pas de contrôle parlementaire**

Le Conseil constitutionnel a déclaré, le jeudi 7 janvier, non conforme à la Constitution la loi organique relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale. Ce texte, reliquat d'une proposition plus ambitieuse de M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, prévoyait la discussion annuelle d'un projet

de loi sur les finances sociales portant approbation d'un rapport sur les comptes prévisionnels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Il était fondé sur un recours - abusif, a jugé le Conseil constitutionnel - au dernier alinéa de l'article 34 de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a examiné le même

jour la loi relative à la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole que les députés socialistes lui avaient déférée en totalité et leurs collègues sénateurs pour un seul de ses articles.

L'article 15 de la loi, qui imposait que la majorité au moins des membres des conseils d'administration des caisses régionales soient issus des organisations syndicales et profession-

nelles agricoles, a été déclaré attentatoire au principe d'égalité et contraire à la Constitution. Le reste de la loi relative à la privatisation du Crédit agricole peut désormais être promulgué.

Nous publions ci-dessous les principaux extraits des deux décisions du Conseil constitutionnel.

### La mutualisation de la « Banque verte »

## Refus des conseils d'administration « sur mesure »

A propos du principe de la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole, telle qu'elle a été conçue, et de l'ensemble de la loi, globalement contestés par les auteurs du recours, le Conseil constitutionnel indique :

« Considérant que le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la loi qui l'établit ;

« Considérant que, né à la fin du siècle précédent, le Crédit agricole mutuel, sous la double impulsion des sociétés et des pouvoirs publics, a abouti à la constitution d'un réseau bancaire composé de caisses locales, des caisses régionales et de la Caisse nationale de crédit agricole ; que, d'ailleurs, l'existence d'un tel réseau est reconnue par diverses dispositions législatives du titre I<sup>er</sup> du livre V du code rural et par les articles 20 et 21 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative aux établissements de crédit ; que, si l'implantation de cet ensemble et sa clientèle sont loin d'être exclusivement rurales et si de nombreuses opérations des caisses ne diffèrent pas des opérations bancaires courantes, il n'est pas moins vrai que l'essentiel de ses activités est orienté au profit du monde agricole ; que nombre de services bancaires qu'il peut rendre sont réservés non seulement aux sociétaires des caisses mais, parmi ceux-ci, à ceux d'entre eux qui exercent une profession agricole ou une profession se rattachant à l'agriculture ;

« Considérant que la Caisse nationale de crédit agricole, en sa qualité d'organe central du Crédit agricole mutuel, est investie d'un large pouvoir de contrôle et de surveillance sur le fonctionnement des caisses régionales ; qu'elle centralise les excédents financiers des caisses régionales, bénéficiaires ainsi d'une partie de l'épargne collectée par elles ; qu'en contrepartie elle mobilise certaines créances à court terme des caisses régionales et consent à celles-ci des avances pour financer des prêts à moyen et long terme ; qu'il existe ainsi entre la Caisse nationale et les caisses régionales des flux de capitaux dans les deux sens et donc d'étroites relations financières ;

« Considérant que [...] le législateur était habilité à transférer du secteur public au secteur privé l'organe central du réseau de crédit agricole mutuel ; que, pour déterminer les catégories de personnes susceptibles d'acquiescer les actions de la société anonyme de transfert de l'ancien établissement public, il

pouvait, sans méconnaître le principe d'égalité, se fonder sur la différence de situation existant, au regard de l'objet de la nouvelle loi, entre les caisses régionales de crédit agricole, étroitement liées à la Caisse nationale du point de vue juridique, financier et économique, et les autres personnes physiques ou morales extérieures au Crédit agricole qui auraient pu envisager de devenir actionnaires ; qu'au surplus le législateur a pu tenir compte de l'intérêt général qui, selon son appréciation, postule le maintien d'un réseau homogène appelé, par sa structure, à préserver la vocation spécifique du Crédit agricole au service du monde agricole et rural ; qu'ainsi la loi a pu réserver aux caisses régionales de crédit agricole le droit d'acquiescer prioritairement des actions de la Caisse nationale ;

« Considérant dès lors que, sous réserve de l'examen des dispositions particulières de la loi, celle-ci ne saurait, de prime abord et dans son ensemble, être regardée comme non conforme à la Constitution ; [...]

### Le prix

« Considérant que toute estimation de la valeur d'une entreprise comporte la prise en compte de données non certaines et que, dans nombre de cas, peuvent être largement affectées ; que si, de ce fait, l'évaluation peut être rendue difficile, elle n'est pas impossible ; qu'il suffit pour qu'il soit satisfait aux principes de valeur constitutionnelle relatifs au prix des entreprises transférées du secteur public au secteur privé que l'évaluation soit opérée de façon objective et impartiale dans le respect des techniques appropriées ;

« Considérant à cet égard que les articles 4 et 5 de la loi présentement examinée se réfèrent, en ce qui concerne les modalités d'acquisition et le prix de cession des actions de la Caisse nationale, aux dispositions de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relatives aux modalités des privatisations ; que, si l'article 5 de la présente loi envisage la possibilité pour les acquéreurs de transférer des délais de paiement, à la différence de ce que prévoit la loi du 6 août 1986, il appartient, le cas échéant, aux organes ou aux autorités responsables de l'évaluation et de la fixation du prix de cession de tenir compte de l'avantage résultant pour les acquéreurs des délais de paiement qui leur seraient accordés ;

### L'article 15

« Considérant que l'article 15 de la loi présentement examinée dispose : « Le premier alinéa de l'article 617 du code rural est complété par les deux phrases suivantes : « La majorité au moins des membres du conseil d'administration des caisses mentionnées à l'article 630 doivent être membres des groupements visés aux 1<sup>er</sup> à 7<sup>o</sup> de l'article 617. Pour ce faire, et si nécessaire, l'assemblée générale des sociétaires procède à deux votes, l'un pour élire les administrateurs membres des groupements visés ci-dessus, l'autre pour élire les autres administrateurs. » Les caisses régionales se mettent en conformité avec cet article lors des renouvellements des membres de leur conseil d'administration, et au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la date de la promulgation de la présente loi ;

« Considérant [...] que les sociétaires appartenant aux groupements visés aux 1<sup>er</sup> à 7<sup>o</sup> de l'article 617 du code rural ne constituent pas nécessairement la majorité des sociétaires d'une caisse régionale de crédit agricole ; qu'au contraire il peut se faire que cette majorité soit constituée par les autres sociétaires, c'est-à-dire par les collectivités inscrites aux 8<sup>o</sup> à 17<sup>o</sup> de l'article 617 et par les personnes physiques ou morales visées par le décret du 11 août 1971 modifié ;

« Considérant que les dispositions de l'article 15 de la loi ont pour objet non d'accorder aux membres des groupements visés aux 1<sup>er</sup> à 7<sup>o</sup> de l'article 617 du code rural des droits de vote supérieurs à ceux des autres sociétaires, mais de leur garantir la majorité au sein du conseil d'administration, même s'ils ne constituent pas la majorité des membres de la caisse ;

« Considérant que, pour déroger ainsi à l'égalité entre les sociétaires,

le législateur s'est fondé d'une part sur le fait que certains des services que les caisses mettent à la disposition de leurs sociétaires sont réservés aux seuls agriculteurs, qui se trouvent ainsi dans une situation différente de celle des autres sociétaires quant à l'intérêt personnel qu'ils ont à la gestion des caisses, d'autre part, sur l'intérêt général qui s'attache à ce que les caisses régionales, en dépit de leurs activités débordant le monde strictement agricole, demeurent fidèles à l'orientation générale qui est celle du Crédit agricole ;

« Considérant que, en elle-même, la prise en compte de telles considérations n'est pas contraire au principe constitutionnel d'égalité ; qu'elle aurait pu justifier un aménagement approprié des droits de vote au sein des caisses régionales de nature à tempérer la stricte rigueur du principe majoritaire, à ne pas compromettre les avantages réservés aux agriculteurs dans le système de crédit agricole mutuel et à conserver à celui-ci sa vocation essentielle ; « Considérant cepen-

dant que ces données ne sauraient justifier que la représentation des sociétaires autres que les membres des groupements visés aux 1<sup>er</sup> à 7<sup>o</sup> de l'article 617 du code rural soit en tout état de cause minoritaire quelle que soit la proportion de ces sociétaires ; que, par le caractère général et absolu de ses dispositions, l'article 15 de la loi, en l'état, apporte au principe d'égalité une atteinte qui dépasse manifestement ce qui serait nécessaire pour faire droit à la situation particulière de certaines catégories de sociétaires, au maintien d'avantages spécifiques au profit des activités agricoles et à la préservation de la vocation du Crédit agricole ; que, dès lors, l'article 15 doit être déclaré contraire à la Constitution [...]

« Décide [...] l'article 15 de la loi relative à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole est déclaré contraire à la Constitution. [...] Les autres dispositions de la loi relative à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole ne sont pas contraires à la Constitution. »

## Le kamikaze de ville et le kamikaze des champs

Si les leçons à tirer des deux dernières décisions du Conseil constitutionnel sont de portée très différente, leur simultanéité attire l'attention sur une pittoresque similitude. Le père de la défunte loi organique de finances sociales, Michel d'Ornano, et le zélateur de la mutualisation du Crédit agricole, François Guillaume, qui voit son œuvre amputée d'une disposition si vigoureusement pronée par ses soins contre vents, marées et évidences, ont accompli chacun de son côté une trajectoire analogue : celle d'un kamikaze. M. d'Ornano s'écrase en flammes tandis que M. Guillaume ne perd qu'un bout d'aile, mais la même intrépidité les anime.

Le kamikaze des champs, François Guillaume, momentanément prêt pour la corporatisme agricole pour la direction de ses affaires, ne voulait pas seulement l'opération dont le Conseil constitutionnel ne remet pas en cause le principe et l'essentiel des modalités : la vente, par l'Etat, aux caisses régionales - privées - du

Crédit agricole de leur organe central - public : la Caisse nationale.

Avec un acharnement sans faille, et malgré toutes les mises en garde lancées à droite comme à gauche, au Sénat et à l'Assemblée nationale, François Guillaume exigeait pour l'avenir, au sein des conseils d'administration des caisses régionales, une surreprésentation des organisations syndicales et professionnelles agricoles, plus que chères à son cœur d'ancien président du CNJA, puis de la FNSEA. Ce qu'il impliquait l'obscure référence aux sept premiers points de l'article 617 du code rural.

Soixante-quinze pour cent des parts assurées pour les membres de ces organisations, puis deux tiers, la stricte majorité enfin : tout avait été essayé et vingt fois remis sur le métier, sous une pression « tobyste » constante, maintenue par le ministre lui-même. Expulsé du projet par la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un compromis final, l'article litigieux y revenait pour

finir : François Guillaume l'imposait une nouvelle fois. Il avait auparavant obtenu les sénateurs d'oser déferer au Conseil constitutionnel cette disposition...

### A tout hasard

Inconscience ? Le ministre n'avait, sur ce point, rien à perdre, il tentait le passage en force et savait qu'il pourrait, quoi qu'il arrive, se présenter devant sa corporation comme son héros flamboyant. Aux parlementaires de gauche, il abandonnait le rôle ingrat d'expliquer à « leurs » agriculteurs qu'ils n'ont pas voulu les favoriser pour le contrôle de « leurs » banques.

Au demeurant, l'objectif principal, hybride opération de « mutualisation-privatisation », n'est pas remis en cause, le Conseil constitutionnel ne s'opposant pas à la mise en mouvement de cette grande manœuvre politico-financière, comme l'avaient

révélé les députés socialistes auteurs de l'une des saisines.

Un rappel discret du Conseil national rendra toutefois l'attention. Les détails de paiement éventuellement consentis aux caisses régionales pour acquiescer leur organe central, qui pourront aller jusqu'à cinq ans, devront être pris en considération pour la fixation du prix. Ainsi se trouve, en théorie, prévenu tout risque de « bradage » déguisé en crédit.

### Procédure en contrebande

La trajectoire fatale de Michel d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, inspireur plusieurs fois malheureux de la proposition de loi organique relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale, s'inscrivait dans un autre contexte.

Reprenant à son compte une préoccupation parlementaire assez ordinaire et peu contestable (un contrôle accru des finances sociales), ce kamikaze de ville, baron giscardien par surcroît, eut le malheur de vouloir lier son sort à celui du ministre RPR des affaires sociales, Philippe Séguin, qui était embarqué sur la veste balnéaire des états généraux de la Sécurité sociale.

Même éduqué, sa proposition ne put échapper à des accusations de syndicalisme, et d'une partie de la majorité, malencontreuses ce moment : risque d'étalement de la Sécurité sociale, mise à l'écart des partenaires sociaux.

Soucieux, dans cet environnement agité, de reculer en bon ordre et de sauver la face, auteur et victime d'un charriage qui fait le sort de sa proposition à celui du projet Séguin sur le financement de la Sécurité sociale, Michel d'Ornano s'était hasardé, pour imposer son idée de loi sur les finances sociales, dans une voie constitutionnelle des plus incertaines.

Par le recours - inédit à ce jour - au dernier alinéa de l'article 34 de la Constitution, le député du Calvados aurait pu prétendre étendre le préser et compléter», dit exactement la Constitution) le domaine de la loi. Il a tenté, cas de figure bien différent, de créer de toutes pièces une nouvelle procédure législative contraignante. Enchaînant le gouvernement dans une lourde tentative de révision constitutionnelle pour parvenir aux mêmes fins ? Dans le contexte politique et au cœur d'une série d'impératifs divers et pressants, il ne pouvait en être question.

Il ne restait plus à M. Michel d'Ornano, qu'avec un bras charitable ne rent, qu'à partir tranquillement s'écarter. Mais lui, bien différent en cela de M. François Guillaume, n'a même pas de troupes auxquelles montrer ses blessures pour en obtenir d'hypothétiques médailles.

MICHEL KAJMAN.

### EN BREF

● L'UDF se décide le 28 janvier. — M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, doit annoncer officiellement, le 28 janvier prochain, au terme de la réunion extraordinaire du bureau politique de la confédération, le nom du candidat soutenu par l'UDF à l'élection présidentielle. Cette instance doit faire le synthèse des positions des composantes de l'UDF qui doivent se prononcer dans le courant du mois de janvier. Les clubs Perspectives et Réalités se détermineront le 14 janvier, suivis, le 16 janvier, par le Parti social-démocrate, le CDS et le Parti radical-valoisien, tandis que le Parti républicain prendra position le 23 janvier.

● CDDT et FO : pas de conseil pour l'élection présidentielle. — La CDDT et Force ouvrière ne donneront pas de consigne de vote lors de l'élection présidentielle, ont indiqué le jeudi 7 janvier au cours du « Forum de l'Expansion », MM. André Bergeron, secrétaire général de FO, et Jean Kasper, secrétaire national de la CDDT. M. Kasper a précisé que la CDDT ne prendra « pas position pour un candidat quel qu'il soit », mais elle s'exprimera sur des questions comme le chômage et le racisme.

M. Bergeron a rappelé, pour sa part, que Force ouvrière n'avait jamais donné de consigne de vote pour les élections présidentielles et législatives, jugeant que cela relevait de la responsabilité des citoyens.

A L'OCCASION DE LA SORTIE DE SON LIVRE

**REGIS DEBRAY**

SERA DEMAIN SAMEDI A 13 H REDACTEUR EN CHEF DU "JOURNAL INATTENDU" DE

**RTL**

AVEC JEAN-PIERRE TISON

Edmond JABES

Le livre des questions

Le livre des réponses

Le livre de la sagesse

Le livre de la vie

Le livre du dialogue

Le parcours

# Politique

## La préparation de l'élection présidentielle

### Les « quelques idées simples » de Raymond Barre

LIMOGES

de notre envoyée spéciale

Le train-train de la campagne sur le terrain a repris pour Raymond Barre avec un voyage en Creuse et en Haute-Vienne, jeudi 7 et vendredi 8 janvier, qu'il a achevé par un pèlerinage à Oradour-sur-Glane.

Ce ne sont pas les injonctions d'Edouard Balladur qui sont susceptibles de faire sortir l'ancien premier ministre de sa carapace de tortue. Pas question, donc, d'accélérer le rythme : au propre et au figuré ; malgré une bonne heure de retard, due aux encombrements du périphérique parisien, le député du Rhône a simplement livré à ses auditeurs successifs « quelques idées simples ».

Devant les agriculteurs, autour d'un café-brioche entre deux rangées de vaches dans une étable d'Épauze-Bains, M. Barre insiste sur la nécessité d'« avoir une agriculture diversifiée », sur l'urgence qu'il y a à enrayer le vieillissement de la population agricole par une politique en faveur des jeunes agriculteurs dans le domaine foncier, de la formation et de l'aide à l'investissement. S'il est d'accord pour « redonner l'espoir » à l'agriculture française, notamment en allégeant « le poids des charges financières qui pèsent sur elle », d'accord pour « lui donner les moyens de faire face à la compétition internationale », et pour « mettre le paquet sur son renouvellement », l'ancien premier ministre s'élève contre les « cadences » et autres « suceries ».

faits pour servir non pas l'avenir mais « des intérêts à court terme ».

Décliné face à des responsables socio-professionnels à Aubusson, puis, plus tard à Guéret, et à Limoges, l'ancien ministre « garde l'espoir, s'en donne les moyens en préparant l'avenir — nourrit l'essentiel du discours de M. Barre. S'y ajoutent, à l'occasion, de petits complaisants à l'endroit des socialistes, là en faveur de l'union de la majorité.

Devant plus d'un millier de convives réunis pour un dîner dans la salle Jean-Moulin de Limoges, M. Barre a ainsi observé qu'il n'avait pas préservé la solidarité nationale, quand il était à Matignon, « en faisant de la France un pays débiteur », et ce à la différence des socialistes. En la matière, il juge « ne pas avoir de leçon à recevoir », d'autant qu'il a fallu Coluche et l'abbé Pierre pour s'occuper des pauvres, « au lieu des premiers ministres ».

L'objectif est que « la France ne tombe pas sous la coupe du socialisme ». Toutefois, ajoute-t-il, je n'ai rien contre ceux qui ont des conceptions socialistes ; « Pas d'exclusivité contre les hommes, mais contre le système », résume-t-il.

Aussi met-il en garde contre « un deuxième choc socialiste » : « Il ne faut pas que des propos légalistes nous fassent oublier ce qui a été la réalité de la période 1981-1983. On sent que M. Barre tente de dresser un bilan du septennat.

Quant à l'union de la majorité, le député du Rhône « souhaite que ce qui dans le passé a pu permettre le succès socialiste ne se reproduise pas dans l'avenir ». Il s'est d'ailleurs dit persuadé que ce social est partagé par M. Jacques Chirac, qu'il a cité, et qu'il pourrait bien croiser vendredi à Paris par M. Jacques Doussin. Partant de « respect mutuel », et de « parfaite loyauté », il recommande de ne pas tomber « dans le piège tendu par les socialistes », à qui il conseille « de balayer devant leur porte », car « les lettres de l'alphabet ne suffiront bientôt plus » pour définir leurs courants.

Quelques idées simples aussi que ces petites phrases à l'allure de maximes : « Ce n'est pas entre les mains des partis politiques, mais entre les vôtres que réside l'avenir de la France » ; « Le passé c'est le passé, ne pleurons pas sur le lait répandu » ; « Il faut que les Français jouissent de leur liberté de choix et soient capables de supporter la responsabilité de leurs décisions comme de leurs échecs » ; « Rien n'est plus regrettable que cette manne de promesses qu'on sait ne pas pouvoir tenir et qu'on ne tient pas, car il n'est pas possible de le tenir ».

Fidèle à cet ultime principe, M. Barre n'a donc pas fait de promesses, ni aux agriculteurs ni aux Limousins qui le pressaient de s'engager pour l'autonomie. Il est vrai que M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, est favorable au doublement de la RN 20. Tout au plus a-t-il fait sienne la formule du radical Henri Bonnet, député UDF de la Haute-Vienne : « Ne pas limoger Limoges ».

Ce voyage en Limousin, terre de mission pour le barrième, avant celui prévu la semaine prochaine en Franche-Comté, tombait bien : le jour de la Saint Raymond.

Pour sa fête, l'ancien premier ministre a donc reçu plein de cadeaux... et même une tortue offerte par des jeunes, qu'il a décidé de baptiser « Limousine ».

ANNE CHAUSSEBOURG.

### M. Chirac fera campagne sur le bilan de son gouvernement

« J'écoute toujours très attentivement les conseils du ministre d'Etat. Il m'arrive même de les entendre. Celui dont vous parlez mérite considération », a déclaré M. Jacques Chirac, pressé de questions, le jeudi 7 janvier, au Forum de l'Expansion, au sujet du souhait exprimé, la veille, par M. Edouard Balladur, que s'engage rapidement la campagne du premier ministre pour l'élection présidentielle.

Des deux avis qui partageaient l'entourage de M. Chirac — les uns jugeant que l'échec du conseil européen de Copenhague, et la réunion de celui de Bruxelles, à la mi-février, imposent de reporter au-delà de cette date l'ouverture de la campagne, les autres estimant, au contraire, qu'il n'y avait pas à d'objectacle à l'entrée en lice du premier ministre, — cette dernière thèse l'a emporté. Au-delà du problème posé par la nécessaire cohésion de l'exécutif face aux difficultés européennes, il s'agissait de savoir s'il valait mieux, pour M. Chirac, profiter le plus tard possible du statut de chef de gouvernement « qui gouverne », ou s'engager sans attendre sur un terrain électoral occupé, non sans profit, par M. Raymond Barre.

L'urgence de contrer les initiatives du député du Rhône s'est imposée. Les responsables du RPR soumettent cette décision. Pour les militants, en effet, il est difficile de se mobiliser et de faire campagne sans candidat officiellement déclaré. Or M. Chirac aura indiscutablement besoin d'une activité intense

sur le terrain », ce qui est, à la fois, conforme à son style de campagne et aux habitudes du RPR, et indispensable pour faire passer un message jusqu'à présent insuffisamment perçu. Le premier ministre a jugé que sa campagne devrait être aussi militante et partisane qu'axée sur son rôle comme chef de gouvernement de la cohabitation et sur son image personnelle.

Il n'en a pas fallu davantage au directeur de la campagne de M. Barre, M. Philippe Mestre, pour se demander si l'on n'assistait pas à un tournant non seulement tactique, mais « dans la stratégie », de M. Chirac. Le président du RPR se serait-il finalement convaincu que la cohabitation n'est pas le bon cheval de bataille pour rallier les suffrages des électeurs de la majorité ? Cette supposition ne peut que réjouir M. Barre, mais elle semble très aventureuse. Le changement de bras armés de M. Chirac, sur le « conseil » de M. Balladur, n'est pas un adieu à la cohabitation ni un changement de monture au milieu du gué. C'est bien avec les armes et les bagages de son bilan gouvernemental que le premier ministre entend entrer bientôt et en force dans le champ proprement électoral.

Les décisions résultant de ce choix ont commencé à être prises jeudi à l'hôtel Matignon. Les responsables et conseillers du premier ministre, réunis autour de lui dans la matinée, ont examiné la répartition des tâches entre le staff de Matignon et celui de la campagne. Ils ont précisé, notamment, les tâches qui attendent le porte-parole du candidat, M. Alain Juppé, ministre délégué au budget.

L'après-midi, l'ensemble des membres RPR du gouvernement ont été convoqués pour discuter, d'une part, des problèmes posés par la réglementation du financement des activités politiques (voir Le Monde du 8 janvier), et, d'autre part, le rôle de chacun dans la campagne. Un « noyau dur » de ministres assurera, autour du candidat, la réflexion et la communication sur les thèmes de campagne.

Plusieurs ministres s'étaient vu charger, au titre du RPR, de la coordination dans telle ou telle région. C'est ainsi que M. Michel Aurillac a la charge de Provence-Côte d'Azur, M. Michèle Barzach celle de Midi-Pyrénées (où elle fera face à M.M. Lionel Jospin et Dominique Baudis), M. Camille Cabanis celle de Langue doc, etc. Le programme de campagne prévoit des visites de M. Chirac dans chaque capitale régionale, plus d'autres voyages « mixtes », relevant à la fois de la fonction de premier ministre et de la candidature, comme celui qu'il doit faire le 19 janvier à Fréjus.

Le premier ministre a prévu de réunir le gouvernement à l'hôtel Matignon le 15 janvier, une semaine avant sa déclaration de candidature, afin de fixer les règles du jeu entre ministres RPR et barriéristes.

PATRICK JARREAU.

## JOURNAL D'UN AMATEUR par Philippe Boucher

CONTRAIREMENT à ce que pourrait laisser croire l'avalanche des déclarations sur le sujet, la situation électorale française n'est ni compliquée, ni bloquée, ni désespérante. La France paraît être à l'abri de ce que connaissent les Etats-Unis. Ce sont les électeurs qui tranchent de la vertu et de la capacité des candidats, non les échotiers.

De ce côté-ci de l'Atlantique, les candidatures se manifestent librement et s'affrontent librement. Elles se préparent dans la présence des hommes de valeur et de talent. La France n'a ni à rougir ni à gémir de ceux qui ambitionnent de la gouverner.

Chaque citoyen peut espérer, du moins au premier tour, qu'il pourra exercer son choix en faveur d'un candidat qui représente plutôt bien ses convictions personnelles. Certes, il n'y a pas de femme qui porte les couleurs d'une formation politique notable, mais cela finira bien par arriver.

Dans les hommes de valeur, il n'est pas injuste de ranger M. Barre et M. Rocard ; dans les hommes de talent, M. Chirac et M. Le Pen ; M. Juquin et surtout M. Lajoie forment une catégorie supplémentaire, celle des kamikazes, et M. Létard, un courant à part, celui des absents.

Ces six personnalités qui vont en principe briser les suffrages de leurs compétiteurs ont en commun de n'avoir pas le choix de leur décision. Elles se battent pour obéir à un désir qui, comme il est normal, leur échappe autant qu'elles tentent de le conduire. Elles doivent « y aller » sous peine de mort politique. Même pour échouer, elles doivent concourir. Ce sont les ressorts de la tragédie appliqués à la vie publique contemporaine.

A moins de subir peu à peu l'oubli déferlant qui ensable ses prédécesseurs, M. Barre n'avait d'autre issue que de sauter le pas. Gageons qu'il s'y était résolu depuis longtemps... M. Rocard, par définition, n'existe que s'il est candidat, et il en va de même pour M. Juquin. C'est un des effets contestables du suffrage universel direct pour désigner le chef de l'Etat : celui qui postule se voit crédité d'une partie de la grandeur attachée à la fonction qu'il vise et n'obtiendra peut-être jamais. Il faut prétendre pour exister.

A côté de ces trois hommes-là, trois autres portent les couleurs d'un parti. M. Lajoie a obéi aux ordres du sien pour que la fin de M. Marchais ne soit pas tout à fait une déroute consommée. M.M. Chirac et Le Pen faisaient à leur devoir de chef en désignant un autre qu'eux-mêmes à la bataille ou en s'abstenant de faire courir leur casaque.

Une nomenclature a beau être assurante que M. Chirac renoncera ; outre que c'est mal le connaître, une pareille dérobade ne serait pas comprise de ses partisans, ni même sans doute de ceux des Français qui ne le portent pas dans leur cœur.

ET puis il y a M. Mitterrand. M. Mitterrand, moins libre qu'on ne peut le penser, moins libre qu'il ne l'affiche de sa décision de solliciter ou non un autre mandat.

S'en tenir aux sept années écoulées peut paraître tant et ce n'est ce qu'il dit souhaiter. Il le dit. Qu'on s'en rapporte aux sondages (point trop douteux s'il ne s'agit que d'évaluer une cote d'amour), ou qu'on observe le déroulement de ses déplacements dans le

peys, sa popularité est très grande, et même inespérée.

Elle est due, cela est incontestable, au rôle d'arbitre pas toujours écouté que lui a assigné le résultat électoral de mars 1986. Il en est le vainqueur inattendu, gagnant pour sa personne ce qu'a perdu sa fonction.

Comme il n'est pas d'action de l'exécutif qui puisse lui être imputée, il ne lui est fait reproche d'aucune. C'est une popularité négative, que la droite concède puisqu'il ne l'empêche pas d'agir à sa guise et que la gauche lui conserve puisqu'il est encore là pour en rappeler publiquement et régulièrement les grandes valeurs.

Ainsi peut-on imaginer un départ fier et paisible en mai prochain, le peuple français descendant ce jour-là dans les rues, assurément pour fêter un nouveau président, mais aussi pour saluer la dignité de l'ancien, quant à lui le pouvoir alors qu'il paraissait capable de s'y maintenir sans peine. Voilà qui contrasterait avec la sortie de ses trois prédécesseurs, l'un mort, les deux autres chassés. Rien de cela n'est bien exact.

D'ABORD, bien sûr, parce que cette popularité en prendrait un sacré coup dès l'instant où M. Mitterrand annoncerait qu'il va partir à la bataille. Il a beau, depuis quelque temps, rappeler plus souvent et plus nettement où sont ses convictions, cette précaution n'empêchera pas le tassement de sa popularité, et ce ne sera ni anormal ni injuste.

## Candidat

Ce phénomène vraisemblable a pour conséquence d'ôter de son poids au propos qu'il s'entend sur tous les bords et selon lequel M. Mitterrand « est sûr d'être élu ». Un scrutin est un scrutin et, n'en déplaise aux sondages, a fortiori quand ils sont éloignés de l'événement qu'ils prétendent prévoir et décrire, son issue n'est jamais certaine. Pour le principe, c'est heureux. Or M. Mitterrand ne peut râtifier l'erreur d'analyse de son prédécesseur et faire le cadavre à ses adversaires d'être exploités de sa fonction. Il ne serait pas défait, il serait ruiné.

Quels que soient ces dangers, M. Mitterrand n'est pas si libre que cela de se retirer à Latche ou ailleurs à la fin de son mandat. Car autant la droite l'encenserait, non sans arrière-pensées, de laisser ainsi la place, autant la gauche n'aurait pas lieu de lui en savoir gré.

Rien n'interdit de penser que sa popularité baisserait dans cette hypothèse parce que l'électorat de gauche ferait connaître sa déception. Non pas seulement parce que s'en irait un homme qui lui a rendu un nom et une image, mais parce que, à coup de peu près sûr (sous la réserve des aléas du scrutin mentionnés plus haut), ce serait faire cadeau de la fonction, soit à M. Chirac, que M. Mitterrand ne prise guère ; soit à M. Barre, qui l'égace ;

en tout cas à la droite qui serait ainsi tout entière rétablie dans l'Etat. Ce qui reviendrait à donner à celle-ci ce qu'il a eu lui-même en 1981.

Car si M. Mitterrand n'en porte pas les couleurs, les chances de la gauche sont faibles, ou du moins incertaines. Premièrement, parce que Rocard le joker ne compensera pas sur sa droite ce qui lui fera défaut sur sa gauche. D'autant que, du côté du centre, il labourera les mêmes plates-bandes que M. Barre, naturellement plus à l'aise que lui sur ces terrains moussus.

Deuxièmement, parce que, si M. Mitterrand se retire à présent, les divisions et les rivalités qui déchirent la droite n'auront été que de la rouille de saisonnier à côté du spectacle qu'offrirait la gauche. Point n'est besoin de faire un dessin à ce propos ni de dresser la liste de ceux qui se sentent la vocation de sauver le pays.

Faute de s'être suscité un successeur incontestable, ou faute pour l'élu d'avoir bien rempli le rôle, M. Mitterrand provoquera une indescriptible pagaille s'il n'est pas lui-même partie prenante dans la compétition présidentielle.

Cette pagaille ne sera pas de nature à renforcer les chances de la gauche, électoralement minoritaire, fût-ce de peu. C'est ce que M. Mitterrand tient entre ses mains, parce qu'il l'a voulu et parce que la cohabitation ne l'a pas desservi sur ce point.

Là est sans doute l'argument décisif qui pèse sur la liberté de M. Mitterrand. Lui que l'on dit attentif à ce que retiendra l'histoire, voudrait-il y paraître comme l'homme qui a restauré la droite ? Est-ce bien raisonnable ?

P OURTANT, cette question n'est pas la plus délicate qui se pose à M. Mitterrand. A supposer qu'il se représente (et il lui est difficile de faire autrement), et à supposer qu'il soit élu (et il tient la compétition pour « jouable »), que faire de cette victoire puisqu'il est avéré désormais que, telle qu'est la Constitution, le chef de l'Etat est pratiquement paralysé si l'Assemblée nationale lui est contraire ?

Or c'est la situation qu'il connaîtrait si le jour de 8 mai 1988 le montrait vainqueur. Car à l'actuelle majorité, qui ne serait pas amputée de grand monde, se joindraient, d'une manière ou d'une autre, le PC et le Front national.

M. Chevènement préconise une dissolution immédiate. La belle idée que voilà ! Rien ne démontre que le pays ne renverrait pas une majorité de droite, donnant bonne mine à celui qui se ferait désavouer une poignée de semaines après avoir été élu. Les scrutins seraient trop proches pour les prétendre différents. Il n'y aurait plus alors qu'à prendre ses cliques et ses claques.

Il est vrai que M. Barre dit la même chose. Mais, dans l'hypothèse où il serait, lui, l'élu. Il ne s'agirait pas alors de renverser la majorité existant à l'Assemblée nationale, mais de le fortifier à son profit, en marquant de surcroît qu'elle découle de lui.

Ce qui décidera du maintien ou du renvoi de l'actuelle Assemblée, c'est l'élection présidentielle ; son vainqueur, assurément, mais pas moins le détail des votes au premier et au second tour. Ce sont eux qui indiqueront ce que M. Mitterrand pourra faire de sa victoire. S'il consent à gagner.

### Les intentions de vote selon Louis-Harris

#### M. Mitterrand toujours nettement favori

M. François Mitterrand remporterait l'élection présidentielle dans tous les cas de figure, selon le sondage réalisé par l'institut Louis-Harris pour l'Express et France-Inter. Il serait vainqueur aussi bien face à M. Raymond Barre (53 % - 47 %) que face à M. Jacques Chirac (54 % - 46 %).

En revanche, M. Michel Rocard serait battu aussi bien par M. Barre que par M. Chirac : le rapport s'établirait à 42 % - 58 % (46-55 il y a un mois), dans le premier cas, 45 % - 55 % (49-51 le mois dernier) dans le second.

Au premier tour, le chef de l'Etat arrive largement en tête avec 38 % des voix (plus 2) devant M.M. Barre, 22 % (moins 1), Chirac, 20 % (plus 1), Le Pen, 10 % (plus 1), Lajoie, 5 % (moins 1), et Juquin, 2 % (moins 2).

Ce sondage a été réalisé du 18 au 23 décembre auprès d'un échantillon de 1.584 personnes âgées de plus de dix-huit ans.

GRAND PRIX NATIONAL DE POÉSIE

**Edmond JABES**

Je bâtis ma demeure  
Le livre des questions  
7 tomes

Le livre des ressemblances  
5 tomes

Le petit livre de la subversion  
hors de soupçon

Le livre du dialogue

Le parcours

GALLIMARD *wf*

هكذا من الاجل

# Société

## Le rapport des « sages » sur le code de la nationalité

### « On pourra devenir français plus facilement » nous déclare M. Marceau Long

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Marceau Long, président de la commission de la nationalité, estime que les propositions de celle-ci permettraient de « devenir français plus facilement mais aussi plus consciemment ».

« Si elles sont adoptées, les modifications que vous préconisez réduiraient-elles le nombre des personnes qui deviennent françaises chaque année ?  
- L'objectif affirmé de la commission est d'encourager l'acquisition de la nationalité française par les étrangers établis durablement dans notre pays et qui le souhaitent. La commission n'envisage pas une réduction du nombre des personnes qui deviennent françaises chaque année, mais, bien au contraire, son augmentation. Les nouvelles procédures de naturalisation pourront aussi y contribuer. Quant aux jeunes, le projet de la commission est celui, non d'une quelconque exclusion, mais, à l'inverse, d'une intégration complète, grâce à leur consentement, qu'ils pourront exprimer sous des formes multiples et à de multiples occasions. Toute restriction à l'acquisition de la nationalité française pour les mineurs nés en France est levée. Dans les autres cas, la liste des condamnations pénales qui constituent un empêchement est réduite et simplifiée. On pourra donc devenir français plus facilement, mais aussi plus consciemment.  
- Quel avenir souhaitez-vous à votre rapport ?  
- D'abord qu'on le lise ! Nous avons prévu une large diffusion, et

même une édition de poche... Dans l'esprit de la commission, ce rapport est un tout : il ne faut pas en prendre seulement des morceaux. Mais, si on ne changeait rien à la législation, quelque chose aurait changé.

- Des « sages » étaient-ils mieux placés que des parlementaires pour étudier cette question ?  
- La commission n'était pas mieux placée que les parlementaires. Son rôle était différent. Elle a notamment séparé ses travaux de ceux que le Parlement serait amené à effectuer si le gouvernement le souhaitait ultérieurement. C'est pour respecter, à la fois, la liberté totale d'organisation des travaux parlementaires et le souhait que peuvent avoir députés et sénateurs de réserver au Parlement la primauté de l'expression de leurs opinions que nous n'avons pas cru pouvoir les entendre. Après tout, si le Parlement veut faire une contre-enquête, pourquoi pas ?  
- Mais pourquoi avoir créé si tard cette commission, alors qu'un projet de loi était déjà présenté et des manifestations de rue organisées ?  
- Ce n'est pas à moi de répondre. Mais il serait effectivement prudent, pour de grands sujets de société, de réunir des commissions de ce genre, avant de faire des projets de loi. N'est-ce pas le principe des grandes démocraties modernes de confier à des commissions des travaux de réflexion sur les problèmes de société ? Voyez, par exemple, la commission sur le biculturalisme au Canada.



politique ? En lui confiant ce dossier, le gouvernement n'a-t-il pas voulu se tirer d'un mauvais pas, enterrer son projet de loi, ou, au contraire, le réviser ?

- Dans une démocratie, un problème de société, que l'opinion s'accorde à regarder comme fondamental, doit être étudié et discuté. Le débat qu'il suscite est inévitablement politique, dans la mesure où il intéresse tous les citoyens. Quant aux intentions du gouvernement, je me borne à constater qu'il a voulu que la réflexion sur la nationalité soit élargie, approfondie et clarifiée. S'il ne l'avait pas souhaité réellement, il aurait eu tort de me confier la présidence de la commission, puisque c'est moi qui ai décidé de procéder à des auditions publiques télévisées.  
- Et le gouvernement ne vous a pas dissuadé de convoquer les caméras ?  
- Au contraire, il nous a même donné des crédits pour le faire.  
- Certains « sages » ont reconnu publiquement avoir changé d'avis. Votre propre opinion a-t-elle été modifiée ?  
- J'ai tant appris au cours des travaux de la commission qu'il m'est difficile d'exposer honnêtement l'opinion que j'avais avant son installation. Je crois bien avoir eu l'idée, compte tenu de l'apreté du débat, que laisser le code en l'état était peut-être, au moins provisoirement, la meilleure solution. Mon conservatisme rejoignait alors les positions les plus avancées... Les auditions publiques de la Commission ont mis en lumière, plus encore que la technicité des règles de droit, la complexité des situations humaines. Il faudrait être de mauvaise foi, ou purement tacticien, pour refuser la réalité et s'accrocher à des règles techniques qui n'ont pas de valeur, indépendamment des situations humaines qu'elles ont pour objet de régler.

### Une démarche individuelle dès seize ans

Selon la législation en vigueur, l'enfant né en France est français de plein droit, dès sa naissance, si l'un de ses parents étrangers, est lui-même né en France. C'est l'article 23. La commission des « sages » recommande de ne pas modifier ce « double droit de sol ».

Quant aux enfants nés en France, mais dont les deux parents étrangers sont nés à l'étranger, ils peuvent actuellement acquérir la nationalité française de trois manières :  
- soit lorsqu'ils sont âgés de moins de seize ans, par l'effet d'une déclaration souscrite en leur nom par leurs parents, à condition que ceux-ci résident en France depuis au moins cinq ans (article 34 du code de la nationalité) ;  
- soit lorsque, entre seize ans et dix-huit ans ils demandent à souscrire une déclaration de nationalité, avec l'autorisation de leur parents ; de même, dans cette hypothèse, faire la preuve qu'à cette date ils résident en France depuis au moins cinq années (articles 32 et 33) ;  
- soit enfin à leur majorité, s'ils ont eu pendant les cinq années qui précèdent leur résidence habituelle en France (article 44) ; dans ce cas, la nationalité française leur est acquise sans qu'ils aient besoin de l'autorisation de leurs parents, ou qu'ils exercent la faculté de la refuser ouverte par la loi dans l'année précédant leur majorité (article 43) ou si, durant la même période, le gouvernement s'est opposé à cette acquisition pour indignité ou défaut d'assimilation (article 46).

La commission des « sages » propose de modifier la législation en vigueur, de façon à permettre à un jeune étranger de demander la nationalité française dès l'âge de seize ans, sans l'autorisation de ses parents, et sans qu'il ait besoin de résider en France depuis au moins cinq années. Cette modification est proposée sous la forme d'un article unique, qui serait inséré dans le code de la nationalité, à l'article 34.

Intérêts à certains délinquants  
- Toute restriction à ces formes d'acquisition de la nationalité est levée lorsque la décision est prise entre seize et dix-huit ans ; au-delà de la majorité légale, est maintenu un nombre restreint d'empêchements : condamnation à une peine d'emprisonnement de cinq ans, ou des peines de prison, ou atteintes à la sûreté de l'Etat ; condamnation à une peine de six mois ferme d'emprisonnement pour proxénétisme ou trafic de stupéfiants ; arrêtés d'expulsion prononcés en raison de la menace pour l'ordre public que constitue la présence de (jusqu'à vingt et un ans). Pendant

### Une plus longue attente pour les conjoints étrangers

Actuellement, pour devenir français - par simple déclaration - le conjoint étranger d'un époux français doit justifier d'une communauté de vie de six mois avec ce dernier (article 37-1). La commission des « sages » propose de porter ce délai à un an. Mais il serait supprimé en cas de naissance d'un enfant.

celle-ci pourrait leur être accordée dans les mêmes conditions que pour tout enfant né en France de parents étrangers, même s'ils n'ont pas la durée de résidence habituelle de cinq ans, dès lors qu'ils auront été scolarisés pendant cinq ans au moins dans la langue française avant d'établir leur résidence en France.

### Les seize

Présidé par M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat et ancien PDG de l'ORTF et d'Air France, la commission de la nationalité compte quinze autres membres : MM. Léon Boutbien, médecin, vice-président du Comité d'action de la Résistance ; Jean-Jacques de Bréson, conseiller d'Etat honoraire ; M<sup>me</sup> Hélène Carrère d'Encausse, universitaire, spécialiste des pays socialistes ; MM. Pierre Catala, universitaire ; Pierre Chauvin, historien, membre de l'Institut ; Berthold Goldman, universitaire ; Salem Kacot, cardiologue ; Pierre-Patrick Kaltenbach, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Emmanuel Le Roy Ladurie, historien, professeur au Collège de France ; Yves Loussouart, spécialiste de droit international ; Jean Rivéro, juriste ; M<sup>me</sup> Dominique Schnapper, sociologue ; M. Alain Touraine, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; M<sup>me</sup> Jean-Marc Varaut, criminologue et avocat et M. Henri Vermeil, réalisateur de films.

### La vraie vocation du Conseil d'Etat

- En tant que vice-président du Conseil d'Etat, vous pourriez être amené à donner votre avis sur un projet de loi inspiré des travaux d'une commission que vous avez présidée. N'est-ce pas contradictoire ?  
- Cette question, dont je sais qu'elle a été déjà posée, me surprend personnellement. Mes prédécesseurs ont participé à plusieurs reprises à des travaux qui ont permis l'élaboration de textes importants qui ont été ensuite soumis par le gouvernement au Conseil d'Etat. René Cassin, qui a joué le rôle que l'on sait au sein du comité interministériel qui a préparé la Constitution de 1958, a présidé l'Assemblée générale du Conseil d'Etat qui a examiné le projet de Constitution. Bernard Chenot a présidé une commission qui a préparé le code des libertés fondamentales dont est issue la loi Informatique et Libertés qui a été soumise au Conseil d'Etat. Il y a d'autres exemples, y compris dans la vie quotidienne du Conseil d'Etat. La vocation même de celui-ci est d'être le conseiller du gouvernement et de lui donner librement ses avis.  
- Votre commission n'est-elle pas entrée, de fait, dans le débat

### Propos recueillis par ROBERT SOLÉ.

## Français de naissance et Français d'adhésion

(Suite de la première page.)  
Il contredit ainsi des législations plus récentes, ne tenant pas compte, par exemple, de l'abaissement de l'âge de la majorité.  
Mais, connu, mal compris, le code de la nationalité est souvent mal appliqué. Cela varie d'une préfecture à l'autre. « Dans un climat de suspicion à l'égard des étrangers, souligne la commission, des pratiques dont le caractère est souvent illégal se multiplient ». Quant aux fraudes constatées, elles tiennent essentiellement au fait que « le droit de la nationalité a été utilisé dans la période récente pour tourner la législation sur le séjour des étrangers ». Ne pouvant résider en France, on devient français. Et des responsables politiques ont été tentés de suivre le même processus : ne réussissant pas à fermer les frontières, ils ont voulu fermer l'accès à la citoyenneté.  
Mais l'inadaptation du code, selon les « sages », tient aussi au changement de paysage : la population étrangère est plus sédentaire que jadis, plus jeune, plus féminine, plus atteinte par le chômage, et sa provenance de cultures de plus en plus lointaines. Sa difficulté d'intégration se combine avec « un affaiblissement du creuset français ». D'autre part, le code de 1973 ne tient pas compte de la décolonisation et de la francophonie, ni de la liberté de circulation croissante en Europe. L'ouverture des frontières va d'ailleurs conduire les Etats européens à harmoniser de

plus en plus leurs politiques à l'égard des ressortissants des pays tiers. C'est pourquoi, même s'ils proposent la refonte de la législation la plus ambitieuse depuis 1927, les « sages » savent par avance qu'elle aura un caractère provisoire.  
La commission ne remet pas en cause pour autant les principaux critères sur lesquels repose, depuis plus d'un siècle, la définition de la nationalité française : filiation, lieu de naissance et résidence. Selon elle, aucun bouleversement de la législation ne se justifie. Il faut, en revanche, favoriser l'intégration des étrangers en l'associant à l'« affirmation d'une identité française forte ». Concrètement, cela veut dire simplifier les textes et les procédures, supprimer des obstacles inutiles et « favoriser l'expression de la volonté individuelle ». On ne devrait, en somme, devenir français ni malgré soi ni contre le consentement d'accueil.  
**Pas de serment d'allégeance**  
Il n'est pas question de demander aux jeunes étrangers nés en France et qui ne bénéficient pas de la nationalité française à la naissance de prêter un quelconque serment d'allégeance à la République, comme le souhaitent certains responsables de la majorité. L'« adhésion » pourra prendre de multiples formes, à l'occasion d'une démarche administrative par exemple, dès seize

ans. Ces jeunes n'auront plus besoin de l'accord de leurs parents et, jusqu'à leur majorité, aucune condamnation et aucun arrêté d'expulsion ne leur seront opposés. De dix-huit ans à vingt et un ans, seules quelques catégories limitées de condamnations pourraient les empêcher de devenir français. Sur le principe de la démarche volontaire, les « sages » rejoignent le point de vue du gouvernement. Mais sur tout le reste, ils se montrent beaucoup plus libéraux.  
La commission rejoint également M. Chirac dans son souci de lutter contre les mariages dits de complaisance. Elle va même plus loin que le projet gouvernemental en demandant la renégociation de la convention sur le service militaire pour les Franco-Algériens : ceux-ci devraient remplir leurs obligations dans le pays de résidence, c'est-à-dire la France. Mais sur le reste, là aussi, l'ouverture prévaut : les « sages » demandent même que l'administration soit contrainte de révéler les motifs du refus d'une naturalisation.  
On comprend la colère du Front national. C'est lui qui avait lancé le débat et réclamé une refonte complète du code de la nationalité. Aujourd'hui, il est servi - au moins par les « sages » - dans un esprit exactement opposé : il ne s'agit plus de poser de nouvelles barrières mais de favoriser l'accueil en exigeant non plus un ticket mais le désir d'entrer.

### Sous autorisation des parents

La commission des « sages » souhaite que soient reconnus « le droit de la nationalité française des jeunes nés en France et y ayant résidé pendant une période significative (la résidence de cinq ans prévue par les textes actuels devrait être maintenue), mais, selon elle, « les jeunes devraient exprimer la volonté d'en bénéficier par une déclaration individuelle très simplifiée ».

### LES REACTIONS

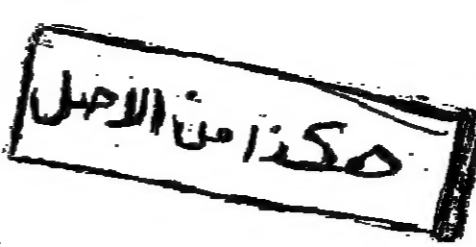
M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a estimé, le jeudi 7 janvier à Nice, que le rapport des « sages » est « très négatif » car il entraîne, selon lui, l'« automatisation » de l'acquisition de la nationalité française et qu'il représente une « conjonction » avec le rapport « Chirac-Hannoun » sur l'immigration. « Malgré quelques broutilles positives, ce rapport traduit l'évolution que nous avons vue s'esquisser ces deux dernières années », a déclaré M. Le Pen, qui avait récemment présenté le rapport Hannoun sur le racisme comme « le signe du virage à 180 degrés du RPR et de l'UDF sur l'immigration et l'identité nationale ».

### « Très négatif » selon M. Le Pen

désormais d'ignorer la nécessité d'adapter le code de la nationalité, ni de se méprendre sur la portée de cette adaptation. C'est le mérite du gouvernement que d'avoir suscité un travail d'une telle qualité qui marque une évolution décisive. Les « sages » ont dissipé un mythe. La réforme du code de la nationalité ne doit pas relever d'un sentiment ou d'un volontarisme d'exclusion, mais d'un souci de l'intégration dans la nation. Le principe du volontarisme dans l'acquisition de la nationalité est ainsi reconnu. D'autre part, cette réforme n'a pas vocation à régler à elle seule le problème de l'immigration.

### Dans la presse parisienne

La presse parisienne du vendredi 8 janvier commente de manière plutôt positive le rapport des « sages » :  
• LIBERATION : « Le principe de réalité... Gérard Dupuy estime que la commission a fait le choix de la « modestie » : « Considérer plutôt la réalité que l'idéal qu'on s'en fait (...). La gauche a déjà fait son deuil du concept naïf de « multiculturalisme », et, habitués par tradition internationaliste à relativiser l'appartenance nationale, elle a dû accepter de relativiser l'idée de nationalité. L'évolution de la droite n'a pas été molle. Partie pour durcir la loi, elle aboutit aujourd'hui à un texte qui s'inscrit dans la modernisation. » Gérard Dupuy estime cependant qu'« il y a loin des textes des « sages » à la pratique de commissariat ».



aire Boulin

est mis en acc



# Société

## L'affaire Boulin : suspicion sur un suicide

(Suite de la première page.)

Quelques jours plus tard, les docteurs Bailly et Deponge remettaient un rapport, complétement tenant compte des renseignements communiqués par la police, ainsi que de l'examen préalable du contenu de l'estomac. Ils concluaient alors « que le décès de M. Robert Boulin est survenu et vraisemblablement entre 19 h 30 et 20 heures ». Soit entre 12 h 30 et 14 heures avant la découverte du cadavre. Or ces mêmes spécialistes avaient écrit, le 30 octobre, dans leur rapport d'autopsie, que les « lividités » observées sur le corps de M. Boulin « étaient au niveau de la face postérieure du corps ».

### Le problème des lividités

Ces lividités cadavériques sont des sortes de taches causées dues à un phénomène post mortem de vasodilatation des capillaires sanguins. Selon les traités de médecine légale, ces lividités apparaissent entre trois et cinq heures après la mort. Leur intensité devient maximale entre douze et quatorze heures après la

mort. Point essentiel : sous l'action de la pesanteur, elles apparaissent toujours dans les points déclives du corps. Or le cadavre de Robert Boulin a été retrouvé dans 50 centimètres d'eau, en position accroupie, le thorax penché en avant, le visage contre le fond de l'étang. « Une photographie le montre dans cette position », confie un spécialiste de médecine légale, « seul le dos du cadavre émergeait de la surface de l'eau ». Compte tenu de tous ces éléments en supposant qu'il s'agissait bel et bien de « lividités cadavériques » et non de simples ecchymoses, — il apparaît que le corps de Robert Boulin aurait alors changé de position entre le moment de la mort et celui où il a été retrouvé dans l'étang.

L'examen toxicologique réalisé ensuite par les docteurs R. Le Breton et J. Garat concluait à une absorption d'une dose, en aucun cas mortelle, de Valium (1,2 milligramme par litre de sang, soit sept à dix comprimés dosés à 10 milligrammes), ainsi qu'à une alcoolémie nulle. Aucun autre examen complémentaire ne fut ensuite pratiqué. Pourtant, des prélèvements d'organes — notamment de poumons

— avaient été effectués en vue d'une analyse anatomo-pathologique afin de confirmer de manière définitive l'hypothèse de la mort par noyade. De même, aucun examen comparatif de la liqueur retrouvée dans l'estomac et l'eau de l'étang ne fut jamais demandé et donc effectué. La version officielle fut dès lors fixée : il s'agissait d'un suicide par noyade précédé d'une absorption de Valium, et la mort remontait au 29 novembre vers 20 heures. Il fallut attendre 1983, lors de la plainte de la famille Boulin et l'examen du corps pour disposer de nouveaux éléments. La contre-expertise fut réalisée à Bordeaux, par les professeurs L'Epée, Lazzarini et Delorme. On découvrit d'abord que le cadavre avait fait l'objet d'un début d'embaumement alors que jamais la famille n'en avait fait la demande. Une telle pratique est pourtant rigoureusement réglementée compte-tenu de la toxicité des produits utilisés, qui peuvent fausser tous les résultats de examens toxicologiques ultérieurs.

On découvrit aussi que ce que les premiers experts avaient initialement décrit, en dépit de la pratique de l'examen radiographique, comme « des petites plaies contuses », des « zones de nécrose épidermique avec excoriations épidermiques » sur le visage de Robert Boulin correspondaient en fait à des fractures des os propres du nez et du maxillaire supérieur. Ces fractures, selon les experts bordelais, s'apparentaient à un « traumatisme appuqué du nez facial du vivant de Robert Boulin ».

Selon ces mêmes experts, « il manquait un élément fondamental pour établir indiscutablement l'hypothèse de la mort par noyade » : « L'étude anatomo-pathologique des poumons dont, précisément, on ne trouve aucune trace dans le dossier ».

Cette étude anatomo-pathologique était-elle alors — en 1983 — matérieurement possible ? Sans aucun doute, même si les témoignages divergent quant au devenir d'une série de prélèvements d'organes effectués en 1979. Propriété de la justice, cette série de prélèvements, entre autres, des restes des cadavres de ceux qui donnent leur corps à la science ? Une longue feuille pratiquée en novembre 1987 à la recherche de ces bœufs n'a pas permis de conclure, alors même que la grande majorité des autres bœufs similaires ont pu être identifiés.

Mais un autre élément, encore inédit, apparaît aujourd'hui. En 1984, une autre série de prélèvements d'organes provenant du corps de Robert Boulin était toujours présente dans un réfrigérateur, fermé à clé, de l'Institut médico-légal. En témoignage un échange de correspondance entre M. Jean Daubigny, chef de cabinet du préfet de police, et le docteur Le Breton, ancien directeur du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police. Répondant à M. Daubigny, qui lui réclamait les clés de ce réfrigérateur, le docteur Le Breton écrivait le 3 juin 1986 : « L'affaire Boulin Robert n'est pas terminée, elle est venue au parquet de Paris et a fait l'objet de l'ouverture d'une information. Des vérifications pourraient donc être demandées par les parties en cause sur ces séjours reconstitués qui appartiennent à la justice et non aux experts, qui ont rempli leur mission et ont pris, selon leur devoir professionnel, les mesures conservatoires habituelles... »

### Le bocal sous clé

« La mise sous clé des prélèvements appartenant à Robert Boulin a été décidée, quasi instantanément, par votre prédécesseur, M. le préfet Fromion, qui a fait acheter le réfrigérateur à cette fin (...) en demandant que cet appareil soit muni d'un système de fermeture à clé. Cette mesure a été prise à la suite de la disparition du flacon de sang de Robert Boulin (...) »

Le docteur Le Breton expliquait notamment aux autorités policières que le bocal concernant ces prélèvements contenait des morceaux de poumons et de cœur et qu'un examen simple (la recherche de certaines algues microscopiques ou diatomées) permettrait de conclure ou non à la mort par noyade de Robert Boulin. Pas plus que celui anatomo-pathologique, ce simple examen des poumons ne devait être demandé par le magistrat instructeur depuis la plainte déposée en 1983 par la famille. Il devait également appeler ces précisions à M. Yves Corneloup, le magistrat instructeur, le 23 décembre 1987, date à laquelle il fut pour la dernière fois entendu par un juge d'instruction. Pourquoi ? Les prélèvements, conservés sous clé par le docteur Le Breton jusqu'à son départ de son laboratoire début 1985, existent-ils encore et, sinon, qui les a détruits, et pourquoi ? Au-delà des fautes ou des négligences d'ordre médico-légal, au-delà des questions que soulève l'enquête policière, tout semble ici s'être passé comme si l'on n'avait jamais réellement voulu obtenir des résultats précis et connaître ainsi les causes exactes de la mort de Robert Boulin.

JEAN-YVES NAU.

## Blessé par un tueur circulant à moto Le président de la Foire de Toulon est victime d'un attentat

Le président de la Foire de Toulon, M. Bernard Franck-Israël, trente-huit ans, a été blessé, jeudi 7 janvier dans la matinée, de deux balles de pistolet tirées par deux motards non identifiés montés sur la même moto alors qu'il circulait à bord de sa voiture à La Garde, près de Toulon (Var). M. Franck-Israël roulait à vitesse réduite après un tunnel, vers 8 h 30, quand il a été la cible du passage de la moto. Atteint de deux projectiles à la hanche et à l'épaule, le président de la Foire de Toulon a été opéré et, selon des sources médicales, ses jours ne sont pas en danger.

Les circonstances de cette tentative d'assassinat ont aussitôt appelé aux enquêteurs le meurtre durant l'été 1986 de Daniel Perrin, conseiller régional (UDF) de la région Provence-Côte-d'Azur et adjoint au maire de La Seyne.

Sans pouvoir, dans l'état actuel de l'enquête, faire un rapprochement entre ces deux affaires, des similitudes, rapporte l'Agence France-Presse, ont été relevées dans les deux agressions commises dans la périphérie toulonnaise. Les deux personnalités visées ont été atteintes par des projectiles vraisemblablement tirés par une arme de même type, un 38 Spécial ou un Magnum 356, par deux hommes circulant à moto alors que les victimes se trouvaient dans leur voiture, une BMW dans les deux cas. A ce jour, l'enquête sur la mort de Daniel Perrin n'a pas encore abouti. Cette mort, et les rumeurs qu'elle avait suscitées, avait mis en évidence le malaise qui régnait au sein de la majorité varoise, sur fond de rivalités politiques et d'affairisme (Le Monde daté 21-22 septembre 1986).

### Un homme entreprenant

TOULON  
de notre correspondant régional

L'agression commise contre M. Bernard Franck-Israël et, plus encore, le style de cette agression, qui évoque l'exécution d'un « contrat » par des malfaiteurs professionnels, ont créé une grande surprise à Toulon. M. Franck-Israël compte parmi les notables de cette ville où il a acquis, en quelques années, dans les milieux économiques, la réputation d'un homme entreprenant ayant un sens aigu des affaires.

Né le 27 mars 1950 à Rabat (Maroc) et diplômé de l'Institut supérieur de commerce de Paris, il a d'abord secondé son père dans l'entreprise de meubles créée par celui-ci avant de s'intéresser à l'organisation de foires et de salons commerciaux. En 1982, il a, surtout, relancé la Foire de Toulon en sommeil depuis plusieurs décennies, en lui redonnant rapidement la prospérité puisque cent cinquante mille visiteurs ont été dénombrés en 1987. Sa société, Var Expansion, a aussi organisé à Toulon un Salon de la voyance, le Salon des métiers du Var et le Forum des associations.

Très ambitieux, M. Franck-Israël était devenu vice-président-secrétaire de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var en janvier 1986, quatre ans seulement après en avoir été élu membre. Son ascension dans les sphères économiques toulonnaises a toutefois

été contrariée par un procès, pour rupture de contrat, engagé et gagné par son associé dans la société organisatrice de la Foire de Toulon. La cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé, en juin 1987, un jugement du tribunal de Toulon le condamnant à verser de fortes indemnités (2 500 000 francs), qu'il n'a que partiellement acquittées. Il semble que M. Franck-Israël ait dû faire face, dans ses affaires, à d'autres difficultés expliquant la tentative d'incendie de son véhicule en octobre 1986, et deux mois plus tard, une agression à la bombe lacrymogène commise contre lui par deux hommes à Saint-Raphaël après une réunion de travail de la chambre de commerce et d'industrie du Var.

L'ancien maire de Toulon, le sénateur (PR) Maurice Arrecix, président du conseil général du Var, avait longtemps appuyé les initiatives de M. Franck-Israël, avant de prendre ses distances avec lui il y a quelques mois. Récemment, le PDG de la Foire de Toulon avait adhéré à l'Association des amis de Jacques Chirac.

L'hypothèse d'une agression liée à ses activités professionnelles est la plus vraisemblable. La police ne privilégie cependant, pour le moment, aucune piste. Le bureau de la chambre de commerce du Var a tenu jeudi, à « déplorer sa sympathie » à M. Franck-Israël en exprimant le souhait que « toute la lumière soit faite sur cette affaire ».

GUUY PORTE.

## La famille de l'ancien ministre condamnée pour diffamation envers un juge

La dix-septième chambre correctionnelle présidée par M<sup>me</sup> Marie-Claude Duverrier, a condamné, jeudi 7 janvier, M<sup>me</sup> Colette Boulin, veuve de l'ancien ministre, et ses enfants, M. Bertrand Boulin et M<sup>me</sup> Fabienne Bugeat, à une amende de 8 000 F chacun pour diffamation envers M. Robert Barbat, procureur de la République de Versailles en 1984.

Le 30 octobre 1979, le corps de Robert Boulin fut découvert en forêt de Rambouillet et, en juin 1983, sa veuve et ses enfants combattirent la thèse du suicide en déposant une plainte pour « homicide volontaire ». Au cours de la procédure, la famille de l'ancien ministre reprocha au procureur de la République de Versailles d'avoir voulu « cacher les causes réelles de la mort de Robert Boulin » et, dans un tract distribué à la presse le 17 janvier 1984, sur les marches du palais de justice de Versailles, M. Barbat était notamment accusé d'avoir tenté « de soustraire les assassinés au bras de la justice ».

Dans son jugement, le tribunal estime qu'il s'agit là d'une des plus graves atteintes que l'on puisse porter à l'honneur et à la considération d'un magistrat. Tout en admettant que le décès subit de Robert Boulin « ait pu provoquer au sein de sa famille, tant la stupéfaction qu'une profonde affliction et que celle-ci fut, en outre, aggravée et prolongée par les investigations judiciaires auxquelles il donna nécessairement lieu (...) », le jugement déclare : « il n'en demeure pas moins que les prévenus, qui purent librement présenter toutes observations sur le déroulement de ces investigations et, notamment, déposer plainte pour « honte » leur conviction sur les causes du décès, ont été assistés en leur qualité de partie civile de tout conseil de leur choix et ont intervenu dans l'information ouverte, ne pouvant, au motif que celle-ci ne répondait pas à leur attente, s'attaquer à un magistrat du parquet pour le rendre responsable de manœuvres professionnelles particulièrement graves. »

M. P.

### Transport illégal de déchets radioactifs

## Le centre nucléaire de Mol, en Belgique, est mis en accusation

BRUXELLES  
de notre correspondant

Mise sur pied d'un groupe de travail belgo-allemand, création d'une commission d'experts indépendants, proposition de constitution d'une commission d'enquête parlementaire au niveau européen, demande de la Commission de Bruxelles de pouvoir dépêcher sur place des experts : le scandale des déchets nucléaires est devenu une véritable affaire d'Etat en Allemagne fédérale — commence à créer de sérieux remous en Belgique. Avec, au centre du débat, une interrogation : que se passe-t-il réellement au centre nucléaire de Mol (CEN) situé en Campine, dans le nord-est de la Belgique, tout près des frontières néerlandaise et ouest-allemande ?

Plineurs responsables du centre sont, en effet, impliqués dans ce que l'hebdomadaire Der Spiegel dénonce comme « le plus grand scandale de l'histoire de l'industrie ouest-allemande de l'atome ».

L'hebdomadaire belgo-français le Vif-Express, dans son édition du vendredi 8 janvier, estime pour sa part qu'« il n'est pas impossible qu'un trafic similaire à celui qui s'est produit avec l'Allemagne fédérale se soit déroulé avec d'autres pays ». Cet hebdomadaire avait aussi révélé, en avril 1987, que le centre de Mol aurait pu collaborer indirectement à la fabrication de la bombe atomique au Pakistan et en Libye. Il n'est pas exclu non plus qu'il se trouve au centre d'un trafic international de plutonium.

Pour le moment, les regards se focalisent sur le trafic des déchets nucléaires. Tout commence le 21 octobre 1986 avec l'accident survenu à un camion de la firme allemande Transnuklear, qui transporte des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Krümmel, en RFA, vers le centre de Mol.

Or il s'avère que les produits réellement convoyés ne correspondent pas à leur description sur les documents de bord du camion. Le scandale rebondit le 17 août 1987, lorsque la télévision ouest-allemande révèle que Transnuklear aurait versé pour pots-de-vin, notamment à certains responsables du centre de Mol. Le chef du département « déchets » du centre, M. Van de Voorde, est licencié.

Rapidement, on découvre que les déchets transportés en Belgique par Transnuklear ne répondent pas aux prescriptions officielles. En décembre, des fûts de déchets nucléaires belges, stockés illégalement, sont découverts en RFA. Il s'agit de 321 fûts contenant des traces, minimes, de plutonium. Il y aurait en fait 2 000 fûts « belges » en Allemagne fédérale, apprend-on par la suite. Le montant des pots-de-vin augmente aussi et on parle maintenant de 400 millions de francs belges (environ 60 millions de FF). Et le 6 janvier encore, 150 fûts de déchets allemands, faiblement radioactifs, étiquetés comme étant des déchets belges, sont découverts à Mol. (A Bruxelles, certains experts vont jusqu'à se demander si, en plus du trafic crapuleux révélé par le scandale de Transnuklear, il n'y aurait pas aussi la dissimulation d'accidents survenus à certaines centrales nucléaires, qui auraient eu tout intérêt à évacuer, sous une forme ou sous une autre, certains de leurs déchets.)

### Vers l'éclatement du centre

Le trafic, selon le Vif-Express, pourrait ne pas être limité à la Belgique et à l'Allemagne. Le 10 juillet 1987, un contrat avec Transnuklear avait été signé par les responsables de Mol pour l'évacuation de déchets provenant de la centrale nucléaire

de Casero, en Italie. « Les experts, écrit le Vif-Express, estiment que le marché présente des anomalies sur le plan financier. » Autre contrat signé par le centre de Mol : celui avec la centrale de Mühl, en Suisse. Quant à EDF, elle aurait aussi eu des contacts avec Transnuklear et Mol pour la prise en charge d'un des refroidisseurs utilisés dans des circuits secondaires de réacteurs. « Il semblerait, écrit le Vif-Express, que Transnuklear ait soumis à un prix très bas et ait emporté l'affaire. Les huiles devaient être acheminées à Mol, mais, après la révélation du scandale ouest-allemand, EDF a renoncé. (1) »

Compte tenu de l'ampleur du scandale, le gouvernement belge, qui avait jusqu'à été très discret, semble maintenant dans l'obligation d'intervenir et de tenter de remettre un tant soit peu d'ordre dans la gestion du centre de Mol. A terme, certains évoquent même la fermeture pure et simple du centre qui emploie mille deux cents personnes. Il est plus vraisemblable que l'on s'achemine vers un éclatement du centre : la partie non nucléaire de ses activités serait confiée à l'exécutif de la région flamande. Le traitement des déchets nucléaires, à l'origine du scandale, lui, serait mis sous la responsabilité d'un autre organisme, l'ONDRAF (Office national des déchets radioactifs et des matières fissiles). Seul donc, le département études resterait au CEN.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

(1) Interrogé sur cette affaire, EDF a précisé qu'il n'y avait pas, à sa connaissance, de contrat signé sur ce point, car EDF retirait elle-même ses huiles radioactives. Cela ne signifie pas, cependant, qu'une centrale française n'ait pas, de sa propre initiative et pour ses propres besoins, passé un tel contrat. Il est vrai, cependant, qu'EDF fait appel à Transnuklear pour le traitement de certains déchets solides.

### Sur fond de scandale immobilier

Robert Boulin, membre important et influent du RPR, considéré jusqu'à l'été 1979 comme pouvant devenir premier ministre, était ministre du travail et de la participation dans le gouvernement de M. Raymond Barre, lorsqu'il fut retrouvé mort, le mardi 30 octobre 1979, à 8 h 30, dans les eaux d'un étang de la forêt de Rambouillet. L'enquête devait conclure le 7 novembre à un suicide.

At cours des semaines précédant sa mort, le ministre avait été mis en cause par plusieurs organes de presse à propos d'une opération immobilière douteuse projetée sur des terrains situés sur la commune de Ramatuelle (Var). Robert Boulin, propriétaire d'un terrain acquis en 1974, se trouvait en effet au centre d'un imbroglio juridico-immobilier avec d'autres personnes, notamment son ami Henri Tournet, homme d'affaires.

Vingt-quatre heures après la mort du ministre, plusieurs organes de presse recevaient des lettres de Robert Boulin dans lesquelles ce dernier — expliquant son suicide — portait de graves accusations contre M. Henri Tournet et mettait en cause son collègue au gouvernement et un RPR, M. Alain Peyrefitte, alors garde des sceaux, pour des violations du secret de l'instruction concernant l'affaire de Ramatuelle.

Ces diverses accusations devaient provoquer une vive agitation et une large polémique dans les milieux politiques et dans la presse. Au mois de novembre 1980, Henri Tournet, en fuite et réfugié aux Baléares, était condamné par contumace à quinze ans de réclusion par la cour d'assises de la Manche pour faux en écritures publiques.

En 1983, la famille Boulin, remuant en cause de manière spectaculaire la thèse du suicide, déposait plainte contre X pour homicide volontaire. L'instruction de cette plainte, confiée successivement à plusieurs magistrats, n'a, au-delà des péripéties judiciaires et des débats de procédure, toujours pas abouti.

## Les rancœurs d'un magistrat « en résidence surveillée »

Si M. Paul Léonetti a la dent dure, c'est qu'il a beaucoup souffert. Régulièrement, ce magistrat rebelle — un politicien substitué général à la cour d'appel de Nancy — entend faire connaître tout à la fois ce qui le hésite dans la justice contemporaine et ce qui le révolte dans sa situation personnelle.

Prenez bien des libertés avec l'obligation de réserve, M. Léonetti — ancien résistant, ancien policier, ancien magistrat de l'Algérie française, ancien responsable départemental du SAC (Service d'action civique) de 1968 à 1970 dans le Haut-Rhin — commença par adresser aux journaux des missives emportées où il dénonçait tour à tour le sort fait aux magistrats gaulloises, le laxisme de la justice, sa « paralysie » après l'évasion de Jacques Mesrine et la toute-puissance du Syndicat de la magistrature. En novembre 1985, il s'en prit, à l'occasion du procès en appel de l'agresseur d'un chauffeur de taxi, à la politique pénale de Robert Badinter dans un réquisitoire qu'il prit soin de dactylographier et de distribuer à la presse.

Il y annonçait (Le Monde du 28 novembre 1985) son refus d'appliquer les instructions du garde des sceaux et de recourir à des peines de substitution qui « heurtent [sa] conscience et vont contre la conception [qu'il se fait] de [son] devoir ». Cette « sortie », si elle ne lui valut point de sanctions disciplinaires, auxquelles le garde des sceaux d'alors était hostile, conduisant les supérieurs de M. Léonetti à le « dispenser d'audience ».

Depuis, chargé de l'exécution des peines, il a retrouvé une audience correctionnelle. Il n'en a pas perdu sa verve pour autant. Aussi n'a-t-il pas hésité à convoquer des journalistes, — il préfère parler de « causerie juridique » plutôt que de conférence de presse, — le 7 janvier, dans un

hôtel de Nancy. Il entendait parler des « affaires ». « A aucune époque, a-t-il déclaré, on n'a vu la politique exercer une telle influence sur les juges, que les pressions viennent de droite ou de gauche (...). Les magistrats sont dans l'œil du cyclone. » La Commission supérieure de la magistrature « devrait être composée de grands magistrats et n'est composée que de hauts magistrats qui dépendent, pour leur carrière, du bon vouloir du prince (...). Après deux ans de pouvoir de la droite, deux ans pendant lesquels ont fleuri les scandales politico-judiciaires, on se croirait dans un très bon film d'Yves Boisset ».

Plus surprenant encore pour un magistrat, il a violemment critiqué la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon ordonnant la mise en liberté de Jean-Marie Villamin, décision « parfaitement inattendue et inopportune. (...) Pendant ce temps, Bernard Larache pourrit à 6 pieds sous terre et n'aura pas eu la joie de passer Noël avec sa femme et ses enfants ».

Mais c'est aussi sur ses rancœurs personnelles que M. Léonetti entend attirer l'attention. A soixante-trois ans, il estime sa carrière injustement bloquée : « Je suis en résidence surveillée à Nancy. La plupart de mes collègues me devancent. Et moi, je piétine. »

Hélas pour M. Léonetti, sa situation a peu de chances de changer. Ses incartades irritent et la qualité de son travail est sévèrement jugée. « Il n'aura jamais d'avancement, dit-on à la chancellerie. S'il veut savoir pourquoi, il lui suffit de consulter son dossier. » Dès lors, il ne lui reste plus, dans l'attente et la colère, qu'à attendre l'heure d'une retraite qui n'en finit pas de sonner.

AGATHE LOGEART.

Handwritten note in Arabic script: "صكنا من الاجل"







# Le Monde SANS VISA

C'est ici, à Bodega-Bay, sur la côte ouest des États-Unis, qu'Alfred Hitchcock tourne, en 1962, *The Birds*. *Les Oiseaux*. « Souvenez-vous, nous prévenait-il, le prochain hurlement que vous entendrez sera peut-être le vôtre !... »

par Jean-Louis Perrier

**P**OURQUOI Bodega-Bay? Pourquoi pas Borobudur, Louxor ou Teotihuacan, comme il eût été convenable? Fallait-il y voir une victoire de plus de l'immense audiovisuel sur l'honorable écrit? Une revanche de la futilité américaine sur l'histoire et ses légendes? Ou une rengaine d'adolescent qui s'obstinerait à rester en tête?

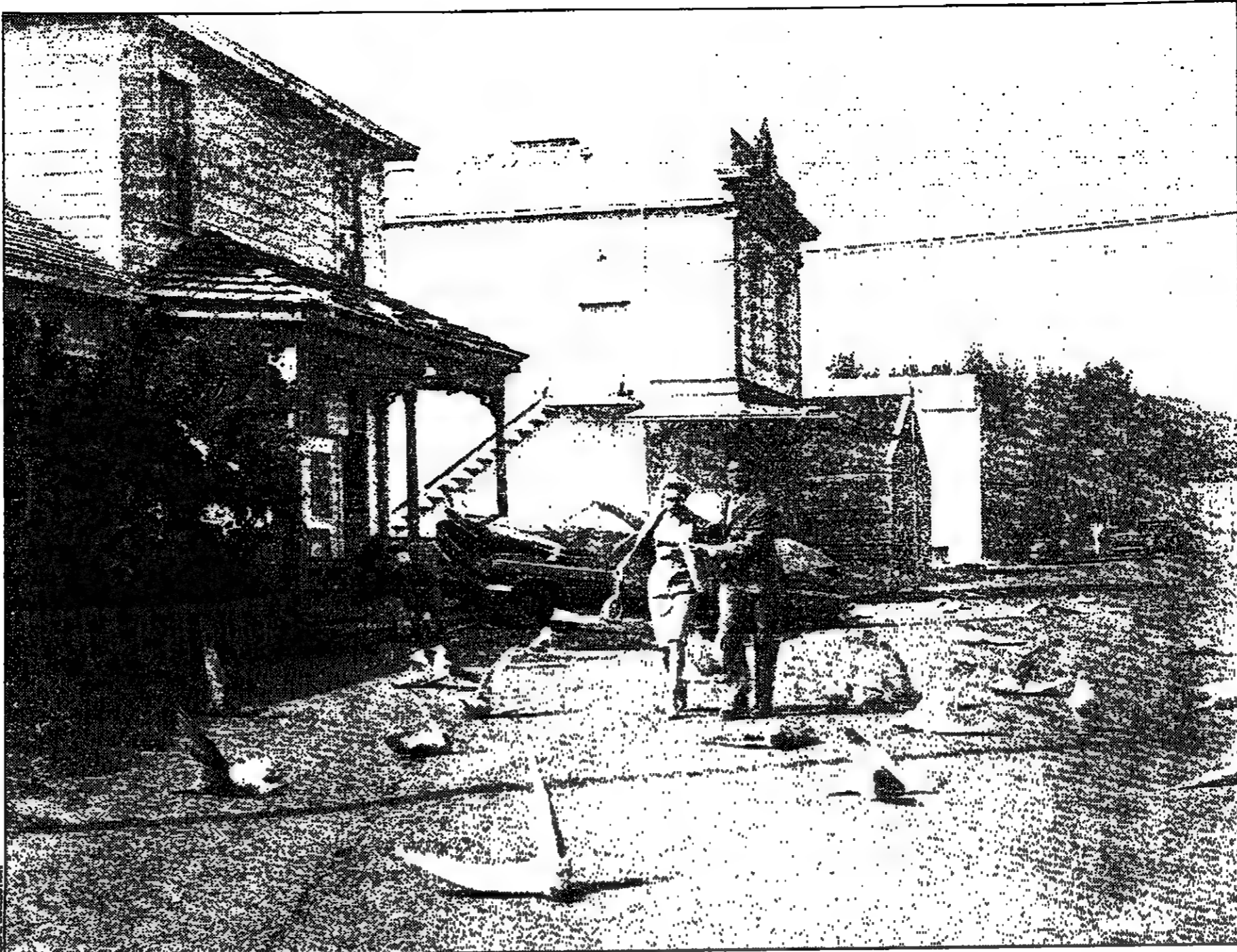
Bodega-Bay. Combien de fois ce nom était-il répété dans ce film, *Les Oiseaux*? Une dizaine, une vingtaine de fois? Sans doute plus que ceux des personnages pour que ses quatre syllabes et son jeu de mot — beaux dégâts baie — tiennent ainsi le devant de la scène.

Aussi bien, ce récit d'oiseaux, toutes espèces mêlées, se rassemblant soudain sans raison apparente pour attaquer les humains, ne pouvait guère avoir été inventé de toutes pièces. A l'époque, il y a très exactement vingt-cinq ans, on avait cherché des précédents et on les avait trouvés. On avait alors parlé de conjuration, ou plutôt d'exorcisme, le grand prêtre Alfred Hitchcock faisant surgir les démons pour mieux les détruire, mieux nous protéger. Afin de bien marquer combien ils étaient nôtres, il prévenait d'ailleurs gentiment avant la projection : « ... Et, souvenez-vous, le prochain hurlement que vous entendrez sera peut-être le vôtre... »

Reste qu'aujourd'hui, époque aveuglément éprise de réalisme et qui exige des bilans, nous parlerions sans doute plus volontiers de simulation ou d'exercice, comme l'on simule une catastrophe pour tester la rapidité et l'efficacité des services d'urgence, le courage et la résistance des hommes. Le metteur en scène deviendrait témoin ou participant, commenterait en direct, et le prochain hurlement que vous entendriez pourrait bien être le sien.

Exorcisme ou exercice, quelle que soit l'hypothèse retenue car il en est d'autres, toutes butent contre les mêmes quatre syllabes : Bode-ga-bay. On conviendra en effet que pour que la tragédie des *Oiseaux* soit crédible, c'est-à-dire que la catastrophe soit possible, il faut que le lieu s'accorde avec elle. Mieux, qu'il l'appelle, qu'il la contienne.

Si l'auteur avait tout inventé, nous en serions restés là. Mais comme il le confiait à François Truffaut, il s'était précisément attaché à « montrer sur la même image la topographie exacte de la baie de Bodega, avec la ville par



## Bodega birds

d'arrière, la mer, la côte et la station-service en flammes... »

A bien regarder, cette image garante du réel, de son unité, qui plaçait soudainement le spectateur très haut dans le ciel aux côtés — du côté — des oiseaux, lui donnait aussi l'impression qu'il pouvait s'approprier le paysage, qu'il était en mesure d'y intervenir, voire d'y apparaître. Cette image valait le voyage, elle était comme une synthèse des espoirs que l'on y place.

Plus, chaque élément de Bodega-Bay, réduit à la taille d'un jouet renvoyait au monde de l'enfance, des objets qu'on manipule, du jeu qu'on organise. S'approprié cet espace, c'était retrouver celui de l'enfance. Celui de contes plus tranquilles où tout se conjugue au singulier : LA poste, LE restaurant, LA station-service, LA grange, et surtout, cette merveilleuse et impossible école perchée sur LA colline, où éclatait sans ambiguïté — peut-être parce que avec son clocheton de temple elle était plus proche du ciel — la volonté collective de tuer les oiseaux — de faire mal là où cela fait le plus mal — sur la personne des petits écoliers. « Bodega-Bay note Bruno Villien (1), ressemble aux villages modèles de Disneyland, quoique la fête enfantine y vienne au cauchemar. »

Cauchemar en effet, et il y avait quelque chose de profondément malsain à vouloir se rendre là-bas. Passe encore d'être présent par hasard sur les lieux d'un drame, mais entreprendre volontairement un long voyage pour en trouver des traces, cela devenait inconvenant. Il y avait eu mort d'homme, ne l'oublions pas! Et cependant la construction de Borobudur, Louxor ou Teotihuacan avait dû faire infiniment plus

de victimes, et nous n'avions pas souvenir de voyageurs qui y fussent partis particulièrement honteux.

Et puis, vérification faite, ce n'était pas un nom de cinéma. Il y avait bel et bien un port de pêche nommé Bodega-Bay à une centaine de kilomètres au nord de San-Francisco par 38° 19' de latitude nord et 123° 05' de longitude ouest, à proximité d'un énième *Land's end*. A lui seul, ce bout du monde, ce Finistère, assurerait au voyageur la satisfaction tout intellectuelle d'un lieu qu'il ne peut dépasser, où le voyage s'épuise de lui-même et où l'idée de retour apparaît d'avance comme une exigence honorable.

### La route de l'Aston Martin

A peine sortis de San-Francisco, les premiers fantômes hitchcockiens viennent à notre rencontre. Curieusement, ils semblent avoir été égrenés sur l'itinéraire-type du touriste (parking assuré). James Stewart repêche Kim Novak au pied du Golden Gate Bridge. C'est *Vertigo* (*Sœurs froides*). Quelques collines au-delà, dans la forêt de sequoias de Muir-Woods, la même montre à son sauveur sur la coupe d'un arbre millénaire l'espace improbable qui l'a vu naître et mourir. Plus loin encore, sur la *scenic route* n° 1 qui domine le Pacifique, zigague l'Aston Martin de l'héroïne des *Oiseaux*. Il n'y a qu'à suivre.

Jusqu'à Bodega-Bay, la route court au long de la faille San-Andreas (2). On se surprend à écarquiller bêtement les yeux à l'idée que ce qui est à gauche s'écarte de 5 centimètres par an de ce qui est à droite. L'impassibilité apparente du paysage est-elle un signe d'humour? Qu'importe,

les Américains, prévoyants, ont déjà transformé la partie gauche en une sorte d'île : le parc national de Point-Reyes. Et pour n'être pas en reste, l'océan lui-même, de Bodega-Bay aux îles Farallon, via Point-Reyes, a été déclaré « sanctuaire » marin. Ses eaux froides sont les plus poissonneuses de Californie, ce qui en fait le lieu de passage favori des baleines grises lorsqu'elles descendent puis remontent du golfe du Mexique de décembre à avril, à portée de jumelle de la côte, popularité oblige.

L'abondance de poisson fait d'autres heureux : les oiseaux (nous y voilà revenus). Trois cent mille mouettes, goélands, pétrels ou macareux naissent dans les îles Farallon chaque année et se nourrissent dans les eaux alentour. Trois cent mille bœufs! Hitchcock avait raison : si les oiseaux devaient attaquer le continent en groupe, ce ne pouvait guère être que là. Le louable souci du législateur — sans doute formé dans la guerre contre les Indiens — apparaissait en pleine lumière : il n'avait pas créé une réserve pour protéger les oiseaux, mais pour NOUS protéger des oiseaux.

C'est à ce simple geste peut-être que Bodega-Bay devait d'avoir prospéré depuis le drame... et à celle de cette main mystérieuse qui semblait avoir éliminé systématiquement un à un les témoins de la folie des oiseaux. LA vieille poste : remplacée il y a quatre ans. LE restaurant : transformé. LA station d'essence : méconnaissable. Quant à LA grange, amoureusement reconstruite par Hitchcock sur le modèle d'un bâtiment russe du siècle dernier, elle avait été balayée par une nouvelle espèce de prédateurs : les plaisanciers, à qui l'on avait dédié un port où il n'y avait que sables.

Manque l'école. On a beau parcourir la baie circulaire dans un sens puis dans l'autre. Se hisser sur les dunes. Point de trace. Une affiche touristique donne la clé de l'absence : l'école se trouve dans un autre Bodega. Il faut oublier la côte, quitter les collines dénudées pour l'herbe grasse de l'intérieur, les arbres et l'eau douce. Plus de vent, plus d'horizon, plus de mouettes : un petit valon moussu où vient mourir un ranch.

L'école est là, au sommet de la colline. Un instant, le cœur bat. Il pleuvote. Ce n'est pas dans le film que ce serait arrivé. La brume donne au bâtiment un air poussiéreux, ou plutôt absent. C'est qu'il n'est pas à sa place. Ou

bien sommes-nous ailleurs? Ni enfants, ni comptines qu'on annonce, ni chants. Le silence. L'attente d'un signe. Rien ne se passera.

Au pied de la colline, une porte est ouverte : le drugstore du village et son boutiquier qui vous hèle : « Français? Pas plus tard qu'il y a quinze jours j'avais des Français ici. J'ai des Suédois, des Suisses, et encore des Danois, des Allemands. Tous grimpent la petite colline, tournent autour de l'école, puis redescendent. » Chez lui. Inévitablement.

(Lire la suite page 14.)

(1) Hitchcock, éditions Colonna.  
(2) Voir « San-Francisco, priez pour nous » (Le Monde du 7 février 1987).

**FRANTOUR TOURISME**

vous informe de la création de son service « SEMINAIRES » qui propose, à des conditions très étudiées, les installations particulièrement adaptées à l'organisation de réunions séminaires et congrès du groupe FRANTOUR ainsi que celles d'établissements sélectionnés par ses soins en EUROPE et dans le monde accessibles par le moyen de transport de votre choix (train, avion, bateau...)

Renseignements :  
Tél. : 45-63-05-81  
ou FRANTOUR « SEMINAIRES »  
66, rue de Monceau  
75008 PARIS

10 janvier

... la hausse du 11 janvier un meilleur prix... venez-nous visiter!

**LUBAUER**

**PRUGEOT**

صكذان الاجل

صكنا من الاجل

# ESCALES

## Paquebots des glaces

Toute l'année, des paquebots assurent la liaison entre Stockholm et Helsinki. Mais entre la fin de l'automne et le début du printemps, la mer gèle, sur une grande épaisseur, surtout lorsqu'on approche de la Finlande. Qu'à cela ne tienne : les navires de Finnjet-Siljaline sont de véritables brise-glace capables de se frayer un chemin en faisant scier le « banquise » dans un fracas impressionnant. Si vous occupez une cabine à l'avant de ces embarcations, vous ne manquerez pas une miette de ce festin sonore. A vous donner des frissons.

Si la mer est glacée, à bord l'atmosphère est chaude et les occupations multiples : discothèque, bars, boutiques hors taxes, saunas et gastronomie. Spécialiste de la Scandinavie, Scanditours (dans les agences de voyages) vous propose de vous envoler pour Stockholm, d'y passer la nuit et une journée avant d'embarquer pour une soirée et une nuit à bord. Le lendemain, après le petit déjeuner, vous débarquez à Helsinki. Quatre jours d'un dépaysement assuré pour 4 700 F par personne en chambre et cabine double (première catégorie), avion compris ainsi que trois petits déjeuners et deux dîners.



## Gammes hongroises

Spécialiste des périples musicaux, Les Voyages bleus (147, rue Ordener, 75018 Paris, tél. : 42-64-52-42), dirigés par Jean-François Coblentz, ouvrent le nouveau cycle de leurs voyages par une balade hongroise, du 18 au 26 mars, à l'occasion du Festival de Budapest. Un programme très copieux (cinq concerts, un récital de piano et un opéra de Bertok, le Château

de Barbe-Bleue) occupera toutes les soirées des participants qui, dans la journée, effectueront une série de visites touristiques.

Aux deux pèlerinages imposés (le mausolée de Bertok et le musée Liszt) s'ajoutera la visite de l'Institut Kodaly qui permettra d'assister, dans une école primaire, à l'enseignement de cette méthode destinée à favoriser l'éveil musical des enfants. Prix en pension complète : 7 200 F par personne (950 F de supplément pour une chambre individuelle), avion, hébergement, concerts et excursions compris.

## Fond russe

Vastes étendues de plaines et de forêts de bouleaux, neige garantie, climat froid mais sec. A croire que l'URSS a été inventée pour le ski de fond. Une adhésion qui n'a pas échappé à l'Association France-URSS (81, rue Boissière, 75116 Paris, tél. : 45-01-69-00), qui propose deux produits : l'un dans les environs de Leningrad, à Répino ; l'autre à Rostov-le-Grand, vieille cité russe située à 200 kilomètres de Moscou.

Des séjours de neuf jours qui se distinguent, non seulement par leur rapport qualité-prix (3 440 F tout compris à Répino, et 3 580 F à Rostov), mais aussi par des programmes qui entendent ne pas s'en tenir à la seule pratique du ski mais favoriser également la découverte d'un pays et d'un peuple.

Un objectif facilité par le fait que les centres de vacances retenus sont fréquentés par des Soviétiques. Selon les goûts, on optera pour Leningrad ou Rostov (nombreux monuments et églises ainsi qu'un splendide tramway du XVIII<sup>e</sup>), étant entendu que les deux voyages se terminent par la visite de Moscou. Départs les 8, 13 et 20 février.

## Dans le sillage des Mayas

Des brumes d'Europe au soleil des tropiques, il n'y a qu'un saut d'avion, de Paris à New-York puis à Orlando avec, pour préface à cette évasion, une visite de Disney World, avant de gagner Tampa où on embarque sur le Regent-Sea, un paquebot de 22 000 tonnes pouvant transporter sept cent vingt passagers. Vous voilà conviés, six jours durant, à partir sur les traces des Mayas et à découvrir les hauts lieux de leur mystérieux empire. De la petite île de Cozumel, au large du Yucatan (ils y vénéraient la déesse de la lune), à la forteresse de Tulum et à la cité de Chichen Itza avec sa pyramide aux trois cent soixante-cinq marches et le trône du jaguar



rouge, le tout dédié au « serpent à plumes ».

Egalement au programme, trois jours de navigation et des escales à Cancun (l'une des plus belles stations balnéaires du Mexique) et à George Town, sur l'île de Grand Cayman, célèbre pour la blancheur de son sable. Un voyage de six jours, du 30 janvier au 8 février, pour un prix moyen de 14 000 F par personne, en cabine double (coûtéure et pont supérieur), en pension complète, avion, transferts et nuit à Orlando inclus mais excursions et repas à terre non compris. A noter que la CIT (5, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. 42-66-00-90), agent général pour la France, offre, sur cette croisière, l'excursion à Chichen Itza. Autres départs tous les samedis, jusqu'au 23 avril, à des prix légèrement supérieurs.

## Une maison en Toscane

La Toscane. Même l'hiver y est, par sa douceur, civilisé. Pays cultivé dans tous les sens du terme, il n'a pas hésité à orner son blason de vins, d'olives et de cyprès. Fidèle à ses racines, comme Siena, ville pour le découvrir, non d'un hôtel mais à partir d'une maison que vous louerez le temps de redécouvrir la beauté de Florence ou de Pise mais, surtout, de découvrir d'autres lieux, peut-être encore plus magiques, car moins gais-vaudés. Comme Siena, ville fatale comme il y a des femmes fâchées.

Une bible : le catalogue Cuendet 88 (envoyer un chèque de 40 F à Destination Cuendet, 10, rue Vauvilliers, 75001 Paris) qui présente plus de mille cinq cents demeures (en Toscane et en Ombrie), de la ferme restaurée au chalet « découpé » en appartements, en passant par la villa moderne avec piscine. Les plus belles maisons sont réservées longtemps à l'avance. L'été, les prix sont plus élevés, et ceux qui peuvent partir hors saison seront des plus inspirés. A signaler, également, le catalogue Italia d'Interno (dans les agences et au 15, avenue Jean-Alcard, 75011 Paris) qui propose, lui aussi, cent cinquante villes en Toscane.

**RÉSIDENCES** CAMPAGNE MER MONTAGNE

**VILLAS A LOUER GRÈCE**  
Des locations Juin à octobre.  
Tél. 43-25-28-38.

06580 MENTON  
**STUDIO MEUBLÉ STANDING**  
Bord de mer, 2/3 et 4/5 pers.  
à partir de 1 000 F semaine.  
Tél. 93-35-78-69.

**LA FRANCE VERTE EN BATEAU BLEU**

Blue Line, la plus grande compagnie de location fluviale en France, vous offre une vaste gamme de bateaux, tous faciles à manoeuvrer, bien équipés et tous très confortables. Blue Line a beaucoup investi pour constamment moderniser sa flotte et vous offre les tout derniers modèles, permettant des croisières réellement luxueuses.

Vous avez le choix entre sept des plus pittoresques régions de France.



Je désire recevoir gratuitement votre brochure en couleur concernant vos locations.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Blue Line, BP 21 11400 Castelnaudary Tél: 68 23 17 51  
Blue Line Paris c/o Holt Travel 12 Rue du Helder 75009 Paris Tél: (1) 42 46 29 30

## Bodega birds

(Suite de la page 13.)

Entre deux bières et un sac d'engrais, il lousse des vidéos. « Chez nous, la cassette des Oiseaux dure une heure. A cause des enfants. Quelle pitié ! » Mais lui, en a vu une version de quatre heures ! « Alors vous comprenez ! »

On comprend que cet affable gardien du souvenir s'est mué en producteur de souvenirs. Oh ! pas grand-chose : quelques monnettes de bois peint aux ailes en hélices et à l'œil sévère - référence oblige - « vous la cassette, vous la payez » qui guettent en tournant le chaland sur le pas de la porte. Et sa femme, « une artiste », a recopié le profil de Hitch sur des T-shirts. Très sobrement est écrit : *The birds-Bodega-California*. Une exclusivité. Une preuve.

Le boutiquier perçoit la déception, le doute du client. Alors il s'accoude au comptoir. Vingt-cinq ans auparavant, il était déjà là chaque matin, lorsque Hitchcock arrivait de San-Francisco dans sa limousine. L'école vide ? Il est là pour la peupler. Le ciel trop bas ? Il le fait trouver par les

oiseaux mécaniques et les mouettes dressées de Sir Alfred. Rien ne lui a échappé du tournage.

Lentement, il restitue le film à son territoire, aux voisins, aux collines, à la mer. En sorte que scène après scène, ce gardien des Oiseaux se devient le destructeur. A vouloir emraciner à tout prix le film dans son village, il l'enterre. Il fait un véritable montage du tournage, mélange les bobines, décrit des plans invisibles, réordonne le récit, sabote la fiction.

**Carnet de route**

- Un film. - *The Birds* (les Oiseaux), par Alfred Hitchcock (1963), avec Rod Taylor et Tippi Hedren. Durée deux heures. En dehors des projections à la Cinémathèque ou des rééditions périodiques, on peut en trouver une version vidéo chez les principaux loueurs.
- Un livre. - *Hitchcock-Truffaut*. Existe maintenant en version brochée chez Ramsay, 312 p., 120 F.
- Un avion. - Air France et UTA assurent des vols directs en atermance vers San Francisco. Au prix d'une escale à Newark, la compagnie américaine Continental Airlines offre des tarifs très attractifs, et un
- Alpess à multiples entrées qui couvre l'ensemble du territoire américain (tél. : (1) 42-56-05-93).
- Un hôtel. - La Bodega Bay Lodge permet d'observer les oiseaux sans quitter sa chambre, près d'un bon feu de cheminée. Vue sur la baie et golf à proximité (tél. 19 (1) 707-875-35-25).
- Un restaurant. - The Tides, à Bodega-Bay : quelconque, s'il n'était le restaurant du film. Poissons frais, fruits de mer et huîtres, pizzas de Tomates et Point Reyes à commander *half shelves* si l'on veut éviter de les voir frites.

« Vous savez, l'attaque des écoliers par les oiseaux. La sortie a été filmée ici, la course des enfants à Bloomfield, quelques kilomètres au sud, et le repli dans le restaurant à Bodega-Bay, 10 kilomètres à l'ouest. Dans le film c'est d'un seul tenant. » Il se meut aussi silencieusement dans l'an et l'autre espace, celui du film, et celui de sa vie. D'ailleurs ils n'en font qu'un. Comme s'il était le réalisateur. Un réalisateur qui manquait un peu d'imagination.

Ce ne serait donc pas lui qui indiquerait le chemin de traverser pour regagner Bodega-Bay. Là, des hautes collines qui barrent l'air du Pacifique, nous aurions quelque chose comme le point de vue des oiseaux sur la baie. Nous découvririons que la baie a exactement la forme d'un œil gigantesque, un hiéroglyphe tourné vers le ciel dont les larmes couleraient vers l'océan à chaque marée descendante. L'œil tourbillonnant de Vertigo. L'œil qui surgit dans la baignoire de *Psychose*. L'œil caché de *Oiseaux*, l'œil du maître : A.H.

JEAN-LOUIS PERRIER.

**TOULOUSE-DAKAR 2000 F A/R**

Avec Air Charter, filiale d'Air France et d'Air Inter.

**Jumbo CHARTER** SEULS LES OISEAUX PAIENT MOINS CHER.

MINITEL 3615 + JUMBO. TOULOUSE: 61621501 ET TOUTES AGENCES DE VOYAGES.

SKIEZ PLUS... DÉPENSEZ MOINS!

STATION **Les Kavellis**

Tél. : 79-59-50-36

**CAEN**

NOUVEAU PORT DE PARIS POUR L'ANGLETERRE

**Brittany Ferries**

Toutes agences de voyages

Tél. : 31 98 80 80

La poule

VOYAGES

HOTELS

TOURISME

INDEX



سكننا من الاجل

# JEUX

## échecs

N° 1262

### UNE SACRÉE SURPRISE

(Championnat de l'URSS, 1987)  
Blancs : SALOV  
Noirs : M. GUREVITCH  
Défense Nimzo-indienne.

- 1. d4 Cx6 14. Rf1 (a) a4e4 (a)
- 2. e4 15. Fxh8 bxc3
- 3. Cc3 Fb4 16. Dc4 (a) Cxh6
- 4. e3 c5 (a) 17. Txb8 Cb7
- 5. Cc2 (b) cxd4 (c) 18. Ta8 (p) Cxg5
- 6. e4d4 a5 (d) 19. Dc5 (q) Dc6 (r)
- 7. a3 (e) Ff7 (f) 20. Ff3 Fd6
- 8. e5 21. Txf3+ Fxh8
- 9. g3 (a) b6 (h) 22. Dc5 (s) Cb3+
- 10. b4 bxc5 23. Rf1 Cc5
- 11. dxc5 (l) m5 24. Dxc3 (t) a4
- 12. Td1 Cc4 (j) 25. Dc5 Ff4
- 13. Fg2 (k) Td8 (i) 26. abandon (a).

#### NOTES

a) Une des défenses les plus populaires face au « système Rubinstein ».

b) Les Blancs veulent éviter le doublement de leur pion e aussi longtemps que leur adversaire n'aura pas avancé le pion d7 en d5; cette idée positionnellement justifiée est cependant un peu lente et retarde le développement de l'aile-R.

c) Ou 5... d5; 5... Cc4; 5... b6 et 5... cxd4 comme dans la partie.

d) La suite la plus logique. 6... 0-0 et 6... Cc4 sont moins satisfaisants.

e) Une autre tentative de prendre l'initiative consiste en 7. c5; après 7... Cc4; 8. Fd2, Cxd2; 9. Dxd2, a5; 10. a3, Fxc3; 11. Cxc3, a4; 12. Fd3, b6; 13. 0-0; 14. f4, bxc5; 15. f5, 0-0; 16. dxc5, Cb-d7, les deux camps ont des chances égales (Bagulrov-Yousoufov, Fruzse, 1979).

f) La perte de temps est ici sans importance, les Blancs ayant du retard sur l'aile-R. 7... Fxc3+; 8. Cxc3, dxc4; 9. Fxc4 conduit à une autre variante bien connue.

g) Les Blancs doivent se hâter de mobiliser leur aile-R.

h) Et les Noirs de trouver du contre-jeu, sous peine d'être asphyxiés.

i) Avec une dangereuse majorité de pions sur l'aile-D et la case d4 pour le Cc2.

j) Gurevitch pense-t-il à la partie qu'il joua quelques semaines plus tôt, avec les Blancs, contre Lerner à Tallinn? Après 12... axb4; 13. axb4, Cc6; 14. Fg2, Td8; 15. Fd3, Fd6; 16. 0-0, Ff4; 17. Td1, Dc7; 18. Cc4, Tf-d8; 19. Cxc6, Dxc6; 20. Ff1, Td7; 21. Dd4! Il obtenait un avantage minime et insuffisant.

k) Et non 13. b5? Cc5.

l) Une nouveauté par rapport à la suite familière 13... axb4; 14. axb4, Td8.

m) Ce dont les Blancs profitent immédiatement, en pensant gagner du temps, tout en plaçant un joli piège sans en avoir l'air: si 14... e5; 15. Cxd5!, efx4; 16. Cxf6+; Fxf6; 17. Fxc6, Dxd1+; 18. Rxd1. A déconseiller est 14. b5 à cause de 14... Fxc5; 15. bxc6, Txb1; 16. Cxb1, Dd6 menaçant b1 et f2. A examiner est 14. Cc4 ou aussi 14. Da4.

n) Une sacrée surprise pour les Blancs!

o) Ou 16. Fd6, Fxd6; 17. exd6, Da5!; 18. 0-0, Dxa3; 19. Dc2, Dxd6 et les Noirs sont légèrement mieux.

p) Si 18. Td1, Cxc5; 19. Dc2, Fd6 ou 19. Dd4, c2.

q) Si 19. Dd4, Dd6!; 20. Cxc3, Dd7; 21. Ta5, Cb5 et si 19. Dc2, 3a.

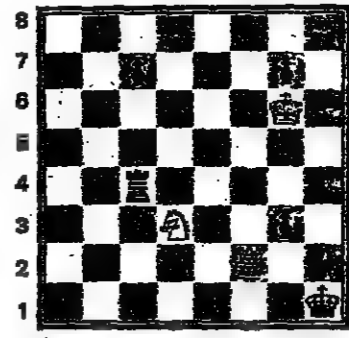
r) Mieux que 19... d4; 20. 0-0, c2?; 21. Txc6, Dxc6; 22. Cxd4.

s) Si 22. Dd1, Cc3+; 23. Rf1, Dc5.

t) Ou 24. Rg2, Cxf3; 25. Rxf3, d4.

ÉTUDE  
N° 1262

B. RIVKIN (1978)



BLANCS (3) : Rg6, Tf2, Cc3.  
NOIRS (5) : Rh1, Tc4, Fc7, g7.

Les Blancs jouent et font mat.  
CLAUDE LEMONE

## bridge

N° 1260

### MERVEILLEUSE DÉFENSE

Le jeu de flanc est un art difficile, car il oblige à imaginer le plan du déclarant et à collaborer étroitement avec le partenaire pour l'aider à comprendre la situation. La donne suivante est une des plus belles illustrations de l'art de la défense :

- ♠ D4
- ♥ R105
- ♦ DV2
- ♣ 108733

- ♠ V932
- ♥ VD4
- ♦ A10976
- ♣ V9

- ♠ AR5
- ♥ AV8
- ♦ 843
- ♣ R642

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud Ouest Nord Est  
1 SA passe 2 ♣ passe  
2 SA passe 3 ♣ passe

(La réponse conventionnelle de 2 Piques indiquait une main de 8 points avec une distribution régulière).

Ouest a entamé le 3 de Cœur pour la Dame d'Est et l'As de Sud qui est monté au mort en jouant le 5 de Pique pris par la Dame du mort (sur laquelle Est a fourni le 3 de Pique). Le déclarant a joué ensuite le 3 de Trèfle, Est a mis le 5 de Trèfle et Sud le Roi de Trèfle. Comment Kopera, en Ouest, a-t-il joué et comment la défense a-t-elle fait chuter DEUX SANS ATOUT ?

Réponse :  
Le début du coup avait bien éclairé la situation. Ouest savait maintenant que Sud détenait à l'origine As Roi de Pique (puisque Est n'avait pu prendre la Dame de Pique), As Valet de Cœur (car Est aurait mis le Valet de Cœur s'il avait eu la Dame Valet) et enfin le Roi de Trèfle, mais sans doute pas le Valet de Trèfle (sinon il aurait plutôt fourni le Valet de Trèfle quand il a joué Trèfle).  
L'ouverture de Sud étant limitée à 15 points, Ouest pouvait donc localiser en Est l'As de Carreau et le

Valet de Trèfle et, s'il avait cinq Carreaux, il y avait un moyen pour la défense de faire six levées.  
Après avoir bien réfléchi, Kopera prit le Roi de Trèfle avec l'As et il contre-attaqua le Roi de Carreau, puis le 3 de Carreau. Est (Ira Henman) comprit la situation et, au lieu de laisser passer le Valet de Carreau (pour conserver la reprise de l'As de Carreau), il prit et continua Carreau, tandis que Ouest s'empressa de jouer l'As de Trèfle pour qu'Est puisse reprendre la main avec le Valet de Trèfle et faire chuter Carreau et deux Trèfles.

La chance des impasses  
On a coutume de dire que le bridge est un jeu d'impasse, mais qu'il faut « différer » une impasse quand c'est possible. Il arrive cependant qu'il soit indispensable de les essayer dès le début du coup comme dans cette donne jouée dans la Coupe Belfond de 1985 par quelques-uns des meilleurs joueurs

français. La chance aidant, le résultat à chaque table a été assez étonnant.

♠ 76  
♥ 106  
♦ AV84  
♣ AD943

♠ V932  
♥ D  
♦ 7532  
♣ RV108

♠ R104  
♥ 97432  
♦ ORD  
♣ 762

♠ AD85  
♥ ARV85  
♦ 1096  
♣ 5

Ann. : S. don. Para. vuln.

Sud Ouest Nord Est  
Delmoily Ferron Roudin Chemia  
1 ♠ passe 2 ♣ passe  
2 ♠ passe 3 ♠ passe  
4 ♠ passe 4 ♠ passe

Ferron, en Ouest, a entamé le 5 de Carreau pris par la Dame de Chemia (Est) qui a contre-attaqué le 4 de Pique. Comment Delmoily a-t-il gagné QUATRE CŒURS avec deux levées de mieux (12 levées) ?

Notes sur les enchères :  
En salle fermée, les deux premiers tours d'enchères de Lebel-Soulet en Nord-Sud ont été les mêmes, mais sur « 3 Cœurs » Soulet a préféré dire « 3 SA ». La malchance cependant était en rendez-vous de ce contrat, et Soulet chuta de trois levées sans avoir grand-chose à se reprocher.

Courrier des lecteurs  
A propos de : Pour garder le contrôle (chronique n° 1233) :  
« Il existe, écrit Bismuth, une deuxième ligne de jeu qui est plus spectaculaire. Elle consiste à tirer As Roi de Cœur, puis à couper le troisième Cœur (pour effrayer le Valet); ensuite on joue l'As d'asout et petit asout... »  
Parfait si les asouts sont 3-2, mais s'ils sont 4-1 ne va-t-on pas doulousement rouscasser « casser du bois » à l'atterrissage ?

## scrabble®

N° 284

### LES DENTS DE LA MÈRE

N'ayant pas reçu d'ordinateur en guise d'étrennes, nous n'avons pu crypter quelques données que ce soient, mais nous nous sommes consolés en chiffrant manuellement, à votre intention, certains mots choisis dans des aphorismes cocoyés ou décochés par Pierre Desproges dans son Dictionnaire des mots superflus (le Seuil, 1985), ouvrage se trouvant dans la hotte à nous destinée. Si vous ne parvenez ni à décrypter ni à déchiffrer, reportez-vous en fin d'article.

1. Je précise à l'intention des jeunes pour qui l'histoire de la musique commence à Liverpool et bute à la porte de Pantin que Beethoven fit 32 AENOSST, 9 symphonies, pas mal de AOQRSTU, et un CEELRU du DDEMNOU qui lui donne un douloureux ACEFIS de cégégiste sous banderoles.

2. « Ou kilé li misée di Lèvre ? - CEEREGNY pas. »

3. On reconnaît le INOQRUU, mammifère AEIIPRVV EIMNOORV assez voisin du blondinet, aux cheveux du père et le EINQRU aux dents de la mère.

4. La Fontaine est un EILLPRU d'EOPSTY, un CEIRSTU indélicat, un CEEHLRU d'ACEINPRS(S), dont la EEEILRVU plate assure de longues années le gîte, le couvert et la biscouillette.

5. Dans l'ouest de l'Afrique, le sombre cadre supérieur, l'PEOSTU attachée de fessas, le ABEEELRT creux des ACEHFRST publicitaires, BENNORTZ frénétiquement en février dans l'espoir d'épater en mars d'autres ABEILMMU(S) crétiens bureaucratiques.

AMNESTY INTERNATIONAL  
Sélectio-Conviction-des-Déjà  
6 décembre 1987  
(discipline manche).

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précède à 466 réjeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RE	PTS
1	AAACEER	ARACER	E4	18
2	A-AEISUV	SAUVESAI	5C	72
3	DEELOST	DELOTS	E1	38
4	M-AAAFCTY	HOUDER	1C	36
5	AFT-IJNU	GAMAY	D4	52
6	-AEESTY	JAUNE	2F	44
7	MOU	MO(C)E	H1	60
8	EIKLNTU	MO(U)LINZ	M4	60
9	EINU+ESX	KILT (a)	E1	60
10	EINU+OPR	SEXY	8A	80
11	EINU+OPR	EPURIONS	E1	60
12	AFILNS	ENFILAS	B8	88
13	DEHITT	EH (b)	E3	26
14	DIHT+BE	ITIT	B1	22
15	EDE+DELV	IVE	E1	22
16	ADL+AO	IVE	B1	22
17	ADLO+BEM	BLED	12A	28
18	EO+CEGPT	LAMBDA	E9	28
19	FE+RSU	CAROTE	14T	32
20	GESU+POW	QUE	15H	34
21	FGOR+NNR	WUS	N2	22
22		FORER	O11	32
23				244

(a) UNISEXE avec Impasse.  
(b) ou BLETT, L2 A.  
1. M° Dard, 940; 2. M° Dard, 940; 3. Lalmi et Dupont, 938.  
4. LAISSER des images : 1. SONATES - QUATUORS - ULCÈRE - DUODENUM - FACIES, 2. GYNÈCE, 3. ROUQUIN - VIVIPARE - OMNIVORE - REQUIN - 4. FILLEUR - YSOPETS - CUISTRE - LÈCHEUR - ESCARPINS - VEULERIE - 5. OBTUSE - BELLATRE - CREATIFS - BRONZET - IMMUIABLES.  
6. Feuille de Cœur, du 6 au 14 février 1982. Parties libres et dupliqués. Tél. : 43-80-40-36.  
MICHEL CHARLEMAGNE.

**SKIEZ AUVERGNE**

CHANGEZ DE PISTES SANS ALLER LOIN  
MERGE, DETENTE, NATURE

Je souhaite recevoir la documentation suivante :

Forfait ski  Villages de vacances   
Hôtels  Foyers de ski de fond   
Gîtes ruraux

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_

Coupons réponse à adresser à :  
**COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME "AUVERGNE"**  
BP 395 - 63011 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Mots croisés**

A la suite d'une erreur technique, nous ne sommes pas en mesure de publier la rubrique des mots croisés. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

**HISTOIRE DU CHOLERA EN FRANCE**

PAYOT

**anacroisés**

N° 491

Horizontalement  
1. ACEORU - 2. REKOLPY -  
3. CEEGRNY - 4. ACEMNOOT -  
5. ACEMOST (+ 1) - 6. CEEINR (+ 1) - 7. ADIMNNO - 8. EEPSTY -  
9. ABEELNPT (+ 2) -  
10. BEENRSU - 11. ABORTY -  
12. AEJNST - 13. CEHORV -  
14. AADGNORU - 15. BEGINORU (+ 1) - 16. EINSUX -  
17. GHNOOSU - 18. ELMGOSSY -  
19. AHOSSTU

Verticalement  
20. BEEFNST - 21. BILRTUV -  
22. CEEOPSTI - 23. ABORSV -  
24. EINNORST (+ 1) - 25. DEBORU (+ 2) - 26. ABEELST (+ 1) -  
27. EHEMSU - 28. BEINOT -  
29. ABEEMPTU - 30. EBGJFRU -  
31. ACEEINNO - 32. AEGHLNS (+ 3) - 33. AEMRSST -  
34. CENORSU - 35. EEEINNTY -  
36. NOORSU (+ 3) -  
37. CEEILNS (+ 1) - 38. AENOPT (+ 2)

SOLUTION DU N° 490  
1. SULFATES - 2. FLEURIR -  
3. ASIAGOS, fromage italien -

Les macrolés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'espaces, sans possibilité, mais implicites sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse Illustré de l'année. (Les mots propres ne sont pas admis.)

2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220

1/2  
2/3  
3/4  
4/5  
5/6  
6/7  
7/8  
8/9  
9/10  
10/11  
11/12

4. POUSSIVE - 5. FISSITTE -  
6. VESSIE (VIESS, VIESSÉ).  
7. LAISSER des images : 1. SONATES - QUATUORS - ULCÈRE - DUODENUM - FACIES, 2. GYNÈCE, 3. ROUQUIN - VIVIPARE - OMNIVORE - REQUIN - 4. FILLEUR - YSOPETS - CUISTRE - LÈCHEUR - ESCARPINS - VEULERIE - 5. OBTUSE - BELLATRE - CREATIFS - BRONZET - IMMUIABLES.  
6. Feuille de Cœur, du 6 au 14 février 1982. Parties libres et dupliqués. Tél. : 43-80-40-36.  
MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUQUET.



# IMAGINA

Au royaume des nouvelles images

## Un enjeu industriel et culturel pour l'Europe

**Le super-ordinateur japonais Links 2, capable de générer de longs métrages entièrement synthétiques, le parc d'attractions sous-marin d'Apple simulé par l'informatique, les séquences tournées en images artificielles pour les prochains films de Luc Besson et Jean-Jacques Annaud : la caravane féérique des nouvelles images s'installe à Monaco du 3 au 5 février pour la septième édition d'Imagina. Ce forum, qui réunit chaque année informaticiens et artistes, images et machines, est organisé par l'Institut national de l'audiovisuel et le Festival international de télévision de Monte-Carlo. Il reçoit l'appui de la Commission des Communautés européennes, qui a confié à l'INA le soin de mettre en œuvre un plan d'action en faveur des nouvelles images dans le cadre du programme MEDIA. Sur ce marché, les pays européens disposent en effet de sérieux atouts pour concurrencer les Etats-Unis et le Japon.**

**D**ERNIÈRE-née des technologies de l'audiovisuel, inventée voici près de vingt ans dans le secret de la recherche militaire (simulation de vol, reconnaissance topographique), l'infographie a suivi l'itinéraire de son illustre aînée, l'informatique, vers la vie civile, d'abord dans des applications industrielles (CAO-FAO), ensuite vers l'illustration et les représentations culturelles.

Deux dates marquent l'avènement des « nouvelles images » dans la communication audiovisuelle : à la fin des années 70, les animations infographiques apparaissent dans « l'espace public de la représentation » avec leur utilisation par la publicité télévisuelle. En 1980, le cinéma s'empara avec le film *Tron*, produit par Walt Disney pour nous inviter à un voyage extraordinaire au cœur même du principe des images de synthèse : les circuits intégrés d'un ordinateur. Située entre ces deux extrêmes, la manifestation artistique et la simulation d'une réalité des objets de la sphère marchande, l'image de synthèse s'est peu à peu imposée sur nos écrans, à travers les génériques de télévision, les annonces météorologiques, le dessin animé, l'information, etc.

Aujourd'hui, en plaçant l'infographie au rang des priorités du programme MEDIA (Mesures pour encourager le développement des industries de l'audiovisuel), la Commission des Communautés européennes (faisant suite en cela aux initiatives de certains pays membres de la CEE comme la France avec son « plan image ») a explicitement reconnu l'importance stratégique de cette

technologie dans l'univers audiovisuel. La recherche d'une cohérence européenne dans le développement des techniques de communication audiovisuelle (télévision numérique, haute définition, vidéodisque, services télématiques), gage de la compétitivité de l'Europe face à ces concurrents nord-américains et japonais, ne pourra se faire sans une politique d'alliance et de partage des compétences.

**Une production de terminaux spécialisés**

Le marché mondial de l'infographie enregistre depuis quelques années une croissance supérieure à celle du marché de l'informatique, à raison de plus de 25 % par an. Évalué en 1986 à 7 milliards de dollars — dont 2 milliards pour la seule Europe — ce marché comptera en 1990 pour plus de 20 milliards de dollars (soit près de 6 % du total des investissements en informatique). A l'intérieur de ce volume d'affaires, la conception assistée par ordinateur (CAO) a vu sa proportion passer de 30 % en 1982 à 66 % en 1986. Elle ne représentera plus en 1990 que 50 % des applications.

Dans les secteurs de la communication, le marché des équipements se segmente : d'une part, des matériels informatiques dits « universels », dont les fonctions classiques de traitement binaire de l'information ont été « détournées » de leurs tâches scientifiques ou de gestion vers la création graphique par l'exploitation de périphériques et de logiciels spécialisés ; d'autre part, le marché des équipements plus spécifiques,

dédiés exclusivement à la conception et au traitement des images.

Dans la première catégorie de marché, l'offre européenne de systèmes graphiques souffre de son infériorité dans le domaine des technologies de « hardware » vis-à-vis des Etats-Unis et dans une moindre mesure du Japon. L'accroissement du rôle des micro-ordinateurs dans la conception du graphisme numérique de communication, essentiellement à destination du « business graphic » — graphisme d'affaire qui représentait en 1986 un marché de matériel de l'ordre de 1 400 millions de dollars, soit 60 % du marché de la micro-infographie — a fourni à des petites entreprises européennes d'ingénierie informatique un marché des logiciels ou des périphériques graphiques (Besson en France).

Dans le domaine des équipements spécialisés, les pays européens disposent de solides assises industrielles grâce à la présence de quelques-uns des plus grands fabricants mondiaux de matériels audiovisuels professionnels : Siemens et Bosch en RFA, Thomson en France, Philips aux Pays-Bas. Sur la base de ces capacités de productions nationales et des entraînements industriels (recherche et développement, sous-traitance, etc.) qu'elles peuvent susciter, des entreprises plus modestes ont su se placer sur des créneaux technologiques plus spécialisés.

Ainsi, dans le domaine des palettes 2D destinées à la création graphique, des sociétés comme Quantel en Grande-Bretagne, Dallm en RFA, X-Com et Gixi en France, ont pu consolider leurs activités sur le marché de l'audio-

visuel professionnel, et soutenir la concurrence vis-à-vis des Etats-Unis, et pour certaines d'entre elles, conquérir une réputation internationale (Quantel réalise près de 25 % de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis).

**Un développement multimédia**

A l'emploi des ordinateurs graphiques dans la production vidéo, s'ajoutent désormais des utilisations dans des secteurs aussi divers que l'édition et l'imprimerie, le « design » industriel et commercial, la documentation...

Déjà, l'offre européenne a réagi à ces nouvelles orientations économiques des industries de l'image. Des stratégies d'alliances horizontales entre les différents constructeurs de matériels pour la communication se font jour : la firme allemande Hell, filiale de Siemens, leader mondial dans la fourniture des équipements d'imprimerie s'accorde avec le britannique Quantel pour assurer une comptabilité de leurs matériels. Dans le même registre, l'anglais Crossfield, concurrent de Hell, propose en coopération avec la société néerlandaise Acsthedes, productrice d'une palette 2D, un système de création graphique pour l'édition.

Dans le domaine de l'animation audiovisuelle, d'autres alliances pourraient profiter des projets communautaires de Télévision haute définition, ou d'une recherche européenne en génie logiciel.

Certes, le coût d'accès à ces formes d'expression graphique apparaît souvent dissuasif aux yeux des utilisateurs potentiels, et limite ainsi les profits portés par

la technologie aux effets spectaculaires du cinéma. Cependant, il n'est pas pertinent de considérer que la diffusion d'une technologie relève d'une situation « parfaite » du marché ou qu'une innovation (*a fortiori* lorsque celle-ci est d'ordre culturelle) est utilisée par ceux qui la jugent immédiatement rentable. Au contraire, l'intervention de l'ordinateur dans la création culturelle implique le risque et l'incertitude, et justifie de ce fait des politiques d'intervention publique.

Face à ces bouleversements, tant économiques que culturels, la Communauté européenne se doit d'inciter, comme elle le fait pour la recherche en informatique (programme Esprit) ou dans les télécommunications (programme Race), son propre développement des outils de création par ordinateur. Définir les cadres d'une information sur ces technologies, mais aussi répondre aux exigences de formation des hommes de la recherche et du développement, et favoriser une coopération européenne dans ce secteur, sont autant d'impératifs pour qu'existe une Europe de l'infographie.

Déjà, la totalité des pays membres de la CEE ont répondu en décembre dernier à l'invitation de l'INA et de la Commission européenne à Barcelone, pour concevoir ensemble des politiques concertées de formation à l'infographie. Première étape dans l'élaboration des propositions du programme MEDIA, afin d'ouvrir en Europe un champ d'exploration pour tous ceux qui veulent nous « donner à voir ».

LIONEL LEVASSEUR, directeur de la recherche-INA.

### GRANDE-BRETAGNE

## De la télévision à l'entreprise

**L**a Grande-Bretagne a joué un rôle important dans le développement, en Europe, de toute la gamme des images de synthèse. La place occupée par Londres en tant que centre important de télévision indépendante et de production cinématographique en est certainement une des raisons, de même que ses liens étroits avec les marchés américains et l'abondance de ses innovations techniques.

L'appareil courant utilisé pendant les années 80 pour réaliser des images de synthèse est une invention britannique, la Quantel Paintbox. A travers le monde entier, cette palette électronique a fortement influencé les techniques de production et façonné le style télévisuel pendant cette décennie.

Le public britannique s'est rendu compte pour la première fois que quelque chose de complètement nouveau et d'intéressant faisait son apparition sur le petit écran en octobre 1982, lors de l'inauguration d'une nouvelle chaîne de télévision, Channel 4.

Des barres, de couleurs vives, composaient le chiffre 4 en se rabattant vers le devant de l'écran dans un mouvement en trois dimensions, avant de se réassembler. La première apparition de ce logo a eu un tel impact qu'on en parlait longtemps après. Le fait qu'il soit toujours utilisé aujourd'hui est la preuve que l'animation par ordinateur peut braver le temps.

**La guerre de Corée sur ordinateur**

Electronic Arts et Digital Pictures furent les premières entreprises londoniennes à offrir des animations en trois dimensions, suivies bientôt de Cal Video Graphics. Parmi les autres qui ont pris place à la tête de ce marché, on peut citer Electric Image, Virgin Computer Graphics, Computer FX, Crown Computer Graphics et Amazing Array Productions.

Le premier spot publicitaire animé à l'aide d'un ordinateur à être diffusé à la télévision britannique fut créé par Digital Pictures en 1983 pour les pneus Michelin. Il a fallu à ces pionniers de l'ordinateur cinq mois pour réaliser ce travail, alors qu'aujourd'hui Digital Pictures entreprend des projets infiniment plus complexes en une semaine ou deux.

C'est ainsi que Digital Pictures a réalisé une séquence de six minutes d'animation par ordinateur, destinée à un documentaire diffusé en janvier et en février aussi bien par la BBC que par la télévision américaine, intitulé *La Guerre en Corée*. L'intérêt particulier du projet vient du fait que l'animation remplace la photographie aérienne, rendue impossible à cause des problèmes politiques posés par le tournage dans ce pays.

### La jonction avec l'imprimerie

Digital Pictures releva le défi, en utilisant son nouveau logiciel « fractal » pour modéliser le terrain, avec l'adjonction de brume pour rendre l'effet de la distance, et même de la neige sur les montagnes afin d'harmoniser ces séquences avec celles qui étaient tournées en direct.

De telles réalisations, parce qu'elles font appel à l'avant-garde de la technologie, sont fort coûteuses. Ce qui rend le marché de l'animation par ordinateur très périlleux. De récentes expériences aux Etats-Unis ont été très amères pour les meilleures entreprises d'animation par ordinateur. L'une après l'autre, les grands noms du secteur ont disparu : Digital Pictures, Robert Abel, Omnibus et Cranston Csurri n'existent plus. Il est clair qu'il n'y a pas la place pour un nombre infini d'entreprises qui voudraient se spécialiser dans l'animation par ordinateur.

Quantel est toujours en tête sur le marché des images de synthèse, mais il concentre ses efforts

actuellement sur la reproduction en couleurs. Un champ fascinant s'ouvre dès lors, situé au point de rencontre entre la technologie de l'imprimerie et celles des images de synthèse. La plupart des grands producteurs se lancent aujourd'hui dans le développement de ce marché énorme, où Quantel a été le premier à pénétrer.

La Quantel Graphic Paintbox est une version en haute définition de la Vidéo Paintbox existante. Elle permet au dessinateur de saisir des images photographiques, de les retoucher, de les agrandir, de les assembler en y ajoutant tous les éléments en images de synthèse voulus. La production de la machine peut alors être introduite directement dans un scanner reproducteur pour fournir les clichés en quadrichromie utilisés dans le processus final d'imprimerie.

Mais c'est aujourd'hui à l'intérieur des grandes entreprises que l'image de synthèse connaît le plus spectaculaire développement. Le département audiovisuel de la plupart des grosses compagnies possède aujourd'hui des installations pour réaliser les images de synthèse, et beaucoup d'autres départements y ont également recours. Ce qui est particulièrement attirant pour les responsables de la communication institutionnelle, c'est que les images de synthèse peuvent réunir la production des diapositives, la vidéo et l'imprimerie en une seule unité.

Il fut un temps où les images de synthèse étaient avant tout le fruit de l'enthousiasme des créateurs. Mais, comme en témoigne le nombre d'entreprises qui ont disparu, l'enthousiasme ne suffit plus. Les rêves n'existent pratiquement plus, car l'avenir appartient à ceux qui ont un sens des affaires solides. Ceux d'entre nous qui ont suivi avec plaisir l'évolution de cet art au long des années espèrent cependant que le bon sens commercial peut s'allier avec un bon usage des idées créatrices.

BOB SWAIN.



## BULL. L'ARBRE DE COMMUNICATION.

Une entreprise, c'est comme un arbre. Pour grandir en taille et en puissance, elle doit posséder un système d'information et de communication performant et adapté.

Pour répondre aux exigences de l'entreprise, le Groupe BULL, au premier rang des constructeurs de systèmes informatiques et bureautiques mondial, propose une offre

intégrée, cohérente et évolutive pour une croissance harmonieuse.

L'expérience de BULL dans les domaines de l'informatique générale, scientifique et technique, la micro-informatique et la bureautique, est renforcée par sa maîtrise des réseaux de communication conformes aux normes internationales.

Les résultats des programmes de recherche et de développement de BULL et la coopération internationale aboutissent à une offre de solutions ouvertes et sectorielles parmi les plus avancées au plan mondial.

Des solutions compétitives et adaptées, l'expérience et la compétence de ses spécialistes ainsi que l'assistance d'un réseau de maintenance efficace, font de BULL un groupe présent avec succès dans plus de 75 pays.

BULL. L'arbre de communication.



حکومت الامارات

صكنا من الاصل

ESPAGNE

Sur les traces des pionniers du fantastique

PARMI les précurseurs des images de synthèse, il faudrait faire figurer le peintre Don Francisco de Goya, dont Baudelaire disait qu'il était capable « de rendre le monstrueux vraisemblable ».

Mais c'est un Espagnol beaucoup moins connu, Segundo de Chomón, qui fut l'un des pionniers du cinématographe. En 1905, il monta sa caméra sur une éclipse du Soleil, réalisant du même coup l'un des premiers documents filmés sur l'astronomie. Mais par-dessus tout Chomón fut l'un des premiers à inventer les effets spéciaux, les trucages qui permirent la création d'images « illusoires » et, partant, l'avènement d'une nouvelle forme de cinéma. Il fut l'un de ceux qui ouvrirent au cinéma les portes de la fantaisie et de la fiction, le document cessant d'être l'unique objet de la caméra.

En 1905, il réalisa *Service à l'hôtel électrique*, un hôtel où tous les serveurs sont des robots mécaniques capables de défaire les bagages, d'accrocher les vêtements dans les penderies, de cirer les chaussures, de raser les barbes et même d'écrire aux parents. Mais, à la fin, quelqu'un coupe le courant, et tout va à vau-l'eau, hôtel et clients. Pour réaliser ce film, Chomón avait employé des fils invisibles, des éclairages spectaculaires, des trucages mécaniques... Il bricola même une caméra pour pouvoir tourner les images plan par plan. On peut donc considérer Segundo de Chomón comme l'un des fondateurs du cinéma d'animation et par conséquent l'un des « grands-pères » des images de synthèse.

Il fut le premier à installer à Barcelone un laboratoire de coloration des pellicules, dans un but comparable à celui des laboratoires actuels de coloration électronique (premier avatar de la synthèse d'images), mais avec une signification toutefois différente.

Plus tard, Chomón travailla en France pour Pathé, grand rival de Méliès, l'autre inventeur des effets cinématographiques. C'est là qu'il mit au point une infinité de trucages de caméra et de tournages, les premiers travellings, la superposition des images et bien d'autres découvertes qui allaient faire évoluer le cinéma. Dans *Liquéfaction des corps durs* (1909), il va déformer l'image de l'acteur jusqu'à ce qu'elle devienne un mannequin de fil de fer évoluant à son tour vers une masse informe. Aujourd'hui, cette manipulation de l'image est bien familière à tous ceux qui créent des images sur ordinateur.

Place aux inventeurs

Mais, en dépit de ces illustres prédécesseurs, Goya et Chomón, les films à effets spéciaux et trucages, pas connus de grands développements en Espagne. Excepté le dessin animé, qui, lui, de façon irrégulière, a réussi à survivre.

À la fin des années 40, en Espagne, la consigne était « Place aux inventeurs ». Mais, à l'époque, il était plutôt difficile de créer et d'inventer, surtout dans des domaines dépendant à la fois de la science et de la technologie. Curieusement, c'est pourtant dans ces années-là que le dessin animé connaît la plus grande productivité de son histoire: cent trente courts et quatre longs métrages. Une fécondité due en partie à un décret de l'époque stipulant que chaque dessin animé produit donnait droit à un certain nombre de licences d'importation de films d'images réelles. La disparition, dans les années 50, de ce singulier mécénat culturel franquiste sonna le déclin de la production de dessins animés, qui devint quasiment inexistante.

Il fallut attendre la croissance économique des années 60 pour qu'elle soit relancée. Grâce sur-

tout à la publicité, industrie naissante dont les censeurs du régime jugeaient le langage efficace et peu subversif. C'est la grande époque des studios Moro à Madrid et de ceux de Buch San Juan à Barcelone.

Dans le courant des années 1968-1969, des mathématiciens et des plasticiens se réunirent au centre de calcul de l'université de Madrid, sous la direction de E. Garcia Camorero et de F. Briones pour étudier les différentes manières de « mettre la puissance de l'outil informatique au service de la composition et de la création d'œuvres plastiques ». Le « puissant outil informatique » en question n'était qu'un IBM 7090, à peine plus puissant que nos actuels ordinateurs domestiques. Mais un intéressant travail graphique allait naître de cette expérience, comme celui du peintre Barbadillo, que l'on a pu voir en 1986 au Siggraph. Se référant aux travaux du groupe de recherche de l'université de Madrid, un écrivain français disait : « Sous la botte franquiste, de jeunes espagnols cherchent des langages d'expression du futur ».

À côté des maisons de production de dessins animés, pour la plupart petites, isolées et fragiles

économiquement, on trouve en Espagne les succursales des studios d'animation américains comme Filmam, de Hanna Barbera. La majorité des animateurs actuels ont été formés dans les années 60, à la grande époque des comics, d'où des styles variés et originaux. L'Espagne est un pays où la tradition du dessin et de la création graphique est grande, mais aujourd'hui il est clair que l'offre et la capacité des dessinateurs espagnols sont supérieures aux possibilités de production. Citons néanmoins les *Voyages de Gulliver et Don Quichotte* (1979), de Cruz Delgado; *Histoires d'amour et de massacre* (1975), et la série télévisée « Mofli, le petit koala » (1987), de Jordi Amorós, produit par Equip. Actuellement, cinq longs métrages sont en cours de réalisation.

Une technologie importée

Quant aux images de synthèse sur ordinateur, les premières maisons de production sont AIC, installée à Madrid en 1983, et Animatica, à Barcelone, l'année suivante. À la première, on doit quelques variations infographi-

ques autour du tableau de Velasquez, *les Ménines*. Les images produites par Animatica s'inspirent, elles, plutôt des comics et de l'illustration graphique. Elles ont d'ailleurs reçu plusieurs prix nationaux et ont figuré dans la plupart des sélections internationales de graphisme électronique. Animatica bénéficie du système Bosch et des systèmes Iris/Wavefront.

Trois ou quatre autres nouvelles maisons de production d'images de synthèse doivent bientôt voir le jour au sein de compagnies de post-production vidéo. L'objectif de toutes ces sociétés est avant tout de conquérir un marché publicitaire actif et d'un niveau créatif élevé, ainsi que le réseau de télévision bientôt composé de deux chaînes nationales publiques, cinq ou six régionales publiques, trois privées, sans compter les chaînes transmises par satellite.

Il faut pourtant déplorer, tant du point de vue esthétique que technologique, l'absence d'intérêt des enseignants et de l'université pour l'animation et les images de synthèse. On compte bientôt en Espagne plus de chaînes de télévision que de palettes graphiques dans les écoles de beaux-arts.

Enfin, en ce qui concerne les images en trois dimensions, il faut signaler les travaux d'un groupe de chercheurs de l'université polytechnique de Catalogne.

On notera enfin la faible proportion de la technologie « made in Spain » — hardware comme software — utilisée par les équipes graphiques, ce qui n'est que le reflet de la situation plus générale de l'informatique en Espagne. Sur plus de 300 000 millions de pesetas dépensées en Espagne en 1986 dans des produits informatiques, 93 % l'ont été dans des produits d'importation. La plus conséquente exportation informatique espagnole provient d'une entreprise de Valence appartenant à IBM.

Les images de synthèse, ainsi que toutes les technologies digitales d'aide à la création (traitement de textes, musique de synthèse) ont pour vertu de dévoiler à la création technologique, industrielle, mais aussi artistique, de nouveaux champs d'application. Pour l'Espagne, pays traditionnellement plus littéraire et artistique que technique, et qui vient d'étranger sa modernité, elles devraient constituer une réponse naturelle.

XAVIER BRÉNGUER.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Un marché balbutiant

LORSQUE l'ombre à la silhouette bogartienne a terminé son périple le long des rues de Berlin et découvert enfin dans une chambre mystérieuse les dés marqués des initiales M.I., il y a dans la salle du Siggraph à Los Angeles, en juillet dernier, des applaudissements chaleureux pour ce film de huit minutes au titre-programme, *Mental Images*. Ce qui rend ces applaudissements remarquables,

c'est que, malgré la suprématie historique des animateurs américains, ils vont à une entreprise allemande, installée à Berlin. Quant à la deuxième contribution allemande, l'explosif *Black Trinitron* produit par Steiner Films, à Munich, il a été accueilli tout à fait favorablement, même s'il frappait surtout par ses qualités techniques.

La reconnaissance internationale du Siggraph est l'indice que l'animation par ordinateur en Allemagne est sortie de la petite enfance et a atteint le niveau international. Après avoir surmonté les difficultés liées à l'installation et à la maîtrise de cette nouvelle technique, la profession commence à s'interroger sur ses champs d'intervention et ses moyens artistiques. Les producteurs lèvent donc les yeux au-delà de leur travail et cherchent la confrontation avec la concurrence.

Contrairement à ce qui se passe en France, dans les studios de télévision allemands l'animation par ordinateur ne fait toujours pas partie des pratiques courantes de l'expression visuelle. Actuellement, seize maisons de production allemandes (et quatre filiales étrangères) s'emploient à faire bouger les choses en RFA. On peut les classer selon trois concepts. Mis à part les représentants de producteurs étrangers (France, Belgique et Luxembourg), on trouve d'abord quelques maisons de production qui — souvent depuis plusieurs années — se servent de l'animation par ordinateur comme d'un moyen artistique parmi d'autres.

Elles ont introduit sans façon les ordinateurs graphiques dans leurs matériels de studio et les proposent à leurs clients comme un produit complémentaire. On y présente souvent l'ordinateur comme une simple machine à effets spéciaux un peu sophistiqués. Cela ne veut pas dire qu'il ne sort de ces studios rien d'exceptionnel dans le domaine des images numériques.

Une clientèle prudente

Des productions comme le déjà nommé *Black Trinitron* recueillent bien une reconnaissance internationale, mais leur succès commercial, comme celui de *Bibo 77*, à Francfort ou de *Voss und sein Partner*, à Düsseldorf, ne dépend pas essentiellement de l'utilisation de l'animation par ordinateur. De l'autre côté, on trouve des producteurs qui s'y consacrent entièrement, comme Dino à Berlin et 4 Art à Munich. Pour la quasi-totalité, ces sociétés ont été constituées au cours des deux dernières années par des managers, qui ont vu dans les images numériques à haute valeur ajoutée un marché en pleine expansion.

Mais le marché en RFA grandit trop lentement pour le nombre

de studios qui s'ouvrent. Qui plus est, la clientèle des télévisions ou de la publicité est restée fort prudente, sachant que les nouveaux producteurs ou leurs clients avaient souvent payé fort cher leurs erreurs d'apprentissage. À cela s'est ajoutée l'énorme chute des prix du matériel. Ainsi n'est-il pas très étonnant que l'année 1987 ait enregistré deux faillites importantes : le Computer Animation Laboratorium, créé depuis peu à Francfort, et un pionnier, Computer Grafik Design, à Stuttgart.

Les survivants de l'art numérique s'achèvent avec un zèle de missionnaire à ouvrir et à élargir le marché de l'animation par ordinateur. Les Berlinois de *Mental Images*, épanchés par des spécialistes américains, attribuent à leurs animations, au-delà de la télévision et du cinéma (« logos volants »), les domaines suivants : architecture, architecture intérieure, construction de stands, scénographie, design/mode, industrie, science... Eux et d'autres animateurs voient dans la simulation de phénomènes physiques et dans la visualisation de processus abstraits et inobservables un champ d'intervention très important.

Une formation insuffisante

Mais un obstacle sérieux se dresse devant tous ces missionnaires. Pendant que, en France, les nouveaux créateurs reçoivent des subventions généreuses de l'Etat, leurs collègues allemands ne peuvent compter que sur les clients privés. Seule la société hambourgeoise Isys bénéficie du soutien du ministère fédéral de la recherche, de la technique et du développement. Cela non pour les qualités artistiques de ses animations, mais parce qu'elle se préoccupe avant tout de développer des matériels nouveaux. Grâce à l'utilisation de calculateurs parallèles et de puces à grande capacité, Isys devait faire sensiblement baisser les prix des configurations d'ordinateurs graphiques. Mais au-delà de ces allocations de recherche, il ne faut guère compter sur l'Etat. Des prix de 30 000 DM, 1 000 000 DM ou plus, pour de courtes séquences d'animation, ont peu d'attrait pour l'administration, les urbanistes, et les institutions scientifiques !

Il paraît donc douteux que les entreprises d'animation par ordinateur autonomes, dans ces secteurs comme dans d'autres plus traditionnels, produisent des œuvres fascinantes ou connaissent la réussite économique. Partout manque la cohésion du travail. Les grandes entreprises en Allemagne craignent par-dessus tout de se laisser inspirer par des créateurs indépendants. Ainsi, la grande firme de Brême Krupp Atlas Elektronik, filiale du Konzern Krupp, qui développe des systèmes de simulation pour le pilotage des navires, l'armée et le

contrôle des centrales nucléaires, ne voit aucune raison de se référer à l'expérience des animateurs sur ordinateur. Peu de liens également avec le film à effets spéciaux traditionnel. Pour la plupart, ce sont des informaticiens et des mathématiciens qui pianotent, les graphistes, designers et surtout cinéastes formés étant encore rares.

L'explication tient sans doute à la situation dans les universités. Partout, cette discipline manque d'argent, d'enseignants et de matériels. La technique fait peur aux professeurs, qui n'ont pas le savoir d'avancer sur leurs étudiants. Et ceux qui s'y intéressent doivent se battre contre l'inflexible administration universitaire. Le temps qu'un ordinateur soit accordé et acheté, il est souvent déjà dépassé. Des efforts louables ont pourtant été tentés à l'Académie des beaux-arts de Stuttgart, à l'université de Brême et à Berlin.

À Stuttgart, le cours d'effets spéciaux du professeur Ade a eu la possibilité d'effectuer des travaux pratiques sur l'ordinateur de la société Polygone. Son directeur commercial, Thomas Haegele, lui-même graphiste, assure un cycle d'enseignement à l'Académie. Du coup, les demandes d'inscriptions dépassent largement les places disponibles. À Brême, le groupe de recherche Dynamique Complexe du professeur Peitgen reçoit des subventions de l'université et se consacre essentiellement à la visualisation des problèmes mathématiques. Au Projet Art Com de Berlin, créé il y a peu par le professeur Banerwart, on essaie, par la collaboration entre l'École des beaux-arts et l'industrie publicitaire, d'abattre les barrières de la formation universitaire. Là où s'arrête la formation dispensée par l'Etat, s'ouvrent des possibilités pour les institutions privées. L'Institut Media Digital à Munich est la seule institution allemande à offrir quatre mois de formation de graphiste sur ordinateur, formation qui comprend un stage sur station 3D.

Les travaux allemands convainquent surtout pour leur précision et la présentation homogène des produits dans les spots publicitaires. Cela n'empêche pas les budgets de production allemands d'aller régulièrement en Grande-Bretagne ou en France. Tant que les Français brilleront de toute l'éclatance de leur look, tant que les Britanniques s'imposeront par leur humour, ils seront supérieurs au travail « fait main » des Allemands. Mais l'ameritisme est grande parmi les animateurs allemands de voir s'exporter quelques-uns des rares gros budgets de production, car les commandes dépassant 100 000 DM sont exceptionnelles, et les budgets moyens sont râtés par les petits studios utilisant des techniques bien adaptées et meilleur marché.

JENS THEO MULLER et ROLAND SPRUNG.

**DÉCOUVREZ LA 4<sup>e</sup> DIMENSION DU 3D**



IMAGINA, c'est le rendez-vous international des professionnels de l'image : créateurs, chercheurs, industriels, décideurs, techniciens, spécialistes de la communication. S'y retrouvent chaque année pour être et découvrir les plus récents techniques de l'image intelligente.

Entièrement consacré à l'image de synthèse et aux effets spéciaux (télévision, cinéma, arts graphiques, image, publicité, animation, simulation, modélisation), IMAGINA est le point de rencontre obligé des créateurs et des utilisateurs du monde entier.

Vous aussi, venez découvrir la nouvelle dimension de l'image de synthèse du 3 au 5 février 1988 à Monte-Carlo.

**I M A G I N A**  
7<sup>ème</sup> FORUM INTERNATIONAL DES NOUVELLES IMAGES DE MONTE-CARLO

Pour recevoir le programme détaillé et le bulletin d'inscription, renvoyer ce coupon à :  
IMAGINA - Monte-Carlo, B.P. 229 - 95064 PARIS CEDEX 12.  
Tél. : 93.30.87.01 - (1) 45.23.08.16. Telex : 469 760 MC.

Nom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Société : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_



سكزا من الاموال

ARTS

L'ouverture du Musée national d'art africain à Washington

En face de la Maison Blanche : l'Afrique noire

Fin septembre, le premier musée national consacré aux arts africains ouvrait ses portes aux Etats-Unis. Il est amarré à Washington, à quelques encablures de la Maison Blanche. Aujourd'hui, en présentant simultanément cinq expositions, il a atteint sa vitesse de croisière. Un paquebot de luxe.

« L'art africain ? Connais pas ! », affirmait Picasso, un peu irrité des questions sur les sources primitives de son œuvre. L'auteur de cette boutade avait raison. Il n'existe pas, bien sûr, un art africain, mais une infinité d'expressions artistiques nées au sud du Sahara. Cette évidence est immédiatement perceptible à qui met les pieds dans un des musées qui leur sont consacrés depuis trois quarts de siècle. Le plus récent est situé aux Etats-Unis. C'est ici le premier du genre.

Il se trouve en bordure du périmètre sacré, parmi les mastodontes culturels qui prospèrent à l'ombre du Capitole. Le benjamin de cet impressionnant troupeau est, timidement enfoncé derrière le Smithsonian Castle, une construction néogothique de brique rouge, siège de l'administration centrale chargée de veiller sur quatorze établissements qui vont du Zoo à la National Gallery et du Space and Air Museum à l'Art and Industries Building.

Du jardin victorien dont la remise en état a coûté 3 millions de dollars à M<sup>me</sup> Enid Haupt, n'émergent que les coupelles de cuivre qui signalent l'entrée du Musée d'art africain et les pyramides de la Sackler Gallery, son homologue dédié à l'Asie. Ce complexe souterrain a nécessité 73 millions de dollars et près de quatre ans de travaux. Il a été conçu par l'architecte japonais Junzo Yoshimura. Jean-Paul Carlihan, Français installé depuis longtemps à Boston, en a été le maître d'œuvre. L'espace d'exposition dévolu à l'Afrique est de 7 000 mètres carrés sur deux niveaux éclairés par d'ingénieux puits de lumière.

Force de frappe financière

On y trouve également une bibliothèque de quinze mille volumes, les archives d'Eliot Rifeon, un ancien photographe de Life, deux cent vingt mille clichés et une cinquantaine de films ; des réserves ; un atelier de restauration et un laboratoire entièrement informatisé. Le tout a fait paître d'envie les malheureux conservateurs français. Le musée, dirigé par Silvia Williams, emploie cinquante-quatre personnes. Son budget annuel est de l'ordre de 3 millions de dollars.

Philipp Ravenhill, le conservateur en chef à la muséologie toute britannique, a passé quinze ans de sa vie en Côte-d'Ivoire. Il a maintenant la charge des six mille objets achetés par l'établissement. La Smithsonian

Institution a réuni ici ses collections africaines éparpillées ailleurs (en particulier une série de bronzes du Bénin, appartenant au Hirshhorn Museum, aujourd'hui entièrement dévoué à l'art contemporain occi-

dent). Grâce à sa force de frappe financière, le musée augmente rapidement son fonds initial. Une grosse collection belge a quitté l'Europe en bloc pour les rives du Potomac. Mais, plutôt que d'établir massivement ces richesses, les responsables du musée préfèrent les présenter par roulements à travers des expositions thématiques. Chacune d'entre elles génère son propre espace grâce à un système de cloisons éphémères, coïncides mais modulables à l'infini. Le moindre détail — socle, vitrine, éclairage, signalisation, parcours — est étudié avec le plus grand soin. Richard Franklin, designer attaché à plein temps au musée, a résolu avec succès cette muséographie mouvante et d'un raffinement extrême. L'accent est mis sur l'esthétique des pièces et non pas sur leur fonction : nous ne sommes pas dans un musée d'ethnologie. Ce parti pris n'exclut pas les objets de la vie courante. L'une des expositions s'atta-



« Maternité » villi (Congo) en ivoire

ch à montrer que le souci esthétique des artisans africains explore aussi cette voie. Ainsi cet appui-tête en bois clair, d'une découpe minimaliste, subtilement ponctué d'une incrustation d'aluminium. L'espace

— parfois des mercenaires portugais — scènes de guerre et de chasse qui corroborent la description que le Hollandais Dapper fit de ce royaume dès le dix-septième siècle.

Ailleurs, un panorama de cent cinquante pièces des différentes civilisations africaines donne un aperçu des richesses du musée et de l'exigence de la sélection. On passe d'une terre cuite de Jemmé (Mali) à une « maternité » villi (Congo) en ivoire, à la patine presque rouge, d'un masque de jeune fille bantoué (Zaire-Angola) en bois, fibres et tissu à une coupe divinatoire yoruba (Nigeria) dont le pied figure un cavalier avec sa monture.

Mais le clou du musée est aujourd'hui l'exposition consacrée aux cycles de la vie qui emprunte à toutes les cultures de l'Afrique subsaharienne mais qui fait aussi appel à toutes les collections publiques et privées de la planète, françaises comprises. Les différents personnages suggérés ou décrits par le sculpteur sont à la fois héros mythiques, ancêtres et symboles de ce qui constitue l'univers mental et psychique de ces peuples. Tout à tour sont évoqués la naissance : doubles figures de la fertilité asbanti (Ghana), couple primordial dogon (Mali), images multiples de la mère et de l'enfant (Vill, Kongo, Yoruba...).

Ensuite sont évoqués les rites de passage d'une classe d'âge à l'autre : masque de danse bundu (Libéria), avec son obté art-déco et sa patine « téléphone » ou celui-ci, fang (Gabon), en bois et kaolin qui fait irrésistiblement penser à Brancusi. Puis les liens avec l'au-delà : plateau divinatoire yoruba (Nigeria) qui, dès le dix-septième siècle, avait trouvé sa place dans un « cabinet de curiosités » européen ; grand fétiche à clous kongo (Zaire) dont les Allemands reprirent sans le savoir le principe au cœur de la première guerre mondiale quand ils dressèrent à Berlin une monumentale effigie en bois du maréchal Hindenburg où l'on pouvait, moyennant une obole, planter un clou pour la victoire.

L'influence étrangère s'est fait sentir assez tôt, comme dans la conception de ce crucifix de cuivre kongo. Mais celui-ci ne représente plus, après l'éphémère christianisation du royaume, à la fin du quinzième siècle, qu'un attribut du pouvoir dont on peut voir aussi, côté traditionnel, une tête de « reine-mère » du Bénin (archevêque) présente par le British Museum. La pour le voir colonial qui se met en place laisse de nombreuses traces. Un sculpteur a représenté sur une porte en bois la visite d'un planteur anglais. Une œuvre qui dénote son étonnante maîtrise des hauts-reliefs et du génie de la couleur. Le nom de l'artiste est connu. Il s'agit d'Olowé, natif d'Isé (Nigeria), mort en 1938. Cette identification va à l'encontre de la cliché tenace qui voudrait que l'art africain ne soit que « l'expression anonyme de tout un peuple ».

Pour contredire ce truisme, Philip Ravenhill organisera l'année prochaine une exposition sur les maîtres sculpteurs africains et dès l'automne il fera venir les œuvres d'une femme sculpteur nigérienne, Sokari Douglas Camp : des sculptures d'acier sonde tridimensionnelles. L'art africain n'est pas arrêté avec l'urbanisation et la décolonisation. Le musée de Washington le prouve.

EMMANUEL DE ROUX.

Influence étrangère

Une monographie et une correspondance inédite

Le retour de Fernand Léger

Un volume de correspondance inédite, une monographie volumineuse : voilà que l'on s'intéresse enfin au grand Léger. Il était temps.

Léger, Fernand Léger, ce grand peintre un peu délaissé, avait, semble-t-il, un goût fort prononcé pour les femmes. Il les peignait volontiers, avec de préférence, et monumentales. Il les aimait tout aussi volontiers, violemment et peu discrètement, et leur écrivait d'innombrables lettres. Ce sont ces correspondances que l'on publie enfin, et qui se révèlent d'une richesse, garnies de réflexions, de jugements et de courts récits de voyages ou de conversations. Un bavardage, sans doute, mais un bavardage substantiel.

L'une de ces correspondances est, si l'on peut dire, légitime : Fernand raconte à Jeanne, son épouse, ses voyages dans le monde entier, sa traversée de la France de 1940 et son exil américain. L'autre est un peu moins « honnête ». Elle s'adresse à une dame Simone, avec laquelle Léger entretenait une liaison de neuf ans, de 1931 à la guerre. A l'un comme à l'autre, sans que le ton change selon les destinataires, à la femme et à l'égérie, Léger se raconte et raconte sa peinture en style télégraphique, sautant d'un ami à l'autre, d'une familiarité à une confiance. Et l'on apprend au vol que Léger dessinait des esquisses d'après les animaux du Muséum, que ses tableaux font « très bonne impression » à New-York ou que Romain Rolland est un rien

« mélo ». On y capture aussi des pensées dans le style de celle-ci, à propos de Cézanne : « C'est au fond un brave bonhomme de peintre qui ne casse rien — et qui a permis à des gars un peu plus gros de voir le jour — c'est déjà pas mal ». Voilà de la gratitude de peintre...

Il convient désormais de reprendre l'analyse de Léger grâce à ces documents inestimables et de s'en servir pour déconstruire, plus savamment qu'on ne l'a tenté jusqu'ici, la complexité d'une peinture qui affronte les difficultés du « moderne », la frontalité et la couleur en volume, et ne paraît simple que pour mieux masquer ses Russes et ses adresses. Georges Banquier, qui publie les lettres à Jeanne à l'intérieur d'un livre biographique multirécueil de souvenirs (il fut le mari de l'académie où Léger a enseigné des décennies durant), s'y exerce par places. Il cède souvent à un excès de pitié, assurément, mais l'illustration est d'une abondance remarquable, et l'on a plaisir à lire un ouvrage français sur Léger, qui avait jusqu'ici plus de commentateurs à Buffalo qu'à Paris. Les lettres à Simone ont elles fait l'objet d'une annotation savante de Christian Derouet, qui semble tout savoir de qui signait ses lettres : « Ton ours marin ».

PHILIPPE DAGEN.

\* Lettres à Simone, Fernand Léger, éditions Skira et MNAM, 285 pages, 198 F.

\* Fernand Léger, Georges Banquier, éditions Maspéro, 366 pages, 620 F.

\* Le MNAM présente actuellement la Ferning consacrée de 1913-1914, avant son attribution au Musée de l'Yvescuve d'Ascq où elle rejoindra les Léger de la donation Masuro.

La bonne année de François Léotard

« Comme François n'a pas osé vous le dire, je vous dirai : à l'année prochaine ». André Santini, secrétaire d'Etat à la communication a ainsi conclu, après le ministre de la culture, son intervention devant la presse rassemblée pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Le ministre a souri, bien qu'il ait visiblement en tête d'autres projets pour cette date.

Aussi sa propre allocution ressemblait-elle plutôt à un bilan de son action à la tête du ministère depuis bientôt deux ans. Il a néanmoins indiqué que 1988 serait l'année des grandes échéances pour un certain nombre de travaux en cours, le début de l'ouverture du Grand Louvre, l'achèvement de l'Opéra de la Bastille — il doit faire une déclaration concernant le sort des sté-

liers à la fin du mois de janvier — l'extension des Archives nationales. Le réaménagement du jardin des Tuileries qui doit également être amorcé.

En province, divers musées d'art contemporain s'ouvriront à Nice et à Grenoble ainsi que des théâtres à Lille, Bordeaux, Orléans et Nice. Le ministère s'est également félicité du nouveau paysage de l'audiovisuel, en dépit de « quelques problèmes d'adaptation ». Le secrétaire d'Etat a, quant à lui, souligné l'intérêt qu'il porte à la presse écrite, et prêt à soutenir des « états généraux de la presse » à celle-ci en prenant l'initiative.

Des vœux pleux. E. de R.

MUSIQUE

« Roméo et Juliette » de Berlioz, aux Champs-Élysées

John Nelson le berliozien

John Nelson s'était révélé en dirigeant à Genève l'admirable intégralité des « Troyens » en 1974. Cet Américain né à Costa-Rica fut ensuite avec Serge Baudo l'un des principaux chefs du Festival Berlioz à Lyon ces dernières années, et c'est très naturellement que Radio-France lui a confié le soin de monter les œuvres du grand Hector avec le Nouvel Orchestre philharmonique, à commencer par « Roméo et Juliette », jeudi soir au Théâtre des Champs-Élysées et sur France-Musique.

Sans revenir sur l'œuvre elle-même (cf. le Monde Radio-télévision du 3 janvier), on louera l'excellente mise au point et mise en scène de cette vaste symphonie dramatique. Pas très grand, mais très autoritaire, Nelson tient constamment en haleine l'orchestre et les chœurs par une baguette et des gestes très expressifs qui répartissent à merveille les différents plans du décor et du récit, d'un relief sonore si particulier ; sa direction, d'une grande virtuosité descriptive, quasi cinématographique parfois, allie pittoresque, charme et mystère avec une spontanéité toute berliozienne.

Peut-être cependant cette vision reste-t-elle un peu extérieure, Nelson n'a sans doute pas encore le fluide magique d'un Münch ou d'un Georges Prêtre qui, il y a tout juste trois ans, offrait ici, avec l'Orchestre

national, une interprétation si chaleureuse et si poignante de ce « Roméo ».

Le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, captivés par ce Berlioz très intense, donnaient le meilleur d'eux-mêmes avec, en soliste, la voix sombre de Sara Walker chantant la tristesse de Roméo, les délicieuses gammaneries du ténor Frédéric Flanck et l'émuvent Frère Laurence de Laurence Albert, un Noir américain de grande allure qui a besoin d'étruffer beaucoup ses aigus. Mais quel beau personnage !

Roméo est redonné ce vendredi à Radio-France en concert privé pour la société Europe Computers Systems, mécène du NOP pour ses enregistrements de Franck, Saint-Saëns et Florent Schmitt.

JACQUES LONCHAMPT.

**ETOILE DE MOSCOU**  
Restaurant Spectacle russe  
Orchestre et attractions Tziganes  
LA GRANDE VEDETTE TEREZA  
6, rue Armand HOUSSEY  
45-83-63-12  
GRAND RÉVEILLON RUSSE  
LE 13 JANVIER

**TSAREVITCH**  
DINER-SPECTACLE  
à partir de 21 h.  
Malvaï et ses tziganes  
1, rue des Colonnades (Etoile)  
45-74-71-29  
GRAND RÉVEILLON RUSSE  
le 13 janvier

Pour salles voir lignes programme  
Tout peut arriver dans Soigne ta droite.  
D'ailleurs tout arrive. LE MONDE

**SOIGNE TA DROITE**  
DE JEAN-LUC GODARD

PRIX LOUIS DELLUC 1987

RENTREE 88

**CRETEL** RENDEZ-VOUS AVEC

**LE THEATRE**  
DU 8 JANVIER AU 6 MARS  
CRÉATION  
**BECKETT**  
**MERCIER ET CAMIER**  
Mise en scène Pierre Chabert

**LA DANSE**  
du 23 AU 28 JANVIER  
**MAGUY MARIN**  
DES PETITS BOURGEOIS  
LES 7 PÉCHÉS CAPITAUX  
de Kurt Weill et Bertolt Brecht  
Lyon Opéra Ballet  
Compagnie Maguy Marin

**L'OPERA**  
19, 21, 23 FÉVRIER  
**LE NOZZE DI FIGARO**  
Orchestre N°1 de l'Île-de-France  
Direction : Jacques Mercier  
Mise en scène : Denis Krief

LOCATION OUVERTE : TÉL. 48.99.18.88  
VOUS POUVEZ ENCORE VOUS ABONNER !  
RENSEIGNEMENTS : 48.99.94.50

Culture

VARIÉTÉS

La mode du flamenco

Allons-y... Franco

Le mode du flamenco a commencé par conquérir Madrid. Des cadres dynamiques, des cadences entraînantes et quelques cadences habiles ont transformé les boleros de nuit en « tablados » de pacotille. Puis le « mode » a commencé à danser. Séville revêtue et corrigée par le capitale. Le mode a passé les Pyrénées, Poitiers, le voici à Paris. Bernardo Sanchoval fait la première partie de l'annonce. Le New Morning affiche un « compas flamenco ». La Chapelle des Lombards met des volants à ses programmes. Flamenco-rock, tous les jeudis soirs, au Palais. Les Gipsy Kings font un « ma-lé » à son dynamisme actuel. Quand ils débarrassent à Séville aujourd'hui, les touristes prennent l'air entendu. Avec le succès de celui qui on ne le fait pas, ils demandent du « flamenco puro », pur (prononciation pureté). Après quoi, ils veulent voir des danseurs dans le campo (idem). Bref, ils attendent retrouver Nîmes à Séville. Les portiers d'hôtel se chargent de leur donner satisfaction.

Une idée désolante de l'Espagne. Elle correspond dans la version naïve (ou perverse) à une certaine idée, assez désolante, de l'Espagne. Elle correspond aussi à son dynamisme actuel. Quand ils débarrassent à Séville aujourd'hui, les touristes prennent l'air entendu. Avec le succès de celui qui on ne le fait pas, ils demandent du « flamenco puro », pur (prononciation pureté). Après quoi, ils veulent voir des danseurs dans le campo (idem). Bref, ils attendent retrouver Nîmes à Séville. Les portiers d'hôtel se chargent de leur donner satisfaction.

Francis Marmade. Tarifs réduits, salles de prestige. UGC veut redonner au public le goût du cinéma. Quelques semaines après Pathé, c'est au tour d'UGC d'annoncer une nouvelle politique commerciale pour tenter de stopper l'hémorragie qui frappe la 17e quinzaine des salles de cinéma.

CINÉMA

1988, année du film arabe

On les appelle « les trois grâces du cinéma arabe ». L'Égyptienne Magda Wazni et les Françaises Florence Bay et Catherine Armand. Ces dernières ont été récompensées à travers le Festival arabe de Paris, elles ont largement contribué à diffuser en France cette cinématographie méconnue, qui est pratiquement privée de débouchés ultérieurs.

depuis que l'émission « Cinéma sans visa » a été supprimée. Désormais, l'Institut du monde arabe (IMA), qui les a recrutés, les « trois grâces » peuvent sortir toutes leurs griffes.

Fellini renonce à la saisie d'« Interview » en version française. Audience fellinienne au Palais de justice de Paris. Devant le très affable juge des référés, M. Hugot le Foyer de Coëtlogon, on disserte gravement sur le plus fidèle et la production la plus fidèle qui poutent être faite de « auto » était, oui ou non, et c'est... Il s'agissait de traiter la plainte engagée par Federico Fellini contre les versions françaises - sous-titrées et doublées de son film Interview, et sa demande de saisie immédiate de toutes les copies, projetées actuellement en France, sous peine d'une amende de 100 000 francs par jour.

Mort de l'acteur Trevor Howard. L'acteur britannique Trevor Howard est mort jeudi 6 janvier près de Londres. Il était âgé de soixante et onze ans.

« Le Proviseur » de Christopher Cain. Nettoyage scolaire. Il a de beaux yeux verts, le visage ouvert, le cheveu long mais la cravate serrée. Mené sur une moto nichée, armé d'une batte de base-ball, il n'attaque que lorsqu'on le honnille, ne boit que par jalousie ou désespoir, pratique, qu'il est une femme, une évidente chasteté et se nourrit le soir, à la veille, de poudre chocolatée allongée de Coca-Cola. Professeur mal noté, il est bombardé - un coup bas - proviseur du lycée le plus mal famé d'une ville difficile à situer, dans un quartier peuplé de Blancs à une fréquence minime.

« Le Proviseur » de Christopher Cain. Nettoyage scolaire. Il a de beaux yeux verts, le visage ouvert, le cheveu long mais la cravate serrée. Mené sur une moto nichée, armé d'une batte de base-ball, il n'attaque que lorsqu'on le honnille, ne boit que par jalousie ou désespoir, pratique, qu'il est une femme, une évidente chasteté et se nourrit le soir, à la veille, de poudre chocolatée allongée de Coca-Cola. Professeur mal noté, il est bombardé - un coup bas - proviseur du lycée le plus mal famé d'une ville difficile à situer, dans un quartier peuplé de Blancs à une fréquence minime.

Communication

Dans l'attente d'une solution financière

« Le Matin de Paris » suspend sa parution

Le Matin de Paris joue son existence au quitte ou double. L'absence du quotidien dans les kiosques, le vendredi 8 janvier - et sans doute aussi le samedi 9 - peut soit lui fournir une ultime chance de survie, soit le condamner à un nouveau dépôt de bilan, situation dans laquelle il s'était déjà trouvé en juillet dernier.

Les raisons de cette crise sont multiples. Outre leurs propres erreurs de gestion et de prévision - comme le retard mis à procéder à une seconde augmentation de capital prévue en septembre et finalement amorcée en novembre - les « dix » se heurtent au refus des banques de leur consentir les lignes de crédit nécessaires. Une intervention récente de M. Jean-François Kahn, directeur de l'Événement du jeudi, actionnaire à 8 % du Matin, n'a pu apparemment les faire fléchir.

Malgré l'engagement formel qui a été pris par ces actionnaires, les 6 millions de francs manquent à l'appel. Des conversations se sont engagées entre eux et M. Jean-François Kahn, le vendredi 8 janvier dans la matinée. Pour mener à bien son projet de relance, le patron de l'Événement suggère que les actionnaires actuels jouent les « relais financiers » pendant un mois ou deux, le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle formule de Matin sous son égide. S'ils refusent, quelle sera la décision de M. Kahn? La rédaction de l'Événement du jeudi, même si elle est partagée vis-à-vis du quotidien, ne pousse guère son patron à entrer plus franchement dans les problèmes du Matin de Paris. Et M. Jean-François Kahn affirme même « ne s'être pas encore mis en chasse de partenaires potentiels ».

Nouvelles chroniques sur France-Inter. France-Inter procédera, dès lundi 11 janvier, à quelques aménagements de sa grille d'information du matin. Une réforme marquée par l'arrivée de deux nouveaux chroniqueurs : Michel Tata, journaliste au Monde, qui assurera chaque jour à 7 h 55 une chronique de politique étrangère, et Yves Cascha, qui, une heure plus tôt, à 6 h 55, fera une chronique consacrée à la science et à la recherche.

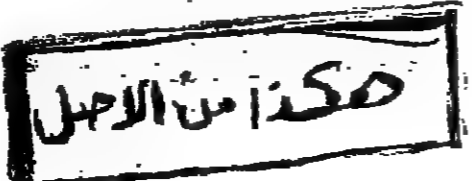
Problèmes économiques et concurrence institutionnelle. La difficile harmonisation des radios françaises du Proche-Orient. Sans attendre la publication du rapport de M. Michel Péricard sur la politique audiovisuelle extérieure de la France, le holding d'Etat SOFIRAD a d'ores et déjà entrepris un rapprochement entre la SOMERA Radio-Monte-Carlo-Moyen-Orient (dont elle a la tutelle) et Radio-France internationale. Un accord prévoit en effet la substitution sur l'antenne de la SOMERA aux émissions d'information préparées par sa rédaction francophone de quatre bulletins quotidiens provenant de RFI. Voilà posé à nouveau le problème de la cohérence de la politique radiophonique extérieure.

Le discours a effectivement l'avantage de la clarté. Celui de la SOFIRAD l'est, en revanche, un peu moins. D'abord sur les dispositions de l'accord (date, modalités financières etc.) qui restent à préciser. Puis sur le sort des sept journalistes composant la rédaction française et qui n'ont pas encore été officiellement avisés des projets en cours. Des propositions de rechange leur seront adressées, rassure M. Schwartz. Pour RFI, confrontés à des obligations de réduction d'effectifs, il n'est, cependant, pas question actuellement de reprendre les journalistes de la SOMERA. Enfin, sur la cohérence de cette antenne où alternent des bulletins d'information - certains en arabe, d'autres en français - provenant de deux sociétés distinctes.

Le Monde RADIO TELEVISION COMMUNICATION. L'INHUMAIN AU THEATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. DU 13 AU 17 JANVIER Location 47 20 36 37 - 3 Franc

Le Monde RADIO TELEVISION COMMUNICATION. C'est dans ce contexte qu'intervient l'accord avec Radio-France internationale. Dynamique, cette dernière rêve depuis longtemps d'émettre sur le Moyen-Orient. La

Reste le rapport Péricard attendu pour le 18 janvier et placé, dit-on, sous le signe de la concertation et de la cohérence. Concertation recommandée entre les deux stations, dont les identités doivent être préservées. Et cohérence dans la politique rédactionnelle et éditoriale à destination de l'étranger. Un discours qui plaide, assure-t-on, en faveur d'un regroupement de toutes les tâches d'information entre les mains de RFI.





# Le Monde SPORTS

## AVENTURE : le Rallye Paris-Alger-Dakar

### L'assistance ne suit pas

La neuvième étape du Rallye Paris-Alger-Dakar qui devait avoir lieu vendredi 8 janvier entre Djanet et Djado au Niger, a été supprimée. Les organisateurs ont estimé que la piste que devaient emprunter les concurrents était trop dangereuse. De plus, le ravitaillement en carburant des hélicoptères et des véhicules d'assistance ne pouvait être assuré. Les « rescapés » devaient se retrouver samedi 9 janvier au départ de la dixième étape Djado-Arbit. Au bout d'une semaine de course il est vrai, plus de six cents concurrents ont abandonné. Ce « dégraissage » de 50 %, obtenu d'habitude à mi-course, du côté d'Agadez, a été volontairement organisé pour éliminer le surcroît de concurrents. Mais cette politique dure a aussi provoqué l'abandon de pilotes de renom comme Laffite et Jabouille, sur Porsche, d'Amriol sur buggy prototype, et peut-être de Zanifrou sur Range-Rover, car ce dernier a cassé son moteur dans les dunes de Djanet, le 7 janvier.

**DJANET**  
de notre envoyé spécial

C'est la grappe. Les pilotes se plaignent d'enfiler des étapes trop dures ou trop longues avant même de s'être « fait les roses » au désert. Les camions d'assistance n'arrivent plus à suivre, car ils sont encore trop chargés de pièces détachées pour « attaqués » dans les dunes. Et les mécaniciens doivent attendre le petit jour pour s'occuper des boîtes de leur équipe, faute de véhicules d'assistance. Même René Metz, le directeur de course, s'est fâché contre l'imprudence des concurrents qui roulent trop vite et se bêtisent comme des chiffonniers pour arriver en tête. Mais c'est lui qui les oblige

à foncer pour ne pas se retrouver hors course, tant le programme est chargé.

En fait, l'humeur du rallye est extrêmement changeante. Après les deux dernières étapes de Bordj-Omar-Dris et de Djanet, certains concurrents au bord du découragement ont été saisis par le décor grandiose qu'ils ont traversé. « Je n'avais jamais vu de dunes aussi belles », avoue Daniel Doisé, instructeur à Angers, on se croyait en descente à ski. Des motards ont même sorti l'appareil photo en pleine spéciale. « Même un « pro » comme Patrick Tambay a succombé au charme des massifs noirs du Hoggar, des falaises roses du Tassili et des dunes blanches de Djanet. « Sur le plan visuel, on a été gâté, dit-il, enthousiaste, maintenant, on peut passer, on aura vu ça. Ceux qui faisaient la queue ce matin avaient l'air blasés ce soir-midi. C'était saisissant ».

Le soir venu, cependant, l'enthousiasme retombe. La fatigue accumulée, l'inconfort du bivouac, la queue à la cantine et surtout ces maudits camions qui n'arrivent pas plongent chacun dans la morosité. Même au bivouac, Peugeot, d'habitude si rutilant, c'est l'abattement chez les mécaniciens. Des ombres plongent furtivement sous les capots, mangèrent contre l'obscurité et... l'absence de chiffons. « On ne peut rien faire, dit l'un d'eux. Hier, nos camions sont arrivés à 4 heures du matin. On ne sait même pas s'ils vont pouvoir passer avant le jour ».

Dans l'écurie Honda, qui a trois motards aux quatre premières places, il n'y a plus qu'une voiture en guise d'assistance. Dans l'écurie Objectif dunes - trois motards et dix assistants employés à l'Aérospatiale de Toulouse, - on scrute aussi l'horizon avec inquiétude : le retard du camion ne va-t-il pas compromettre la bonne tenue des trois pilotes ? Ça fait deux jours qu'ils n'ont pas sorti les duvets, disent-ils de leurs camarades de l'assistance.

Gaston Rahier, le champion belge, explose : « Depuis deux jours, je roule avec mon réservoir fixé par des attaches de fortune. Nos camions d'assistance sont à deux jours de là. Et ils risquent de ne pouvoir franchir les dunes ».

Un coordonnateur Yamaha ajoute : « Les gens sont tous crevés, y compris dans les camions d'assistance. Même s'il y a des pièces à Agadez, restera-t-il des camions pour les transporter ? Il y en a une marre de jouer. On achève bien les chevaux et Démolition Derby. Il faut calmer le jeu ».

Cette immense fatigue ne peut être compensée en Algérie par l'enthousiasme des spectateurs. A la différence du public français, venu en masse encourager les « aventuriers du désert », les habitants du désert, eux, semblent se désintéresser totalement du passage de la caravane mécanique.

Ni à Alger ni à Tamarasset, on a vu les gens se déplacer en masse, ne serait-ce que par curiosité. Même les petits vendeurs sont rares sur le parcours. Boudier contre « la horde sauvage » ? « Non, répond un fonctionnaire algérien de Tamarasset. Nous savons que ce sont les touristes qui font le plus de dégâts. Il suffit de se rendre à la Guelta, à 30 kilomètres d'ici, pour voir le gâchis. Mais tout ce déploiement de matériel nous surprend. Nous nous sentons étrangers à cette aventure ».

Des épreuves longues et dures, un terrain splendide mais truffé de pièges, une assistance à la traîne et aucun encouragement du public, en voilà assez pour saper le moral des plus endurcis, jusqu'au briefing du lendemain matin.

ROGER CANIS.

## SKI ALPIN : Catherine Quittet

### Une ambition contagieuse

La saison passée avait bien commencé pour Catherine Quittet. Mais de mauvais résultats aux championnats du monde, puis une blessure au genou, effaçèrent les premiers espoirs. Cette année, elle repart de plus belle. Première au slalom géant de Piancavallo, fin décembre, elle vint à nouveau d'approcher la première place à Tignes au début de la semaine. Cathy Fambitienne inquiète les skieuses suisses.

La joie de vivre de la jeune fille de Notre-Dame-de-Bellecombe, petite station proche de Megève, fait presque oublier les malheurs de l'an passé. Car elle en a connu des tourments, au cours de cette saison écoulée, la jeune blonde qui aura vingt-quatre ans dans quinze jours. Tout avait bien commencé pour la championne du monde junior en descente de 1982. A Val-d'Isère, elle monte deux fois sur le podium lors d'une épreuve de descente et d'une épreuve de super-géant à la fin de l'année 1986. Elle récidive en janvier en remportant le super-géant de Pfrontzen (Allemagne). A l'année des épreuves du championnat du monde de Crans-Montana, la skieuse fait figure de leader dans une équipe de France quelque peu terne.

Et c'est l'échec. Le tron noir d'une neuvième place qui ne sauve même pas l'équipe nationale des critiques et des sarcasmes. Quittet ne parvient pas à masquer les déboires de toute une fédération. On lui fait sentir, sans lui expliquer, comment ses frères épaulés auraient pu empêcher une déroute. Perturbée, la jeune fille continue néanmoins à se jeter dans les descentes. Jusqu'à la chute, le 20 février à Megève, au cours de l'épreuve de descentes des championnats de France.

Sérieusement blessée au genou, Quittet, la joyeuse connaît le déprime. Mais une opération rapidement menée à Lyon par le profes-

seur Chabot fait disparaître ses inquiétudes. Le Gore-tex, une matière synthétique, remplace les ligaments rompus. Avec un genou tout neuf, la skieuse reprend les entraînements plus tôt que prévu. Cependant, les articulations trop sollicitées demeurent rebelles aux réceptions brutales liées aux épreuves de descente. Alors, Catherine délaisse légèrement cette discipline pour le travail technique. Abandonnant la vitesse pure, elle se passionne pour le slalom géant.

**A l'assaut du monopole suisse**

La Cathy dévouée de portes fait son apparition sur le circuit. Les neiges douces, les pentes pas trop rapides l'enchantent. Et elle le montre en remportant le premier slalom géant de la saison fin décembre à Piancavallo (Italie). « Cette première place a conforté mes ambitions », reconnaît l'athlète ; car de l'ambition, elle en possède à revendre. Selon elle, les skieuses françaises ne doivent pas cacher leur envie de gagner. « Il faut oser se fixer des objectifs difficiles », explique-t-elle, car c'est seulement ainsi que l'on progresse ».

Loïn d'être impressionnée par les skieuses suisses, Catherine se lance à l'assaut de leur monopole. Elle inquiète la championne du monde, Vreni Schneider ; elle distance Michaela Figini en signant une deuxième et une quatrième place lors des deux slaloms géants disputés en début de semaine à Tignes. La victoire de son amie Carole

Merle la ravit sans la surprendre : « Elle a triomphé de ses blocages lors des épreuves ».

Les tapes amicales échangées et les félicitations sincères prononcées entre les skieuses françaises sur les aires d'arrivée sont l'un des signes de la bonne ambiance qui règne dans l'équipe. Catherine en témoigne. Elle évoque sa « grande famille » et les bons rapports avec les entraîneurs. Elle plaisante avec le président de la fédération et laisse aller sa verve naturelle avec le directeur technique national. La fille d'instituteur à la répartie facile.

Bachelière avant l'âge, la Savoyarde regrette parfois de n'avoir pu poursuivre ses études. Ses tentatives pour mener de front compétition et travail universitaire ont échoué. Adieu le diplôme de gestion. Catherine profite de ses moments libres pour se perfectionner en anglais. Et puis, il y a la lecture, sa passion. « Je ne peux pas m'empêcher de lire », reconnaît-elle, en remerciant son frère, qui poursuit ses études de philosophie, pour ses conseils.

Cathy l'intellectuelle a les deux pieds posés sur ses skis mais aussi dans la vie. Elle ne formule pas encore de projet pour son avenir en dehors de la compétition. Car elle se donne deux saisons pour accumuler des victoires et des podiums dans la Coupe du monde. Et surtout « des années sans blessure » : la rêve d'une jeune fille qui a trop fréquenté les salles d'opération.

SERGE BOLLOCH.

## TENNIS : les Internationaux d'Australie

### Les atouts de Lendl

IVAN LENDL, 31 ans, Melbourne la première levée du grand chelem tennistique dont il rêve pour 1988 ? Le numéro un mondial se prépare depuis le 15 décembre en Australie dans le camp d'entraînement de Tony Roche. Et il va bénéficier des nouvelles installations de la Fédération australienne de tennis : abandonnant le stade de Kooyong et ses courts en gazon, l'Open d'Australie se disputera du 11 au 24 janvier sur surface synthétique. Le « Rebound Ace », et éventuellement sous un toit amovible. Les ballons également seront d'un modèle nouveau fabriqué en Asie (Nassau).

Tout cela ne fait guère l'affaire de Pat Cash qui est, par ailleurs, la cible des mouvements ant-apartheid pour avoir joué en Afrique du Sud. Le dernier vainqueur de Wimbledon estime que Lendl aura ainsi un avantage important. Le futur ex-Tchèque ne parviendra-t-il pour autant à faire aussi bien que Rod Laver en 1969 ? Le gaucher rouquin avait enlevé son deuxième grand chelem en s'imposant sur deux surfaces : le gazon (Kooyong, Wimbledon, Forest-Hills) et la terre battue (Roland-Garros). Ivan Lendl devrait vaincre sur trois : le synthétique (Melbourne, Flushing-Meadow), la terre battue (Roland-Garros) et le gazon (Wimbledon). Un tour de force que seules Martina Navratilova et Chris Evert ont réalisé au cours de leur dernière décennie.

## le journal mensuel de documentation politique après-demain

Fondé par le Ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques)

## OU EN EST LA DÉCENTRALISATION ?

Envoyer 30 F (timbres à 2 F ou chèques) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolant, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 150 F pour l'abonnement annuel (80 % d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

## LES HEURES DU STADE

### Automobilisme

Rallye Paris-Alger-Dakar. - Jusqu'au 22 janvier (le Cinq, tous les jours, sauf le mercredi et le samedi, de 10 h 30 à 11 h 30 ; résumés quotidiens vers 22 h 10).

### Basket-ball

Championnat de France (4<sup>e</sup> tour retour). - Samedi 9 janvier à 20 h 30. Coupe d'Europe des clubs champions. Tel-Aviv/Orléans, jeudi 14 janvier.

### Biathlon

Championnat de France. - Jusqu'au dimanche 10 janvier à La Bresse (FR), dimanche 10 à partir de 14 h 50).

### Cyclo-cross

Championnat de France. - Samedi 9 et dimanche 10 janvier à Münster.

### Hand-ball

France-Yougoslavie (amicale). - Samedi 9 janvier à Paris-Bercy (A2, 15 heures en direct) et dimanche 10 janvier à Dijon.

### Hockey sur glace

Championnat de France. - (2<sup>e</sup> tour des « play off ») les 9 et 10 janvier.

### Karaté

Championnat de France féminin (individuel et équipes), le 10 janvier au stade Coubertin de Paris.

### Patinage artistique

Championnat d'Europe à Prag du 11 au 16 janvier.

### Rugby

Championnat de France (2<sup>e</sup> phase, 6<sup>e</sup> journée). Dimanche 10 janvier.

### Ski alpin

Coupe du monde. - Samedi 9 janvier à Val-d'Isère, descente hommes (Coral Plus, à 14 heures) ; dimanche 10 janvier à Val-d'Isère, Super G. Deuxième semaine internationale de la glisse. Du 9 au 17 janvier à ARC 1600, monesti, surt.

### Tennis

Open d'Australie à Melbourne du 11 au 24 janvier.

14.10	13.10
PARIS	LONDRES
8.10	22.10
NEW-YORK	TOKYO

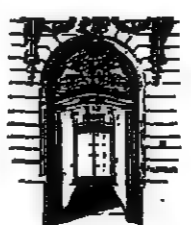
## Gagner sur le temps.

Aujourd'hui, il n'y a de performance financière que dans une perspective internationale. Pour Paribas Asset Management, filiale spécialisée de gestion de portefeuilles, le monde est un espace de décision permanent.

Depuis Paris, New York, Londres, Genève et Tokyo, 50 spécialistes gèrent plus de 100 fonds d'investissement pour une clientèle française et internationale.

Ils utilisent les techniques d'analyse et de gestion les plus sophistiquées pour sélectionner à tout moment les devises, les marchés, pour déterminer la stratégie la plus adaptée aux besoins de la clientèle.

Informations et documents disponibles au (1) 42.98.19.19.



SICAV PARIBAS

سكندرية من الاجل

5521 من الاجل

# Economie

## Après une certaine confusion due à la Bundesbank Légère remontée du dollar

### SOMMAIRE

■ Invité du Forum de l'Expansion, jeudi 7 janvier, M. Jacques Chirac a confirmé la prise de position de son ministre des finances en faveur d'une banque centrale européenne (lire ci-dessous).

■ Chacun doit s'attendre à vivre plus difficilement en 1988 que pendant les deux années précédentes, indique à son tour l'Institut de conjoncture IPECODE, en analysant la situation économique après la crise boursière (lire ci-dessous).

■ Le gouvernement ouest-allemand est contraint d'accepter un déficit du budget fédéral qui serait de l'ordre de 40 milliards de marks (lire ci-contre).

■ Les objectifs de l'aménagement du territoire en 1988 : ouverture internationale vers l'Allemagne et recherche d'investissements étrangers (lire page 25).

Les autorités monétaires japonaises ne sont pas les seules à s'inquiéter de la confusion qui règne toujours sur les marchés des changes. Il aura fallu que le vice-président de la Réserve fédérale américaine, M. Manuel Johnson, déclare, le jeudi 7 janvier, qu'il était favorable à un dollar plus fort et que le déficit commercial américain allait connaître « une nette amélioration » pour que le dollar, qui s'était effondré, reprenne une lente courbe ascendante.

A l'effet d'indicateurs sur la politique économique et monétaire des principaux pays industriels, les marchés avaient été peu impressionnés par la décision de la Bundesbank de réduire de 6 milliards de marks (20,4 milliards de francs), le contingent de réescompte offert aux banques. Après avoir, comme les autres instituts d'émission, joué le jeu du soutien au dollar en intervenant massivement — sans doute 25 milliards de deutschemarks depuis octobre — la « Buba » n'allait-elle par durcir sa politique monétaire, prenant à contre-pied les opérateurs ? Les dirigeants de la Bundesbank s'en sont défendus, estimant néces-

saire de diriger de façon « plus fine » leur gestion de liquidités surabondantes.

Refroidis dans leurs ardeurs d'achat de billets verts par l'Allemagne, les opérateurs étaient réveillés par l'apparente volonté de Washington de jouer la fermeté de la monnaie américaine. Mais le cours s'y était plus vivement. Les opérations, le vendredi 8 janvier, portaient sur des volumes sensiblement moins importants que les jours précédents. Une prudence qui n'empêchait pas le billet vert de s'apprécier à Tokyo, où il cédait à 129,50 yens, en retrait marginal par rapport aux 128,95 yens de la veille. Les rumeurs sur l'arrêt de la politique interventionniste de la Banque du Japon qui avaient, eux aussi, contribué à semer une certaine confusion dans les esprits étaient rapidement démenties. La Banque centrale faisait savoir que le dollar lui semblait sur « une bonne pente », mais qu'elle était prête, en coordination avec les autres banques d'émission à renouveler ses achats de soutien au premier signe de recrudescence.

Apparemment quelque peu rassurés, l'Europe jouait la reprise douce du dollar, qui s'échangeait dans la matinée à

Paris à 129,95 yens, 1,6628 DM et 5,5770 FF. Dans les salles de change on affichait en revanche un certain manque d'intérêt pour les mouvements et déclarations des dernières vingt-quatre heures sur les taux d'intérêt. Les Pays-Bas ont pourtant annoncé une baisse de 0,25 % du taux de l'escompte, ramené à 3,25 %, alors que le Canada augmentait très légèrement le sien pour l'établir à 6,7 %, à compter du jeudi 7 janvier, contre 6,66 % précédemment. Un tel mouvement de hausse des deux côtés de l'Atlantique n'intéressera véritablement les marchés des changes que lorsqu'il touchera les « grands » pays comme les Etats-Unis d'une part, le Japon et la RFA d'autre part. L'évolution du loyer de l'argent a toutefois de quoi préoccuper les Britanniques. Devant la chambre de commerce de Dundee et Tayside, en Ecosse, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Robin Leigh-Pemberton s'est inquiété du dynamisme de l'activité économique, même après le krach boursier d'octobre. Un rythme jugé « insoutenable » et qui pourrait exiger, s'il persiste, un relèvement des taux d'intérêt britanniques.

## L'Allemagne fédérale est contrainte d'accepter une augmentation de son déficit budgétaire

BONN  
de notre correspondant

M. Gerhard Stoltenberg, ministre des finances de RFA, était vraiment à contre-emploi, jeudi 7 janvier, lorsqu'il est venu annoncer la décision prise la veille par le gouvernement de Bonn d'accepter, pour l'année 1988, un déficit budgétaire de 40 milliards de deutschemarks (environ 136 milliards de francs). Lui qui, depuis sa prise de fonction, en octobre 1982, s'était fait une solide réputation de « chasseur de gaspi » dans les finances publiques, qui se glorifiait d'avoir en cinq ans réduit l'endettement public de plus de 4 % du produit national brut à la fin du gouvernement Schmidt à 2,2 % en 1986, devant l'opinion publique était contraint d'accepter un déficit budgétaire qui lui fait viscéralement horreur. Au cours du débat budgétaire au Bundestag du mois de décembre dernier, le ministre des finances s'était vivement opposé aux socialistes-démocrates, qui proposaient un accroissement des investissements publics propres à relancer la conjoncture et l'emploi. « Ce sera 20 milliards et pas un sou de plus ! », avait-il alors lancé à ses détracteurs.

Les circonstances et l'évolution des marchés internationaux en ont décidé

autrement : la chute persistante du dollar sur le marché de Francfort, qui est tombé début janvier en dessous de la barre psychologique de 1,60 DM pour un dollar, l'augmentation prévisible de la contribution ouest-allemande au budget de la Communauté européenne, l'amenuisement des recettes fiscales dû à une faible croissance, ont mis à mal l'édifice budgétaire échafaudé à la fin de 1987 par M. Stoltenberg.

La tournure sur la monnaie américaine prive pour cette année le budget fédéral d'une ressource importante. Alors que l'on s'attendait à un bénéfice de la Bundesbank de l'ordre de 7 milliards de deutschemarks, il apparaît que, à la suite d'achats massifs de billets verts par la banque centrale ouest-allemande, ce bénéfice tendra vers zéro, ou presque. D'autre part, les prévisions d'évolution de la conjoncture économique intérieure — tous les experts prévoient une croissance inférieure à 2 % en 1988 — ne laissent pas espérer de rentrées supplémentaires d'impôts. Enfin, il n'est pas question, alors même que commence la présidence allemande de la Communauté européenne, d'envisager de réduire la contribution de la RFA au budget de la CEE. Le chancelier Kohl a fait du succès de cette présidence une affaire

personnelle, et si la RFA se montre par trop intrusante dans ce domaine, il lui sera impossible, comme elle le souhaite, de faire oublier l'échec de Copenhague.

M. Stoltenberg était donc contraint d'expliquer qu'il s'adaptait à une situation nouvelle, mais qu'il n'abandonnait en rien ses principes de rigueur. Un exercice difficile, d'autant plus que sa prestation était accompagnée des quotidiens de l'opposition, qui ne manquaient pas une occasion de l'appeler « Dr Schuldenberg » (monnaie de dettes), à sa grande rage.

M. Stoltenberg estime cependant que cette entorse à ses principes n'est qu'un entracte regrettable, et qu'il reviendra dès que possible à sa ligne antérieure. Il a, d'autre part, démenti de la manière la plus formelle les rumeurs concernant un éventuel avancement de la mise en œuvre de la réforme fiscale, une solution prônée par certains hommes politiques membres de la coalition au pouvoir, comme l'ancien ministre de l'économie, le comte Lambdorff. Enfin, pour se prémunir contre un dérapage encore plus important du déficit budgétaire,

M. Stoltenberg a annoncé, pour le début de l'été 1988, des augmentations de certains impôts à la consommation — on parle de l'impôt sur les carburants et des taxes sur l'alcool et le tabac.

Le ministre des finances a par ailleurs justifié l'attitude prise par le groupe des sept pays les plus industrialisés de ne pas faire de réunion formelle et officielle des ministres des finances et gouverneurs de banques centrales (G7), et s'est montré confiant dans la volonté des Etats-Unis de défendre leur monnaie. Il n'a fait, en revanche, aucun commentaire sur la proposition de M. Edouard Balladur visant à « examiner la possibilité de créer une banque centrale européenne » (Le Monde du 8 janvier). On se montre particulièrement sceptique, pour ne pas dire plus, dans les milieux proches de la chancellerie, sur la volonté réelle du ministre français des finances d'avancer sur ces questions. Le gouvernement de la RFA insiste, jusqu'à nouvel ordre, sur l'impression plutôt désagréable d'un premier ministre français laquais, lors du sommet franco-allemand de Karlsruhe, l'été dernier, « comité économique et financier » commun aux deux pays, sans que cela soit suivi par des propositions françaises allant au-delà de la brève déclaration publiée à cette occasion. LUC ROSENZWEIG.

## Vive hausse des réserves monétaires

La balance des paiements ouest-allemande a enregistré un excédent de 14,834 milliards de marks (49 milliards de francs) en novembre, contre 3,94 milliards en octobre et un déficit de 3,405 milliards en novembre 1987, annonce la Bundesbank. Cette progression reflète essentiellement les opérations de soutien des monnaies, et tout particulièrement l'application des accords au sein du système monétaire européen (SME) sur les interventions inamalgamées : à

elles seules, ces dernières ont provoqué une augmentation de 10 milliards de marks des réserves ouest-allemandes. La balance des capitaux s'est, pour sa part, solidairement avec un excédent de 524 millions de marks, contre un déficit de 1,280 milliard en octobre. Quant à la balance des comptes courants, elle affiche un excédent de 10,337 milliards de marks, en hausse de 9,8 % sur novembre 1987.

### Au Forum de « l'Expansion »

## M. Chirac annonce qu'il prendra des initiatives dans le domaine monétaire

Invité du Forum de l'Expansion, le jeudi 7 janvier, M. Chirac a esquissé un programme économique pour les années à venir, qui requerront, selon lui, « lucidité », « combativité » et « continuité ». Le premier ministre a souligné, notamment, la nécessité de « progresser dans le domaine monétaire » ; il a indiqué qu'il « se propose de prendre de nouvelles initiatives ».

Dans le cadre européen, M. Chirac s'est demandé si « le moment n'est pas venu d'avoir une monnaie commune à tous », ainsi qu'« une banque centrale commune à tous ». Sur le plan mondial, il entend « participer à la réforme du système monétaire », pour laquelle il a suggéré le choix d'une « autre monnaie ou valeur de référence » que le dollar, « la prise en compte de l'existence de trois grands pôles monétaires » (le yen, le dollar et l'écu) et la mise en place d'un dispositif qui « ait ses propres sanctions ».

Répondant aux questions des participants, M. Chirac a précisé son point de vue sur le système monétaire européen et sur son fonctionnement. « Si on ne l'améliorait pas, il faudrait mieux le supprimer », a-t-il dit. Ses

critiques ont porté sur le fait que la livre britannique et la lire italienne ne soient pas vraiment parties prenantes du système, lequel « renforce artificiellement le poids du deutschemark ». « Le SME est-il autre chose qu'une zone monétaire ? », avait demandé un intervenant.

Le premier ministre a stigmatisé l'attitude allemande en déclarant : « Je ne trouve pas normal, sans vouloir m'ingérer dans les affaires allemandes, que la Bundesbank n'intervienne pas autrement que sur le dollar et qu'elle se refuse à acheter toute autre monnaie. Ce n'est pas compatible avec l'esprit du SME. » En effet, a-t-il observé, « dès que le dollar baisse, il se produit un phénomène de traction, dont le franc souffre sans que nous soyons absolument pour rien ». M. Chirac estime qu'« il faut approfondir le SME, c'est-à-dire renforcer ses solidarités ».

Interrogé sur d'éventuelles aides à l'investissement, le premier ministre a déclaré que « les entreprises dynamiques investissent et ne sont pas celles qui demandent des aides pour le

faire ». L'investissement est favorisé, selon lui, par la diminution des charges plutôt que par des aides spécifiques, hormis pour l'investissement immatériel (recherche, formation et réseaux commerciaux à l'étranger). Au sujet de la diminution des charges, il a souligné que le marché unique européen impose une diminution de la TVA en France. Pour l'impôt sur les sociétés, il estime nécessaire de parvenir, « avant 1992, à un taux de situation entre 30 % et 35 % ». Il s'est prononcé, enfin, pour la baisse de la taxe professionnelle.

M. Chirac a réaffirmé sa volonté de préserver le système de protection sociale, « l'une des choses dont la France peut être fière ». Ce système, a-t-il dit, « était en train d'imploser, ce qui n'était rien d'autre que le résultat de la gestion antérieure ». Pour 1988, le premier ministre prévoit un déficit de 13 milliards de francs, au lieu des 19 milliards annoncés par la commission des comptes de la Sécurité sociale, en décembre dernier.

Observant que « la durée du travail a rigé de la retraite sont les plus bas de la CEE et de l'Europe en général »,

et que « le déficit du régime vieillesse est de 10 milliards de francs par an, automatiquement », M. Chirac a souligné la nécessité de faire des choix portant sur l'âge de la retraite, le niveau des pensions ou le financement. Il a expliqué pourquoi il avait retardé ces choix : « Je ne voulais pas, a-t-il dit, que ce débat essentiel soit tranché dans le climat général plus ou moins démagogique qui est celui d'une campagne électorale ». M. André Bergson, secrétaire général de FO, présent dans la salle, a approuvé M. Chirac.

Le premier ministre a exprimé l'intention de « poursuivre » les progrès accomplis sur le plan économique, selon lui, depuis deux ans. Il a insisté sur l'importance du problème de l'éducation, en expliquant : « Il est beaucoup plus grave d'avoir 25 % d'échec scolaire à Paris que des faiblesses dans les importations d'ordinateurs ». Il a déclaré « extrêmement instructif » le rapport de M. Jacques Lesourne sur la situation de l'éducation nationale et annoncé le dépôt d'un « projet ambitieux », tenant compte des observations et recommandations de ce rapport.

## L'IPECODE n'exclut pas une récession en fin d'année

Les chefs d'entreprise, les ménages, les pouvoirs publics doivent s'attendre à vivre plus difficilement en 1988 que pendant les deux années précédentes. Telle est, en substance, l'analyse que fait l'IPECODE (1) de la situation économique après la crise boursière et surtout la crise des changes survenue à la fin de l'année dernière.

L'économie française va peu à peu perdre son allant du fait d'un environnement international devenu moins porteur. Le point haut de l'activité aurait été atteint au quatrième trimestre 1987. Par la suite, le rythme des affaires se ralentirait peu à peu, « l'année 1988 se terminerait beaucoup moins bien qu'elle n'aura commencé ». Au total, l'IPECODE prévoit — si le dollar reste stable — une croissance du produit intérieur brut marchand de 1 % seulement après +1,7 % en 1987, et +2 % en 1988. Encore cette faible progression exprimée en moyenne annuelle dissimule-t-elle un profil peu enthousiasmant : légère croissance au premier semestre, légère dépression au second semestre.

Fin 1988, l'économie française pourrait donc, selon l'IPECODE, se trouver en récession. Mais si le dollar baissait encore pour se situer, par exemple, aux environs de 5,20 F en moyenne, la croissance serait encore plus faible (+0,8 %). Il en irait de même si le taux d'intérêt recommençait à augmenter, hypothèse que l'IPECODE n'exclut pas du fait des risques d'une renaissance de l'inflation aux Etats-Unis.

Les effets du krach boursier sont eux-mêmes peu importants pour la France. L'IPECODE estime que la consommation des ménages en sera ralentie de 2/10 de point (+1,2 % en 1988 par rapport à 1987 au lieu de 1,5 %). Mais, aux Etats-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne, ils sont plus sensibles, freinant d'autant l'activité dans le monde.

Quelles conséquences auront pour la France ces évolutions ? L'économie perdrait 100 000 emplois cette année, et le chômage pourrait augmenter de 250 000 si le traitement social restait le même. Mais l'IPECODE souligne la fragilité de ces calculs concernant le nombre des sans-emploi.

Autre point négatif : le déficit du commerce extérieur resterait à peu près égal à celui de 1987 (36 milliards de francs), alors que la balance des paiements courants s'améliorerait un peu revenant de moins 23 milliards de francs à moins 14 milliards de francs.

### Prélèvements croissants

Pour les ménages, le pouvoir d'achat du revenu disponible n'augmenterait presque pas : plus 0,6 % seulement après 1,1 % en 1987 et plus 3,4 % en 1988. Les temps deviennent de plus en plus difficiles, du fait notamment des prélèvements sociaux croissants. Le taux des prélèvements obligatoires remonte : 44,9 % en 1988 après 44,6 % en 1987. La consommation des familles est d'autant plus freinée que le taux d'épargne ne baisse plus : 13,2 % du revenu disponible cette année après 13,3 % l'année dernière et 14 % en 1986.

Telle est la façon dont l'IPECODE voit l'année qui commence. M. Gérard Maarek, directeur des études de l'IPECODE, a souligné, jeudi 7 janvier, au cours d'une réunion de presse, que l'incertitude majeure portait sur le moment où le « retournement conjoncturel se produirait », et a déclaré que ce retournement pourrait ne se produire que fin 1988, ou même en 1989. Les années 1988-1989 vont être des années de réajustement, à poursuivre M. Maarek, d'un réajustement rendu nécessaire par les déficits américains.

Quant à la baisse du dollar, elle aura, certes, beaucoup d'inconvénients — pour le Japon et la RFA, surtout — mais elle aura aussi des avantages. L'inflation se ralentira et les pays dont les comptes extérieurs sont déficitaires amélioreront leur position. « Il y aura surtout des investissements à faire aux Etats-Unis. C'est une année dans laquelle il faudra tirer parti... »

(1) Revue de l'IPECODE, n° 18. L'Institut des prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises est proche du patronat.

## De la « riposte » de M. Perigot aux avertissements de MM. Bergeron et Kaspar

Les chefs d'entreprise ont réservé un accueil poli mais dénué d'enthousiasme, le jeudi 7 janvier au Forum de l'Expansion », à M. François Perigot. Le président du CNPF était venu souhaiter à ses pairs une « bonne année 1992 ». « Nous sommes à 1 737 jours de l'échéance européenne. Ce découragement doit devenir une inquiétude quotidienne », a-t-il lancé.

M. Perigot a certes accordé un satisfecit à la politique du gouvernement : « En 1987, la France aura bougé et nos idées ont fait leur chemin dans les esprits de nos concitoyens, qui ont une plus claire conscience de la nécessité de la déréglementation. » Mais le pouvoir politique est d'autant moins quitte que les « négligences du passé » n'ont pas été tout à fait effacées et qu'il « a encore des mesures à prendre pour préparer la riposte » afin d'éviter que l'onde de choc de la crise boursière « ne nous atteigne avec trop de brutalité ».

Jusqu'alors plus optimiste (voir encadré), le « patron des patrons » redoute aujourd'hui qu'un second semestre une réduction des débouchés « pèse sur l'activité et les programmes d'investissement de nos entreprises et les capacités d'emploi ». Il a donc demandé la mise en œuvre d'un plan « cohérent et ambitieux », intensifiant la « politique de redressement » contre les effets de la crise avec notamment « une stimulation de l'investissement public et privé » et « une accélération de l'allègement des prélèvements obligatoires ».

Intervenant après M. Perigot, M. André Bergeron, secrétaire général de FO, et M. Jean Kaspar, secrétaire national de la CFDT, ont l'un et l'autre adressé des mises en garde au patronat. M. Bergeron a de nouveau évoqué « le danger qu'il aurait de laisser dépérir les corps intermédiaires, dont le syndicalisme est un aspect ». Faisant allusion à la situation en Italie, où des comités de

base veulent « surveiller » les syndicats, il a relevé que des chefs d'entreprise « redoublent par exemple de force, lors des restructurations, les effets de foule, les réactions de panique, créent des situations inconcevables pour que les représentants du personnel ne sont plus en état de se faire entendre. Je partage cette inquiétude ».

M. Kaspar s'est montré encore plus ferme, en dénonçant « ce décalage qui existe entre d'une part le progrès des techniques, de la science et des technologies et d'autre part le développement de la pauvreté, du chômage, de la marginalisation et de l'exclusion sous toutes ses formes. Cela peut un jour nous péter à la figure si nous n'essayons pas d'apporter les réponses adaptées ». M. Kaspar a demandé à la majorité des employeurs de faire « leur petite révolution culturelle en reconnaissant la légitimité de la fonction syndicale ». L'accueil, la aussi, n'a été que poli.

## Imprudence

Au Grand Jury RTL-Le Monde a, le 25 octobre, donc six jours après le lundi noir, le président du CNPF avait fait preuve d'optimisme et de sérénité en déclarant : « L'ouragan qui s'est abattu sur les marchés financiers internationaux, et qui est venu d'ailleurs, c'est-à-dire des Etats-Unis, a touché la France mais n'a pas ébranlé les entreprises françaises, qui s'en sont tout à fait indemnes ».

Et il est vrai que la Bourse de Paris n'avait baissé que de 11,8 % en une semaine, alors que celle de New-York chutait de 17 %. Mais à la fin décembre 1987, New-York affichait, tout de même, par rapport au début de l'année, une hausse de 2 %, Tokyo de 14 % et Paris une baisse de 29,5 %. On comprend donc qu'aujourd'hui M. Périgot réclame une « riposte » contre l'onde de choc de la crise boursière et monétaire, qui provoque un « risque sérieux » de ralentissement de la croissance.

Au Grand Jury RTL-Le Monde, M. Périgot avait donc pâché non par imprudence mais par imprudence. F. Gr.



# Affaires

## Point Air attaque la décision ministérielle qui a provoqué son dépôt de bilan

Cent trente personnes environ restaient bloquées, le 8 janvier, à Saint-Denis-de-la-Réunion, en raison de la défaillance technique qui paralysa le DC-8 de la compagnie de charter Point Air. Celle-ci attaquait, le même jour devant le tribunal administratif de Strasbourg, la décision du ministre des transports du 5 février 1987 closant ses avions au sol pour des raisons de sécurité et déclenchant la cascade de déboires financiers ayant abouti en décembre au dépôt de bilan.

STRASBOURG de notre correspondant

Point Air et l'Association Le Point ont attaqué, jeudi 7 janvier, devant le tribunal administratif de Strasbourg la décision du ministre des transports qui avait cloué au sol, pendant six semaines en février et mars 1987, les avions de la compagnie. Le 5 février, un télégramme suspendait l'autorisation d'exploitation de Point Air et la direction générale de l'aviation civile (DGAC) avait posé plusieurs conditions : des changements d'hommes, de moyens et de méthodes - à titre provisoire.

Délégation de signature

Devant le juge administratif, les avocats du Point et de Point Air ont évoqué la conteste qui entourait l'arrêt terrible d'intention de vol et d'affrètement : « des heures quotidiennes avec la DGAC parce que Point Air gérait l'entretien entre les compagnies aériennes sur les destinations et les tarifs », a estimé M. Dupen. Il ont aussi soutenu qu'une « suspension » de l'autorisation de Point Air n'était pas légale, et que, depuis la loi d'orientation sur les transports aériens intérieurs du 30 décembre 1982, le ministre ne pouvait plus que donner ou retirer ces autorisations. M. Charles Rivière s'est indigné qu'un note de l'urgence aucun contact n'ait été pris avec Point Air avant la décision.

pour lui permettre de formuler ses observations et que le Conseil supérieur de l'aviation marchande n'ait pas été consulté. L'administration, qui a contesté ces arguments, a eu un avocat important : M. Claude Frantzen, sous-directeur chargé du contrôle technique à la direction générale de l'aviation civile. Celui-ci a précisé qu'il était « inquiet depuis de longs mois » pour les passagers de Point Air. « Nous avions déjà constaté un très grand désordre dans la documentation technique, une négligence dans le maintien des compétences des personnels navigants et craignons la dissimulation d'accidents ». Un contrôle technique surpris, le 25 janvier 1987, a confirmé,

estime M. Frantzen, des « tricheries sur les masses, la présence de matériels non autorisés, et la méconnaissance de l'aviation par les navigateurs ». Il y avait là une « prise de risque délibérée », a conclu M. Frantzen. « Ces contrôleurs sont des personnels des compagnies nationales, qui, quelques semaines avant, avaient fait grève contre les autorisations accordées au Point ! » se sont indignés les avocats, pour qui le Super DC-8 avait été trouvé en parfait état par le Bureau Véritas au mois de décembre.

Le commissaire du gouvernement, M<sup>me</sup> Heers, a conclu au rejet de la requête du Point. A ses yeux, le ministre, qui avait le droit de sus-

pendre l'autorisation - le texte ancien s'appliquait encore - n'a pas commis « d'erreur manifeste d'appréciation ». En revanche, elle a proposé au tribunal de donner raison à Point-Air sur deux autres demandes : l'annulation de l'interdiction de vols hebdomadaires entre Bâle-Mulhouse et Paris, en avril 1986, et celle d'employer un avion de la compagnie zéroïse SCIBE en février 1987. Dans les deux cas, les décisions n'avaient pas été signées par le ministre, mais par un fonctionnaire dépourvu de délégation de signature.

Jugement fin janvier ou début février.

JACQUES FORTIER.

### La panne du DC-8

## 700 passagers connaîtront des difficultés pour quitter la Réunion

SAINT-DENIS de notre envoyé spécial

Plus de trois cents passagers du Point-Mulhouse ont quitté, soulagés, la Réunion, le jeudi 7 janvier, grâce à Air France. La compagnie nationale avait affrété un Boeing-747 pour « des raisons humanitaires », afin de rapatrier les touristes bloqués dans l'île depuis plusieurs jours à la suite de la panne survenue à Marseille à l'appareil de Point Air, la filiale de l'association Le Point-Mulhouse.

La situation n'en reste pas moins chaotique à l'aéroport Gillot de Saint-Denis-de-la-Réunion, dans l'attente d'un règlement de l'affaire en métropole. Cent trente passagers manquent de billets pour le 5 janvier et ont pu embarquer et rester en attendant le 8 janvier, les vols d'Air France étant complets jusqu'au 16. Excédés, une quinzaine d'entre eux ont occupé les locaux de l'agence locale du Point. Après médiation d'un commissaire de police, ils ont obtenu que leur hébergement soit pris en charge par la compagnie, alors qu'en leur conseil ils avaient le droit de payer eux-mêmes leur note d'hôtel et d'essayer de la présenter à

aujourd'hui immobilisé, un DC-8 baptisé Région Réunion. En tout cas, pour nombre de passagers, et même pour la responsable locale de l'association, « Le Point à la Réunion, c'est fini ».

CORINE LESNES.

● L'extension de l'aéroport de Djakarta confiée à des entreprises françaises. - L'administration de l'aviation civile indonésienne a attribué la deuxième partie de l'extension de l'aéroport de Djakarta à un groupement français composé de SBI (groupe SOGEM), de SAE et de Colas. Le montant de ce marché s'élève à 2,2 milliards de francs et représente le plus important marché de travaux publics à l'exportation signé par des entreprises françaises en 1987. Le même groupement avait construit, de 1981 à 1984, l'aéroport de la capitale indonésienne, et obtenu, en décembre 1986, la première tranche de l'extension programmée pour entrer en service dans quatre ans.

### BILLET

## L'aménagement du territoire côté jardin

Pour présenter les grands objectifs de l'aménagement du territoire, en ce début 1988, M. Jean-François Carrez avait choisi, le 7 janvier, de se faire jardinier. Le patron de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) a évoqué tour à tour « la culture des fleurs » et « les fruits qu'on recueille » après avoir planté.

Même si l'aménagement du territoire ne tient toujours pas, dans les préoccupations gouvernementales, une place cardinale, au-delà des incantations, la DATAR revient de loin. On ne songe plus à le supprimer, et c'est déjà beaucoup. M. Carrez croit même discerner chez les candidats à l'élection présidentielle une « rivalité » pour placer cette politique dans leurs toutes premières priorités.

1987 avait été l'année de la réorganisation : 1988 doit être « celle où la DATAR s'ouvre à l'extérieur et reprend l'initiative ».

Réorganisation ? Les équipes des fonctionnaires ont changé et se sont réunies. Un groupe de travail franco-allemand, auquel s'intéressent les Espagnols, réfléchit sur l'avenir des zones rurales fragiles. Un sous-préfet va animer un groupe de hauts fonctionnaires, chargé d'étudier une meilleure répartition financière entre les ressources des collectivités locales et d'harmoniser les rapports entre la DATAR et les préfets. Enfin, un comité scientifique d'une quinzaine d'experts et professeurs français et étrangers a été mis en place, qui doit servir de relais entre la DATAR et le monde (insuffisamment associé) de la recherche et de l'Université.

Ouverture ? « Il nous faut aller au-devant des parisiens et, tout d'abord, des autres administrations ». M. Carrez a été, à ce propos, les démarches communes entreprises avec la direction des postes et les ministères de l'agriculture et de l'éducation nationale pour lancer des expériences permettant de maintenir un minimum de population et de services publics dans les cantons de campagne. Ouverture aussi vers les grandes villes à vocation européenne, les régions et les villes moyennes, qui vont d'ailleurs se grouper dans une fédération nationale.

Mais, jusqu'à ce jour, il y a eu davantage de fleurs éclossées que de fruits mûrs. Mis à part le lancement du plan autoroutier et du schéma des TGV, les mesures concrètes tardent. C'est vrai pour le sauvetage du monde rural (menacé par le projet de la Commission européenne de mettre en jachère 1 million d'hectares), pour la localisation des investissements étrangers (1987 aura été une année de contre-performance) ou pour le démantèlement hors de Paris de nombreuses administrations qui n'ont rien à y faire.

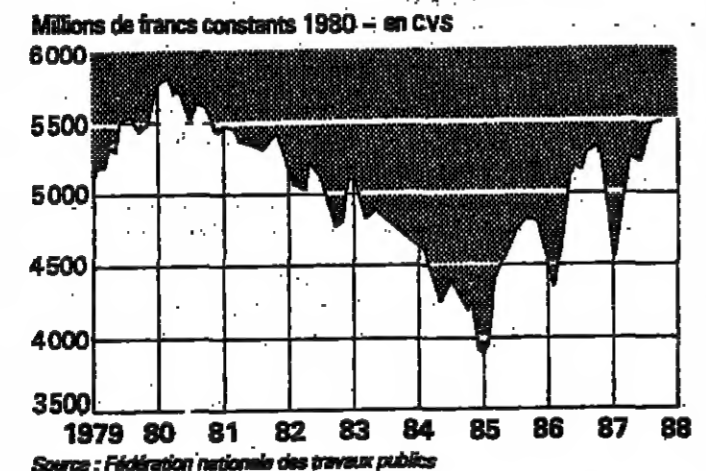
La DATAR va avoir vingt-cinq ans. Une fête ? Une commémoration ? « Je me méfie de l'autoglorification et ne suis pas homme à rouler des mécaniques », a lancé le délégué. Plus simplement et plus sérieusement, il promet pour l'occasion la publication d'un atlas sur un quart de siècle d'aménagement du territoire. Pour fin février, début mars.

FRANÇOIS GRÖSRICHARD.

● Le maire de Saint-Germain contre les trois projets d'autoroute A-14. - M. Michel Péricard, député et maire RPR de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) a pris position dans le débat qui doit aboutir avant la fin du mois de janvier à un choix entre les trois projets pour faire franchir à l'autoroute A-14 la forêt de Saint-Germain. Les trois propositions en concurrence ont été élaborées

par la SAPN (Constructeur Bouygues), Vilepoux (Spie-Batignoles) et Autorif (GTM et Jean Lafabvre). « Ces projets sont tous meilleurs que celui élaboré par l'administration et que j'avais refusé », a déclaré M. Péricard, « mais dans l'état actuel des projets présentés, aucun n'est susceptible de recueillir mon assentiment ».

### Bonne conjoncture pour les travaux publics



Le montant des travaux réalisés par les entreprises de travaux publics a atteint plus de 10 milliards de francs au cours du mois d'octobre 1987. Cette poursuite de l'amélioration de l'activité porte à + 4,5 % la variation, en volume, des réalisations sur les six premiers mois de l'année 1987, par rapport à la période correspondante de 1986, indique la Fédération nationale des travaux publics. Quant au volume des marchés conclus, il est supérieur de 16 % à la moyenne de l'année 1986.

### AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

#### CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CNT - Obligations 8,36 % 1973**  
Les intérêts courus du 19 janvier 1987 au 18 janvier 1988 seront payables à partir du 19 janvier 1988 à raison de 74,70 F par titre de 1000 F nominal (coupon n° 14) après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,30 F. En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 14,10 F, soit un net de 60,60 F.

#### CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

**Obligations 15,70 % décembre 1982 - Société anonyme de gestion et de contrôle de participations (SAPAR)**  
Les intérêts courus du 10 janvier 1987 au 9 janvier 1988 sur les obligations « SAPAR 15,70 % décembre 1982 » seront payables, à partir du 10 janvier 1988 à raison de 706,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 5 ou estampillage du certificat nominatif après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 78,50 F (montant global : 785 F). En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 117,70 F auquel s'ajouteront les retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut (contribution sociale, loi de finances pour 1984), soit 7,85 F et 1 % (CNAVTS, loi du 10 juillet 1987), soit 7,85 F faisant ressortir un net de 573,10 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts. A compter de la même date, les 17 752 obligations comprises dans la série de numéros 212 826 à 230 577, sortis au tirage du 27 novembre 1987 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 5 000 F coupon n° 6 au 10 janvier 1989 attaché. C'est-à-dire, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

- Amortissement 1984 : 14 507 à 24 413
- Amortissement 1985 : 164 874 à 176 325
- Amortissement 1986 : 122 589 à 135 849
- Amortissement 1987 : 95 005 à 110 348.

### REPÈRES

#### Loyers

##### Hausse annuelle de 3,95 % en France

La hausse des loyers du secteur libre, dont le montant a pour référence l'indice du coût de la construction du troisième trimestre, est de 3,95 %, lors de leur révision annuelle (à la date anniversaire du bail). L'indice trimestriel du coût de la construction de l'INSEE s'établit en effet à 895 au troisième trimestre de 1987, contre 861 au troisième trimestre de 1986. Cet avis a été publié au Journal officiel du 8 janvier.

#### Distribution

##### Pas de catastrophe pour les grands magasins américains

La période des fêtes de fin d'année n'a pas été brillante pour les grands magasins américains, mais le « fiasco » que certains redoutaient après le krach boursier du 19 octobre a été évité. Sears, Roebuck and Co a enregistré une progression de 4,9 % de son chiffre d'affaires de décembre par rapport au mois correspondant de 1987. K. Mart et J.C. Penney font match égal, avec une hausse de 8 %. Federated Department Stores annonce une progression de 5,2 % ; May, de 10 % ; Dayton Hudson, de 19 % ; Montgomery Ward, de 5,4 % ; et Woolworth de 10 %. Les responsables de ces grands magasins se déclarent malgré tout déçus : ils avaient avancé les soldes pour éviter le pire et rassuré les prix au maximum. Le moindre enthousiasme des consommateurs américains a également été illustré par une poussée réduite des crédits à la consommation, qui ont augmenté de 4,4 % en novembre, contre 5,7 % en octobre, et une pointe exceptionnelle de 12,9 % en septembre, due à l'époque aux offres alléchantes des constructeurs automobiles.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

**Le Monde**

RADIO TELEVISION COMMUNICATION



## Quand les valeurs changent il faut savoir défier le temps.

Paribas Asset Management a conçu une stratégie fondée sur la recherche de performance à long terme, adaptée à un niveau de risque choisi par chaque investisseur : régularité du revenu, protection du patrimoine, croissance du capital ou attrait des opportunités immédiates.

Pour Paribas un patrimoine doit savoir défier le temps.

Informations et documents disponibles au (1) 42.98.19.19.



**SICAV PARIBAS**  
Gagner sur le temps.

سكنا من الالوجين

# Affaires

## Nouvelle avancée d'ATT dans l'informatique

Nouvel exemple de convergence entre les téléphonistes et les informaticiens : le numéro mondial des télécoms, ATT (American Telephone and Telegraph), a décidé de prendre, au cours des trois prochaines années, une participation de 20 % dans Sun Microsystems, le leader américain sur le marché des stations de travail. ATT va acquérir 5 % des actions sur le marché et acheter l'équivalent de 15 % du capital à l'occasion de nouvelles émissions d'actions Sun. Le capital de cette société était, jusqu'à présent, ventilé entre le public (20 %), les employés (20 %), les fondateurs (20 %), des investisseurs des banques (20 %) et des compagnies privées (20 %).

L'arrivée d'ATT donnera à cette entreprise, créée en 1982, de nouveaux moyens de développement. Sun avait déjà conclu avec ATT, ces derniers mois, une série d'accords technologiques. Les deux entreprises ont

notamment coopéré pour développer une gamme d'ordinateurs reposant sur un nouveau microprocesseur faisant appel à la technologie dite de jeu d'instructions réduites (RISC) et sur le système d'exploitation UNIX.

L'accord renforcera également la présence d'ATT dans l'informatique, un métier sur lequel il n'a pas réussi jusqu'à présent à s'imposer, et où il serait déficitaire.

La fin de son monopole dans le téléphone avait forcé le géant à se redéployer dans les ordinateurs. ATT a, d'une part, lancé une gamme propre de minis et, d'autre part, a signé un accord de distribution de micros d'Olivetti, dont il a pris 30 % du capital. Mais depuis un an, face à IBM ou DEC, le groupe est contraint de repenser sa stratégie. L'accord avec Sun marque le premier signal. ATT va chercher à intégrer tous ses matériels autour du système d'exploitation UNIX, afin d'offrir une informatique compatible et communicante, condition devenue essentielle pour réussir et problème sur lequel butent aujourd'hui presque tous les constructeurs.

## Pallas s'associe au courtier suisse Tradition

Le groupe Pallas, présidé par M. Pierre Moussa, s'associe avec la Compagnie Financière Tradition, de Lausanne, spécialiste des opérations de marché, dans lequel il a une participation de 35 % au sein d'une nouvelle « maison de titres », Equation Finance, créée à l'automne dernier par Tradition. Pallas détient 40 % du capital et la Midland Bank 20 %, le reste étant conservé par Tradition. Equation Finance exercera ses activités dans le domaine des opérations de trésorerie sur les marchés de capitaux et apportera son concours à la Banque Pallas-France, qui va être réorganisée, avec des compressions d'effectifs.

● **FRAIS FIXES DU CRÉDIT A LA CONSOMMATION** : Accord de principe avec les banques. — Les organisations de consommateurs et les banques sont parvenues à un accord de principe sur la réforme du système des frais de dossier perçus par les banques pour les crédits à la consommation : les perceptions forfaitaires payées chaque mois seraient remplacées par un forfait qui serait versé en une seule fois au moment de l'ouverture du crédit ou chaque fois que le crédit est renouvelé. En revanche, les positions restent très divergentes sur les tarifs de ces frais fixes qui alourdissent les taux d'intérêt pratiqués.

## AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

### CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

**Electricité de France - Obligations 15,50 % (ex-7,80%) 1981**

Les intérêts courus du 25 janvier 1987 au 24 janvier 1988 sur les obligations Electricité de France 15,50% (ex-7,80%) 1981 seront payables, à partir du 25 janvier 1988, à raison de 38,75 F par titre de 250 F nominal, contre détachement du coupon n° 27 et estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source dont le droit à un avoir fiscal de 4,65 F (montant global : 43,40 F).

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,20 F auquel s'ajouteront les retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut (contribution sociale, loi de Finances pour 1984) soit 0,43 F et 1 % (CNAVTS, loi du 10 juillet 1987) soit 0,43 F faisant ressortir un net de 31,69 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des Impôts.

A compter de la même date, les obligations appartenant à la série désignée par le numéro « 25 » sorti au tirage du 17 novembre 1987, cessent de porter intérêt et seront remboursables à 350 F, coupon n° 28 au 25 janvier 1989 attaché.

Ci-après, sont rappelés les séries sorties aux tirages antérieurs :

- Amortissement 1962 : Série - 22 -
- Amortissement 1963 : Série - 19 -
- Amortissement 1964 : Série - 15 -
- Amortissement 1965 : Série - 17 -
- Amortissement 1966 : Série - 24 -
- Amortissement 1967 : Série - 16 -
- Amortissement 1968 : Série - 27 -
- Amortissement 1969 : Série - 23 -
- Amortissement 1970 : Série - 14 -
- Amortissement 1971 : Série - 3 -
- Amortissement 1972 : Série - 12 -
- Amortissement 1973 : Série - 28 -
- Amortissement 1974 : Série - 5 -
- Amortissement 1975 : Série - 26 -
- Amortissement 1976 : Série - 8 -
- Amortissement 1977 : Série - 1 -
- Amortissement 1978 : Série - 6 -
- Amortissement 1979 : Série - 20 -
- Amortissement 1980 : Série - 21 -
- Amortissement 1981 : Série - 9 -
- Amortissement 1982 : Série - 29 -
- Amortissement 1983 : Série - 11 -
- Amortissement 1984 : Série - 18 -
- Amortissement 1985 : Série - 30 -
- Amortissement 1986 : Série - 10 -
- Amortissement 1987 : Série - 2 -

### CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CNT - Obligations 15,60 % - 1983**

Les intérêts courus du 24 janvier 1987 au 23 janvier 1988 seront payables à partir du 24 janvier 1988 à raison de 702 F par titre de 5 000 F nominal contre détachement du coupon n° 4 après une retenue à la source dont le droit à un avoir fiscal de 78 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 132,55 F, soit un net de 569,45 F.

A compter de la même date, les obligations comprises dans la série de numéros 90 067 à 123 399 sorties au tirage au sort du 26 novembre 1987 cessent de porter intérêt et seront remboursables à 5 000 F, coupon n° 5 au 24 janvier 1989 attaché.

Il est rappelé que les titres compris dans les séries de numéros 165 093 à 198 425, 302 674 à 336 006, 336 007 à 369 339, 392 693 à 400 000 et 1 à 26 025 sont remboursables depuis le 24 janvier 1984, 1985, 1986 et 1987.

**CNT - Obligations 9,90 % - 1979**

Les intérêts courus du 28 janvier 1987 au 27 janvier 1988 seront payables à partir du 28 janvier 1988 à raison de 178,20 F par titre de 2 000 F nominal contre détachement du coupon n° 8 après une retenue à la source dont le droit à un avoir fiscal de 19,80 %.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 33,64 F, soit un net de 144,56 F.

A compter de la même date, les obligations comprises dans la série de numéros 546 818 à 590 150 sorties au tirage au sort du 1<sup>er</sup> décembre 1987 cessent de porter intérêt et seront remboursables à 2 000 F, coupon n° 9 au 28 janvier 1989 attaché.

Il est rappelé que les titres compris dans les séries de numéros 301 765 à 318 041, 467 469 à 485 356, 40 548 à 60 206, 122 006 à 128 000 et 130 001 à 162 398 sont remboursables depuis le 24 janvier 1984, 1985, 1986 et 1987.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais auprès des intermédiaires financiers habituels.

## Le carnet des Entreprises

### COMPAGNIE OPTORG

A la suite du départ en retraite de M. Bernard Binoche, MM. Fernand Gabet et Jean-Pierre Gugenheim ont été nommés Directeurs généraux de la Compagnie OPTORG à effet du 1.1.88.

# Marchés financiers

## NEW-YORK, 7 jan. ↑

### Reprise en fin de séance

Et de quatre. Une nouvelle fois, Wall Street a monté jeudi. Mais la surprise aura duré presque jusqu'au dernier moment. Des ventes bénéficiaires avaient, durant la majeure partie de la séance, pesamment érodé les niveaux des cours. Dès la première demi-heure, le « Dow » perdait 27 points. Il devait ensuite naviguer à plus de 30 points en dessous de son niveau précédent avant de se redresser. Une demi-heure avant la clôture, son avance était de 3 points seulement. C'est alors qu'une vague d'achats déferla. Au coup de cloche final, l'indice des industrielles s'élevait à 2 051,89, avec un gain de 14,09 points. Le bilan global a été très correct. Sur 1 956 valeurs traitées, 918 ont monté, 621 ont baissé et 417 n'ont pas varié.

Explication de ce retournement de tendance : les ordinateurs se sont mis à cracher des programmes d'investissements. « C'est très encourageant », disait un broker. Cependant, beaucoup se gardaient d'émettre un avis. Le véritable test aura lieu le 15 janvier avec la publication du résultat commercial des Etats-Unis pour novembre. Les prévisions vont déjà bon train. Elles tablent toutes sur une réduction du déficit aux alentours de 15 milliards de dollars (contre 17,6 milliards en octobre). Le volume des échanges a porté sur 175,36 millions de titres, contre 169,7 millions la veille.

VALEURS	Cours du 8 jan.	Cours du 7 jan.
Alcoa	47 5/8	47 1/4
Am. Int'l. Paper	28 1/2	28 3/8
AT&T	41 1/2	41 7/8
Boeing	40 3/4	40 1/2
Chrysler	88 3/4	88 1/2
Eastman Kodak	81 7/8	82 3/8
Exxon	40 1/2	41 1/4
Ford	80 3/4	80 1/2
General Electric	46 3/4	47 1/4
General Motors	84 1/4	84 1/8
IBM	111 1/4	111 1/2
J.P.M.	122 7/8	123 1/2
M.T.I.	47 1/4	48 3/4
Am. Oil	40 1/2	41 1/4
Pfizer	63 1/2	63 1/2
Schering	31 3/8	32 1/8
Tempco	24 3/8	24 3/8
U.S.X.	32 5/8	33 3/4
Whelan	81 1/4	81 7/8
West. Corp.	81 1/4	81 7/8

## PARIS, 8 janvier ↓

### Contraction de l'activité

Après un temps d'arrêt légal, la Bourse a enregistré une légère amélioration lors de la dernière séance de la semaine. L'indicateur de tendance enregistré à la clôture une progression de 0,62 %, effaçant presque le recul de la veille. La reprise de dernière minute de Wall Street, due aux déclarations d'un des responsables du FED prédisant une nette diminution du déficit commercial américain, est à l'origine du raffermissement de la place parisienne. A cela s'ajoute la hausse sensible du dollar.

Toutefois, cette amélioration de la tenue des valeurs s'est effectuée dans un marché très calme.

Ce tassement de l'activité se discerne également dans la position de place. A la fin du mois de décembre, elle était de 4,3 milliards de francs. Elle ne représenterait que deux séances de Bourse, ce qui est très faible.

Vendredi, les écarts à la hausse et à la baisse n'étaient pas très importants. Seul se distinguait Elf-Aquitaine, avec un gain supérieur à 8 %. La compagnie pétrolière devrait enregistrer des résultats meilleurs que prévu. Fermés également du secteur du BT, avec des hausses significatives pour Dumez et Jean Lafarge. Dans le sillage, Eurotunnel se maintient au-dessus de 25 F. En revanche, les Avions Marcel-Dassault continuent leur recul, ainsi que Penarroya et Locabail.

Sur le MATIF, le contrat de mars s'apprécie de 0,2 % à 88,35.

Enfin, quelques jours avant le remboursement de l'emprunt Giscard, a débuté le lancement de l'emprunt de 5 milliards de francs, qui est réservé pendant une semaine aux particuliers.

## LONDRES, 7 janvier ↓

### Irregularité

La tendance a évolué irrégulièrement jeudi au Stock Exchange. Les valeurs ont montré quelques signes de faiblesse au fin de séance à la vue de la baisse de Wall Street dès son ouverture. L'indice FT a terminé sa semaine à 1 434,5 points, à 8,2 points de la veille. Le volume des transactions a diminué à 27 642, contre 29 026.

Le groupe minier Rio Tinto Zinc est demeuré stable après avoir porté sa participation à 54,8 % dans MK Electric. Grand Metropolitan s'est inscrit en repli après l'annonce de sa surcote sur Martell.

D'autre part, le marché des options négociables sur actions françaises s'est ouvert pour la première fois jeudi. Trois valeurs ont été cotées : Elf-Aquitaine, Peugeot et Saint-Gobain. Le niveau d'activité est toutefois demeuré modeste, puisque trente et un contrats ont été enregistrés. « Ce chiffre était exclusivement axé sur les titres de des opérateurs. Les tenues de marchés pour ces contrats, qui portent sur cent titres, sont les firmes James Capel, Smith New Court et O'Connor Securities.

## TOKYO, 7 janvier ↑

### Bien tenu

Le marché de Tokyo a continué de bien tenir le coup. Vendredi, il a gardé le cap à la hausse malgré de nouvelles ventes bénéficiaires. A la fin de la séance, l'indice Nikkei enregistrerait une avance de 80,43 points à 22 872,56 points.

Le fermet du dollar, bien que toute relative, a continué d'encourager les investisseurs à maintenir leurs positions, voire à les renforcer en acquérant des valeurs de haute technologie. Les valeurs liées aux industries de la pâte à papier, des métaux non ferreux et du raffinage de sucre ont été assez activement recherchées aussi. A l'inverse, les sidérurgiques, Nippon Steel en tête, se sont alourdis. Encore une fois, au moins un milliard de titres ont été échangés.

VALEUR	Cours du 7 jan.	Cours du 8 jan.
Abt	147	147
Bofu	1 217	1 220
Canon	985	985
Fujitsu	3 070	3 080
Honda Motor	1 410	1 370
Mitsubishi Electric	2 280	2 300
Mitsubishi Heavy	580	540
Sony Corp.	1 000	1 000
Toyota Motor	1 800	1 880

## FAITS ET RÉSULTATS

● **L'Etat lance un emprunt de 5 milliards de francs à 9,90 %**. — Le prix d'émission de l'emprunt de 5 milliards de francs que l'Etat français devait lancer vendredi 8 janvier a été fixé à 97,60 %, soit 1 952 F par coupure.

Le Taux de rendement actuariel de cet emprunt était de 9,90 % pour des coupures de 2 000 F nominal. Les souscriptions seront ouvertes exclusivement aux particuliers à partir du 11 janvier. Le règlement de l'émission, qui sera closé sans préavis, aura lieu le 25 janvier. Il sera remboursé en totalité le 25 juin 1993.

● **La Société générale détient près de 14 % de la Redoute**. — La famille Pollet, fondatrice du groupe La Redoute, a cédé plus de 12 % du capital au leader français de la vente par correspondance (VPC) à la Société générale, un actionnaire de longue date, qui ne possédait, jusqu'à présent, qu'environ 2 % des parts.

L'augmentation de la participation de la Société générale à 14 %, annoncée par le communiqué syndical des agents de change à Paris, constitue une surprise : la plupart des observateurs voyaient plutôt dans le groupe le Primitone le mystérieux acquéreur des 157 703 actions La Redoute échangées lors de la séance du 30 décembre.

● **Assemblée contre-attaque avec les AGF à l'offre de AG**. — Le conseil d'administration d'Assubel-Vie, numéro trois du secteur belge des assurances, a décidé de s'opposer à l'offre publique d'achat (OPA) lancée sur ses titres par le groupe belge Assurances générales (AG) et de faire un contre-offre.

# PARIS:

## Second marché (sélections)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.S.A.	720	720	Metallurg. Miniere	113	117 40
Alain Minciat	202	201	Micrologie Interact.	278	278
Amis & Associés	375	375	Mikroservis	123	120
Aspact	251	251	M.L.M.B.	480	485
B.A.C.	460	465	Moler	196	190
B. Danneberg & Assoc.	399 40	392	Oscelec-Delmas	550	550
B.L.P.	411	412	Oscelec-Leprieux	180	180
Bolton Technologies	635	704	Out. Gas. Fin.	300	300
Bolton	620	645	Palet Smeur	125	130
Chânes de Lyon	930	940	Paletgas	316 80	304
Colson	585	590	Par. Import	180	172 80
Com. Fin.	359	364	Par. Import (C. & F.)	100	100 20
Coop.	1000	1020	Raut	750	729
C.O.M.E.	780	800	St-Gobain Emballage	558	560
C. Equip. Elect.	288 50	288	St-Henri Médicins	123	123
C.I.A.H.	368	369	S.C.E.P.M.	122 50	122 50
C.E.B.E.P.	148 20	148 30	Scalm	285	275
C.E.P. Communication	880	870	Scalm-Héne	408	418
C.S.I. Informatique	498	477 40	S.E.P.	900	798
Compt. d'Origny	360	365 20	S.E.P.A.	881	880
C.I.M.A.	380	380	Sigac	202 80	205
Compt.	214	215	S.M.T. Genet	630	650
Comptech	440	447	Sofidag	385	385
Dela	180	183 80	Sugac	285	284 40
Dagblin O.T.A.	2720	2720	TF1	176	177
Dagblin	1220	1220	Union Financ. de Fr.	388	404 80
Daville	748	720	Valeurs de France	308	310
Demot-Ob. concert.	122	117 10			
Edisons Belland	368	368			
Elect. S. Danneberg	18 20	18			
Equipe	420	403			
Filipachi	345	331 20			
Genet	825	821			
Guy Dagneaux	790	800			
L.S.C.	232	240			
IDA	135	148			
L.G.F.	82 20	80			
M.E.	108	104 80			
Les Mouslin Services	72	72			
La Comptech	227	228			
Le gd livr de la nuit	158	161 20			
Loce Investissement	247	247			
Locabail	188	188			
Marsac	280	280			
Marin Investing	277	278			

## LA BOURSE SUR MINTEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

## MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES

le 7-01-88 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT				OPTIONS DE VENTE			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Lafarge Cop.	1550	28	-	-	365	-	-	-	-
Paribas	328	33	45	-	29	43	-	-	
Peugeot	1100	51,50	116	-	280	-	-	-	
Thomson-CSF	136	24	-	-	14,50	28	-	-	
Elf-Aquitaine	240	24,50	34	-	20	24	-	-	
Midi	1100	126	-	-	130	-	-	-	

## MATIF

Notional 10 % - Cotation en pourcentage du 7 janv. 1988

Nombre de contrats : 37 031

COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 88	Juin 88	Sept. 88	Déc. 88
Dernier	98,15	97,10	96,50	-
Précédent	98,60	97,55	97,20	-

## INDICES

CHANGES		BOURSES	
Dollar : 5,57 F ↑		PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)	
		Valeurs françaises : 162,1 160,9	
		Valeurs étrangères : 148,2 147,3	
		C° des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)	
		Indice général : 284,7 285,5	
		NEW-YORK (Indice Dow Jones)	
		6 janv. 7 janv.	
		Industrielles : 2 877,88 2 851,89	
		LONDRES (Indice Financial Times)	
		6 janv. 7 janv.	
		Industrielles : 1 438 1 434,5	
		Mines d'or : 299,3 312,5	
		Fonds d'Etat : 87,76 87,82	
		TOKYO	
		7 janv. 8 janv.	
		Nikkei Dow Jones : 22 792,13 22 872,56	
		Indice général : 1 208,17 1 218,43	

## LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVICES

COURS DU JOUR	UN MOIS	DEUX MOIS	TROIS MOIS	SIX MOIS			
				Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.		
SE-IL	5,699	5,628	+ 40	+ 55	+ 115	+ 340	+ 430
Sue	4,233	4,238	+ 36	+ 5	+ 48	+ 5	+ 49
Yen (100)	4,328	4,326	+ 141	+ 166	+ 281	+ 328	+ 1 632
DM	3,382	3,388	+ 126	+ 146	+ 264	+ 296	+ 521
Florn	3,072	3,069	+ 89	+ 102	+ 189	+ 211	+ 615
Fr (100)	16,694	16,128	+ 173	+ 262	+ 374	+ 539	+ 1 962
ES	4,395	4,148	+ 192	+ 131	+ 268	+ 498	+ 1 107
L (1 000)	4,938	4,938	+ 88	+ 88	+ 297	+ 141	+ 458
E	16,622	16,622	+ 85	+ 42	+ 142	+ 24	+ 328

</

Marchés financiers

BOURSE DU 8 JANVIER

Cours relevés à 15 h 03

Main market table with columns for Valeurs, Cours, and % change. Includes sub-sections for 'Règlement mensuel' and 'Comptant'.

Comptant (réélection) SICAV (réélection) 7/1

Table of financial instruments including Obligations, Actions, and SICAVs, with columns for Valeurs, Cours, and Rendement.

Cote des changes Marché libre de l'or

Table of exchange rates and gold prices, including columns for MARCHÉ OFFICIEL, MONNAIES ET DEVISES, and COURS.

Vertical sidebar with 'PARIS' and 'LA BOURSE SUR' text, and a large '36-15' graphic.

Options section: 'DES OPTIONS NÉGOCIABLES' and '10-11-12 à 17 heures'.

MATIF section with a large 'MATIF' graphic.

INDICES section with a large 'INDICES' graphic.

Vertical sidebar with 'BIBLIOTHÈQUE DE BOURSES' and 'BIBLIOTHÈQUE DE BOURSES' text.

Handwritten Arabic text: 'سكنا من الالوجن'.

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
2 Le mouvement de solidarité avec les réfugiés iraniens expulsés de France.	6 Deux annulations du Conseil constitutionnel concernant le Crédit agricole et la Sécurité sociale.	8 Le rapport des « sages » sur le code de la nationalité.	20 L'ouverture du Musée national d'art africain à Washington.	24 Légère remontée du dollar. La RFA est contrainte d'accepter une augmentation de son déficit budgétaire.	Abonnements ..... 2 Annonces classées ..... 10 Campus ..... 11 Carnet ..... 10 Loto ..... 16 Jeux ..... 11 Météorologie ..... 11 Philatélie ..... 11 Radio-télévision ..... 12	● Passez donc sur le billard. JEUX ● Privatisées : Suez, en direct du Palais des congrès. PRI ● 1988 : une semaine à travers le monde. REP Actualité. International. Campus. Jeux. Bourse. Abonnements. 36-15 tapaz LEMONDE
3 L'agitation dans les territoires occupés.	7 La campagne présidentielle.	9 L'enquête sur la mort de Robert Boulin.	21 Le retour du flamenco : allons-y Franco !	25 L'aménagement du territoire, côté jardin.		
4 La visite de M. Honecker à Paris.	— « Journal d'un amateur », par Philippe Boucher.			26-27 Marchés financiers.		
		<b>SPORTS</b>	<b>COMMUNICATION</b>			
		23 Le Rallye Paris-Alger-Dakar.	21 « Le Matin de Paris » suspend sa parution.			

## La visite à Tunis de M. Jean-Bernard Raimond

Voici le texte du communiqué publié vendredi 8 janvier par le Quai d'Orsay pour annoncer la visite de M. Jean-Bernard Raimond à Tunis :

« Malgré les charges de son emploi du temps, le ministre des affaires étrangères a tenu à se rendre, dès que possible, à Tunis, où n'a pu, pour des raisons de santé, effectuer la visite officielle qui avait été prévue les 20 et 21 décembre derniers.

« Ce déplacement, qui aura lieu dans le cours de la journée du 9 janvier, aura d'abord pour objet de témoigner aux nouvelles autorités tunisiennes des sentiments particulièrement chaleureux de considération et d'amitié que leur portent le gouvernement et le peuple français. M. Jean-Bernard Raimond indiquera à ses hauts interlocuteurs tunisiens que le gouvernement français souhaite renforcer encore les relations de confiance et de coopération qui caractérisent traditionnellement les rapports entre les deux pays.

« Les entretiens que le ministre des affaires étrangères aura à Tunis visent bien entendu à préparer la visite officielle que le premier ministre tunisien, M. Hedi Baccouch, effectuera en France le 15 janvier, à l'invitation de M. Jacques Chirac.

« M. Chirac espère voir tomber le mur de Berlin. — Accueillant à l'Hôtel de Ville, au tant que maire de Paris, M. Erich Honecker, le 8 janvier, le premier ministre a déclaré notamment : « Quelle ville pourrait mieux que Berlin, symboliser l'état actuel de l'Europe ? Le mur qui la déchire — et qui, je l'espère, tombera un jour (...) rappelle que la division de notre continent n'est pas un simple concept, mais une réalité douloureuse. »

## Les vœux de M. Méhaignerie

### Anticipation

Pour présenter à la presse ses ultimes vœux de ministre de l'équipement, M. Pierre Méhaignerie avait choisi l'anticipation en recevant ses invités à la Tête Défense, au pied de l'arche en construction où le ministre doit s'installer à l'été de 1989 : 42 000 m<sup>2</sup> de bureaux « intelligents » sur des cinq étages de la part ouest de l'arche et un des quatre immeubles de la Colline Sud (3 200 m<sup>2</sup>). L'établissement public d'aménagement de la Défense est déjà propriétaire de treize étages et 943 millions de francs vont permettre d'acheter les vingt-deux étages restants ainsi que du mobilier et l'équipement bureautique dernier cri. Le grand ministère n'occupera plus que deux sites (puisqu'il le ministre, son cabinet et une direction resteront boulevard Saint-Germain) au lieu d'une vingtaine éparpillés dans Paris.

Après l'inévitable et traditionnel couplet d'autosatisfaction sur les objectifs atteints (soutien de l'activité du bâtiment, relance de l'investissement privé, accélération des

## AFGHANISTAN : une conférence de presse de M. Shultz Washington pourrait cesser son aide aux moudjahidins avant la fin du retrait des troupes soviétiques

La récente visite à Kaboul de M. Chevardnadze est le signe de « sérieux » des intentions de Moscou pour rechercher un règlement rapide du conflit afghan, a déclaré, jeudi 7 janvier, à Moscou, M. Youri Alexeïev, chef du département du Proche-Orient au ministère soviétique des affaires étrangères. Il a indiqué qu'un accord pour une solution politique avait été « presque atteint » à Genève, et qu'il restait à arrêter un calendrier du retrait des troupes soviétiques. Il a aussi insisté sur le fait que la négociation de Genève — entre Afghans et Pakistanais sous l'égide des Nations unies — concernant la situation « extérieure » était séparée de la recherche

### WASHINGTON de notre correspondant

Au cours d'une conférence de presse, donnée le jeudi 7 janvier à Washington, M. Shultz a apporté quelques précisions sur l'attitude que pourraient adopter les Etats-Unis au cas où les Soviétiques se décideraient vraiment à retirer leurs troupes d'Afghanistan. Le secrétaire d'Etat a assez clairement indiqué que les Etats-Unis pourraient interrompre leurs livraisons d'armes aux résistants avant que les Soviétiques n'aient retiré toutes leurs troupes.

Mais M. Shultz a posé à cela certaines conditions, en particulier que le retrait des troupes soviétiques ait un caractère « irréversible », que l'URSS retire, dès le début, un nombre important d'unités (les Etats-Unis redoutent apparemment que les Soviétiques ne laissent le plus longtemps possible sur le terrain leurs éléments d'élite, susceptibles de causer de graves revers à des résistants qui ne seraient plus ravi-

d'un règlement politique interne. M. Diego Cordovez, responsable des Nations unies chargé des négociations sur l'Afghanistan, a décidé d'avancer les visites qu'il comptait entreprendre à Islamabad et à Kaboul à la fin du mois pour préparer la prochaine session des pourparlers de Genève. M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des affaires étrangères, qui avait reçu mercredi le chargé d'affaires afghan à Paris à propos de la condamnation du photographe français Alain Guillo, devrait rencontrer vendredi M. Zain Noorani, ministre d'Etat pour les affaires étrangères pakistanaises.

responsable, et nous pensons qu'il serait grand temps que M. Vorontsov aide à faire un tour à Islamabad » (M. Vorontsov est un diplomate soviétique de haut niveau qui vient d'être déchargé de la négociation sur le désarmement à Genève, apparemment pour lui permettre de se consacrer à l'Afghanistan).

Americains et Soviétiques auront, en tout cas, de nombreuses occasions de se parler. M. Shultz a, en effet, annoncé que lui-même et M. Chevardnadze étaient convenus de se rencontrer tous les mois, d'ici le sommet de Moscou, pour faire en sorte que cette réunion prévue en principe pour mai et juin soit « un succès retentissant ». La première de ces rencontres devrait avoir lieu à Moscou à la fin février, c'est-à-dire après le début du nouveau « round » de négociations afghano-pakistanaïses à Genève.

JAN KRAUZE.

## Succès d'une équipe de chercheurs américains

### Le traitement de la myopathie devient envisageable

Une série de résultats récemment obtenus par l'équipe du professeur Louis K. Kunkel (Boston) et publiée il y a peu dans les revues scientifiques *Nature* et *Cell* (1), laisse penser qu'un progrès très important a été accompli dans la compréhension, à l'échelle moléculaire, des causes de la myopathie de Duchenne de Boulogne, la plus fréquente et l'une des plus graves maladies héréditaires touchant le système musculaire.

En 1986, Anthony Monaco, l'un des chercheurs de l'équipe du professeur Kunkel, annonçait en France, lors du premier colloque national sur les maladies neuromusculaires, que la découverte du gène de la myopathie de Duchenne était imminente (*le Monde* du 2 octobre 1986). Après l'isolement de ce gène sur l'un des bras du chromosome X, l'équipe américaine vient d'identifier une protéine (baptisée dystrophine) synthétisée normalement par ce gène.

« Cette protéine est à la fois génie, impalpable et infatigable », explique M. Jean-Claude Kaplan (Institut de pathologie moléculaire, INSERM, CHU Cochin, Paris). Elle ne correspond qu'à 150 000 des constituants du muscle. Il apparaît pourtant que c'est lorsque cette protéine est anormale ou absente que la myopathie survient.

Selon M. Kaplan, la découverte américaine laisse entrevoir de réelles possibilités thérapeutiques pour cette maladie héréditaire. Après l'isolement du gène, deux possibilités étaient, en effet, offertes : soit il s'agissait d'une protéine dite de structure, indispensable à l'architecture même du muscle ; soit il s'agissait d'une protéine dite de fonction impliquée dans la physiologie musculaire.

La dystrophine apparaît aujourd'hui comme étant une protéine de fonction (elle semble jouer un rôle au niveau de la jonction neuro-musculaire et être impliquée à ce niveau dans les échanges de calcium), ce qui permet d'envisager une prise en charge thérapeutique, par médicaments, des enfants atteints de myopathie de Duchenne. Il s'agit là d'une perspective véritablement constructive et enthousiasmante qui pourrait permettre de dépasser le stade de la simple « prévention par l'avortement », risque inhérent général à toutes les recherches de biologie moléculaire sur les maladies héréditaires.

J.-Y. N.

(1) Les résultats de ces travaux ont été publiés dans la revue *Nature* (24 décembre 1987) et dans la revue *Cell* du 24 décembre 1987.

## A la prison de Strasbourg Le martyre d'un détenu

Signe de reconnaissance des détenus, trois petits points ont été tatoués sur le front de Jean-Marie Fuss. Son nez est brisé, ses arcades sourcilières écorchées. Les chevilles, les poignets, le dos et la poitrine ont été déboulonnés grâce à de petites résistances électriques qui servent à préparer le thé ou le café. Ses omoplates sont cassées, et ses doigts brûlés à l'allumette. Il a, dit-il, été sodomisé avec un manche à balai.

« Connus pour de petites babioles », comme nous le signale notre correspondant Jacques Forier, Jean-Marie Fuss, trente-sept ans, ferrailleur un peu simpliste, était poursuivi pour l'incrimination volontaire d'un apprenti, ce qui lui reconnaissait volontiers. Ayant omis de se présenter pour un interrogatoire chez le juge d'instruction, M. François Le Henaff, il fait l'objet d'un mandat d'arrêter et est incarcéré le 17 décembre à la maison d'arrêt de Strasbourg. Dans cette vieille prison, construite au dix-neuvième siècle, les « dortoirs » existent toujours. Et Jean-Marie Fuss partage sa détention avec une dizaine d'autres prévenus.

Frustré, un peu sale, il est vite pris en grippe. Le 31 décembre (est-ce une partie de cartes qui tourne mal, Fuss est-il accusé d'être un « moulin » ?), les services commencent. Jusqu'au 4 janvier, aucun membre des parquets de surveillance ne s'aperçoit de rien.

« C'était le scénario des comédies. On était en sous-effectif », explique-t-on à l'administration pénitentiaire. Deux cents détenus pour cent places, cinquante surveillants en effectif global, une quinzaine par jour habituellement, dix le jour et cinq la nuit en période de congé : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Jean-Marie Fuss, très choqué, a vite été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire. Une enquête administrative a bien sûr été ouverte, et une information judiciaire contre ses codétenus pour violences et actes de barbarie confiée à M. Michel Molin, juge d'instruction.

Le 18 avril, à Elsau, une nouvelle maison d'arrêt de quatre cents places doit ouvrir ses portes. Là, il n'y aura plus de « dortoirs ».

Ag. L.

## M. LOUIS MERMAZ invité du «Grand Jury RTL-le Monde»

M. Louis Mermaz, député socialiste de l'Isère, ancien président de l'Assemblée nationale, sera l'invité de l'émission hebdomadaire «Le Grand Jury RTL-le Monde» dimanche 10 janvier, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le maire de Vienne, qui est par ailleurs le proche de M. Mitterrand, répondra aux questions d'André Passera et de Patrick Jarreau de *l'Europe* et de Paul-Jacques Truffaut et de Paul Joly de RTL. Le débat était dirigé par Olivier Mazerolle.

### Les prochains «Grand-Jury»

Le programme des prochains «Grand-Jury RTL-le Monde» est ainsi établi : 17 janvier, M. Valéry Giscard d'Estaing ; 24 janvier, M. Michel Rocard ; 31 janvier, M. Jacques Chirac ; 7 février, M. Laurent Fabius ; 14 février, M. Michel Aurillac (RPR) ; 21 février, M. André Lajoinie ; 28 février, M. Bruno Mégret (FN).

## Sanofi a déposé son offre pour la reprise de Robins

La proposition faite par le groupe français Sanofi en vue de racheter la firme pharmaceutique américaine A.H. Robins (*le Monde* daté 3-4 janvier) vient d'être officiellement déposée sur le bureau du tribunal des faillites de Richmond, en Virginie. Elle porte sur le versement de 600 millions de dollars (3,36 milliards de francs environ) pour racheter 58 % du capital, et la création d'un fonds de 2,475 milliards de dollars (13,86 milliards de francs) destiné à indemniser les victimes du stérilet défectueux, commercialisé par Robins au début des années 70.

La direction de Robins a réaffirmé son plein accord à cette proposition. Cependant, la partie n'est pas pour autant gagnée. Le comité représentant les actionnaires de Robins, autres que la famille Robins, qui représente 58 % du capital, continue à négocier d'arrache-pied la reprise de l'entreprise avec les deux autres candidats au rachat, à savoir les groupes américains Rorer et American Home Products. M. Jean-François Debocq, directeur général de Sanofi a déclaré, de passage à New-York : « Nous sommes ici pour nous battre pour Robins et pour gagner. » Il n'a pas écarté la possibilité de surenchérir sur les offres concurrentes pour emporter l'affaire.

JOSÉE DOYÈRE.

**L'ENTREPRISE**  
SOLDES ANNUELS  
à tous nos rayons  
62 rue St André-des-Arts 6<sup>e</sup>  
Tel. 43.29.44.10  
PARKING ATTENDANT À NOS MAGASINS

QUELLES SONT LES STARS LES PLUS MENACÉES ?  
de mondial dans  
**GLOBE**

**VENDREDI 8 ET JOURS SUIVANTS LA VOGUE**  
PRÊT A PORTER MASCULIN  
CHEMISERIE  
GRANDES GRIFFES  
**SOLDE**  
LA VOGUE  
38, Bd des ITALIENS  
Paris (9<sup>e</sup>) - Opéra et centre commercial Valézy 2

P. STARCK  
J. SEGUÉLA  
Y. MOUROUSI  
H. DESIR  
M. BOUENAH

Le numéro du « Monde » daté 8 janvier 1988 a été tiré à 515 837 exemplaires

**RODIN**  
38, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS  
A B C D E F G H

**CAPÉLOU**  
37, Av. de la République 75011 PARIS  
Tous les éléments en VRAI BOIS avec ou sans armoire-let 1 ou 2 places, nombreuses combinaisons possibles. Style ou Contemporain : Chêne, Acajou, Merisier ou Laqué.

**BRADERIE EXCEPTIONNELLE**  
Du 9 au 30 janvier.  
Pianos, orgues meubles, orgues portables, synthétiseurs, guitares, batteries, instruments à vent, banquettes...  
**hamm**  
La Maison de la Musique  
135-139, rue de Rennes, 75006 Paris - Tél. : 45.44.38.66 - Parking à proximité.

سكزا من الأصل